



République et canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TENE

Budget 2015

Table des matières

- Cahier 1 : Rapport du Conseil communal au Conseil général
à l'appui du budget 2015
- Cahier 2 : Compte de fonctionnement
- Cahier 3 : Récapitulation par nature
- Cahier 4 : Prévisions des investissements
- Cahier 5 : Annexes
- Cahier 6 : Signatures



République et canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TENE

Cahier 1
Rapport
du Conseil communal au Conseil général
à l'appui du budget 2015

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2015

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Le Conseil communal soumet à l'approbation du Conseil général un budget 2015 qui est résumé ainsi :

	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2013
<u>Compte de fonctionnement</u>			
Charges	28'643'000	29'190'500	30'162'614.19
Revenus	24'391'500	26'800'500	27'475'694.07
<i>Excédent de charges</i>	<i>4'251'500</i>	<i>2'390'000</i>	<i>2'686'920.12</i>
<i>Excédent de revenus</i>			
<u>Compte des investissements</u>			
Dépenses	6'043'000	8'068'000	2'188'840.55
Recettes	4'950'000	203'000	44'270.60
<i>Investissements nets / augmentation</i>	<i>1'093'000</i>	<i>7'865'000</i>	<i>2'144'569.95</i>

Comme ceux des années précédentes, le budget 2015 prévoit un déficit.

Et, qui dit déficit, dit également sollicitation de la fortune pour pouvoir équilibrer le compte de fonctionnement. Or, dans le cas de La Tène, la fortune a diminué année après année et elle n'est tout simplement plus suffisante pour remplir son rôle « tampon ».

Malgré un déficit abyssal, il convient de souligner que **le budget 2015 qui vous est présenté ne peut être accepté qu'à la seule condition qu'il soit trouvé l'équivalent de 15 points d'impôt pour l'équilibrer¹.**

Toutefois, le Conseil communal tient à souligner que la gestion et les fondements du ménage communal sont sains et que les charges qui dépendent de sa compétence sont maîtrisées.

Par contre, l'explication des déficits successifs est essentiellement à rechercher dans la variation de facteurs sur lesquels le Conseil communal n'a aucune emprise.

Il en va ainsi de :

- la hausse constante des charges partagées avec l'Etat (p.ex. l'action sociale)
- l'augmentation du coût de l'enseignement suite à la création du syndicat EORÉN et les différentes réformes scolaires
- l'assainissement de la caisse de pensions prévoyance.ne
- la « double » facture sociale (passage du principe de caisse à celui d'échéance)
- l'harmonisation des clés de répartition de l'impôt votée à l'automne 2013 par le Grand Conseil, et qui impactent fortement l'état des finances communales
- la baisse constante du produit de l'impôt provenant des personnes morales

¹ 15 points y compris les 5 points votés par le Conseil général le 20 février 2014

2 Commentaire

Dans un contexte en évolution constante, le Conseil communal vous soumet un budget 2015 à qualifier de raisonnable, qui limite au maximum le niveau des charges maîtrisables et qui maintient les prestations à la population, celles-ci étant déjà modestes.

En ce sens, le budget 2015 se veut réaliste quant aux prévisions des charges et des revenus, en incluant les nouvelles données concernant l'harmonisation des clés de répartition des impôts provenant des personnes physiques (ci-après : PP) et des personnes morales (ci-après : PM) entre l'Etat et les communes, ainsi que la nouvelle redistribution de la part communale de l'impôt des PM entre les communes et la réforme de la péréquation intercommunale des ressources.

En préambule encore et comme indiqué dans son rapport au Conseil général concernant la modification du taux d'imposition des PP, du 17 novembre 2014, le Conseil communal estime que le ménage communal repose sur des bases solides et que les services et prestations communales sont aujourd'hui assurés sans coûts excessifs ni somptuaires. Il renvoie pour ce faire au tableau figurant en page 3 du rapport précité et qui prouve que, classées par dicastères, **les prestations communales** (hormis celles relatives à l'enseignement) **sont toutes accomplies et desservies à un coût par habitant plus bas que celui de l'ensemble des communes neuchâteloises**. Par contre, dans le même temps, la commune de La Tène ne peut malheureusement compter que sur un produit de l'impôt bien moindre, ceci en raison d'un taux d'imposition des PP très faible et d'un revenu provenant de l'impôt des PM en baisse (-2.5 millions de francs en moyenne ces dernières années).

2.1 Charges maîtrisables maîtrisées

Alors que le budget 2014 avait déjà été impacté par une première charge exceptionnelle et unique liée à prévoyance.ne et rendait ardue la comparaison avec les budgets et les comptes précédents, une seconde charge du même genre est portée au budget 2015, celle la « double » facture sociale.

En effet, les communes qui, comme La Tène, comptabilisaient les prestations de l'aide sociale selon le principe de caisse devront comptabiliser la charge de l'exercice 2014 (selon le principe de caisse) et celle de 2015 (selon le principe d'échéance) au cours de l'exercice 2015. Pour La Tène, il s'agit d'une charge supplémentaire de 1.9 million de francs (compte 581.361.00), qui sera partiellement compensée par la dissolution de la réserve MCH2 (compte B280.12) de 0.4 million de francs.

Toutefois, abstractions faites de la « double » facture sociale 2015 et de la part 2014 à l'assainissement de prévoyance.ne (compte 029.304.00), les charges 2015 s'élèvent à 26.743 millions de francs, en baisse de 0.858 million de francs par rapport au budget 2014 (27.601 millions de francs).

	B2015	B2014
Charges	28'643'000	29'190'500
./. prévoyance.ne		-1'590'000
./. Double facture sociale	-1'900'000	
Charges nettes	26'743'000	27'600'500

Si les **charges de personnel** (N30) diminuent légèrement (-23'500 francs), les **biens, services et marchandises** (N31) augmentent quelque peu (+35'500 francs).

	B2015	B2014
Personnel (N30)	3'369'500	4'983'000
./ prévoyance.ne		-1'590'000
Personnel net	3'369'500	3'393'000

Biens, services, march. (N31)	3'019'500	2'984'000
-------------------------------	-----------	-----------

S'agissant des traitements, le Conseil communal a appliqué les mesures prévues pour la fonction publique cantonale, soit :

- suppression de l'échelon automatique et de l'indexation à l'évolution de l'IPC
- taux de progression de la masse salariale totale limité à +0,5%

En ce qui concerne prévoyance.ne, aucune nouvelle mesure d'assainissement n'est prévue qui aurait pu impacter le budget 2015. La grille des taux des primes employeur et employé restera la même, soit :

Age	Prime totale	Prime employeur	Prime employé
17-19 ans	2.00 %	1.00 %	1.00 %
20-24 ans	23.50 %	14.70 %	8.80 %
25-29 ans	23.50 %	14.70 %	8.80 %
30-39 ans	24.00 %	14.70 %	9.30 %
40-49 ans	24.50 %	14.70 %	9.80 %
50-60 ans	25.20 %	14.70 %	10.50 %
61-70 ans	25.40 %	14.70 %	10.70 %

Suite au remboursement 2014 de sa dette par la Fondation des Indiennes et grâce aux taux avantageux sur les marchés financiers, la prévision du **poids des intérêts** passifs (N32) devrait s'alléger par rapport à 2014 d'environ -0.115 million de francs.

Cette charge augmentera toutefois significativement dès 2016 lorsque les investissements en cours (p.ex. rue de la Gare et passerelle) auront été terminés et financièrement consolidés, et qu'ils généreront un accroissement des **amortissements**.

	B2015	B2014
Intérêts passifs (N32)	931'500	1'046'500
Amortissements (N33)	1'400'000	1'484'000

L'analyse des variations des charges entre les budgets 2015 et 2014 concernant le personnel (-23'500 francs), des biens, services et marchandises (+35'500 francs), des intérêts passifs (-115'000 francs) et des amortissements (-84'000 francs), soit une légère baisse globale de -187'000 francs, démontre que les charges habituellement désignées comme étant sous la maîtrise (certes parfois directe mais souvent indirecte) des autorités communales sont maîtrisées, ceci nonobstant le

changement de régime et la hausse des coûts en matière de sécurité (introduction de LPol 2015 avec une hausse des coûts de sécurité, chapitre 113, Police).

2.2 Charges non maîtrisables en hausse

Par contre, comme dit plus haut, certaines charges augmentent ou ont augmenté de manière parfois considérable, au titre desquelles :

- parmi les **dédommagements aux collectivités publiques** (N35), les charges d'enseignement (poste 201) augmentent pour environ +0.465 million de francs suite à la création et à la consolidation du syndicat EORÉN ; à noter que le total des charges était de 5'323 millions de francs en 2013, soit une progression de +0.6 million de francs en 2 ans.

	B2015	B2014
Ecoles cycles 1 à 3 (201)	5'927'000	5'462'000

- l'introduction en 2015 du nouveau mode de financement des prestations sociales, englobé dans le concept de facture sociale, décidée par le Grand Conseil en 2014 et ayant pour objectif d'harmoniser la répartition des coûts entre l'Etat et les communes, aura un impact certain sur les budgets communaux ;

à la différence des années précédentes, ce ne seront plus seulement les charges de l'aide matérielle, des programmes d'insertion, des mesures d'intégration professionnelle et des allocations familiales pour personnes sans activité lucrative qui seront réparties mais également les subsides LAMal, les bourses d'études, les avances de contributions d'entretien, ainsi que les mandats aux services sociaux privés ; le pourcentage de répartition sera unifié pour toutes les prestations : 60% Etat, 40% communes ;

l'introduction de la facture sociale, comptabilisée dans les **subventions accordées** (N36), engendrera pour La Tène une hausse des charges de +229'500 francs :

		B2015 Principe d'échéance	B2014 Principe de caisse
239.361.02	Bourses d'études	70'000	-
520.361.00	Subsides LAMal	737'500	-
532.361.00	Confédération financement LACI	55'500	-
581.361.00	Aide sociale	1'135'000	1'724'000
581.361.01	Programme d'insertion	34'000	50'000
582.361.00	Mesures d'intégration prof.	107'000	163'500
589.361.00	Allocation familiales	37'000	46'000
589.361.01	Avances contrib. d'entretien	6'500	-
581.361.02	Social privé	34'000	-
		2'216'500	1'983'500

Au risque de se répéter, le passage du principe de caisse à celui d'échéance charge le budget 2015 d'un montant supplémentaire de 1.9 million de francs (compte 581.361.00), partiellement contrebalancé par la dissolution de la réserve action sociale MCH2 (compte B280.12) pour 0.4 million de francs. En application d'une transaction passée avec le service des communes, un montant de 2 millions de francs pourra être immobilisé au bilan lors du bouclage des comptes 2015,

réduisant d'autant le déficit 2015, mais il devra ensuite être amorti sur une période de 10 ans, ceci depuis 2016.

2.3 Charges non maîtrisables en baisse

Le budget 2015 contient une bonne nouvelle, attendue depuis longtemps, à savoir la mise en œuvre de la **péréquation intercommunale des ressources** (compte 922.361.00).

En effet, l'évolution des transferts de ressources entre les communes en 2015 par rapport à l'année 2014 (qui seront en hausse en raison de revenus très élevés enregistrés dans certaines communes en 2014 au titre de l'impôt des PM) sera déterminé par l'indice des ressources fiscales communales harmonisées, lequel sera fondé sur l'ensemble des ressources fiscales communales, donc aussi sur le produit de l'impôt des frontaliers et de l'impôt à la source. Le nouveau système éliminera la distorsion résultant de la manière dont le produit de l'impôt sur les PP était pris en compte dans la précédente péréquation des ressources, fondée sur le revenu fiscal perçu par l'Etat dans chacune des communes.

Dorénavant, l'indice de ressources sera basé, pour ce qui est de l'impôt sur les PP, sur le produit de l'impôt communal harmonisé afin de tenir compte de la faculté qu'ont les communes de fixer leur coefficient d'impôt.

Pour La Tène, cette réforme entraîne une baisse des charges de -1.231 million de francs.

	B2015	B2014
Péréquation intercommunale	2'900'0000	4'131'000

A noter que le second volet de la péréquation intercommunale, à savoir la **péréquation intercommunale de la surcharge structurelle**, qui vise à réduire les disparités de charges entre les communes, sera également réformé à terme pour remédier à certaines distorsions d'ores et déjà identifiées.

2.4 Evolution des revenus

Les revenus 2015 s'élèvent à 24.392 millions de francs, en baisse de -0.819 million de francs par rapport au budget 2014 (25.211 millions de francs hors prise en compte du prélèvement 2014 à la réserve pour assainir prévoyance.ne).

	B2015	B2014
Revenus	24'391'500	26'800'500
./. prévoyance.ne		-1'590'000
Revenus nets	24'391'500	25'210'500

Cette baisse des revenus est essentiellement expliquée par la baisse du produit de l'impôt provenant des PM (N401 ; -1.085 million de francs ou -26.5%), qui est partiellement compensée par une très légère amélioration du produit de l'impôt des PP (N400 ; +171'000 francs ou +1.67%).

2.4.1 Cadre législatif modifié

Pour mémoire, et comme déjà indiqué dans les précédents rapports du Conseil communal au Conseil général à l'appui des précédents budgets et comptes, le produit de l'impôt, qui représente 55% des revenus communaux (soit 13.435 sur

24.392 millions de francs), est sujet aux multiples effets des diverses réformes de la fiscalité des PP et PM.

Cette situation induit d'importants changements de valeurs d'une année à l'autre et rend ardu le pilotage du ménage communal, difficile la comparaison des exercices comptables et compliqué l'établissement de prévisions fiables.

Au titre des réformes qu'il convient de rappeler figure d'abord celle de l'harmonisation 2014 des clés de répartition des impôts provenant des PP et des PM entre l'Etat et les communes, selon une répartition fixée provisoirement à 123 (130-7) points en faveur de l'Etat et à 77 (70+7) points (en moyenne) en faveur des communes.

Cette clé est provisoire en ce sens qu'elle passera en 2016 à 120 points en faveur de l'Etat et 80 points (en moyenne) pour les communes, lorsque la bascule entrera également en vigueur pour l'impôt sur les frontaliers. Cette période transitoire de 2 ans a été jugée nécessaire pour permettre aux communes fortement dépendantes de cet impôt de s'adapter à la nouvelle situation.

Simultanément, il a été décidé de répartir dès 2014 la part communale de l'impôt des PM à raison de 70% à la commune hébergeant l'entreprise ou l'établissement, et de répartir le 30% restant entre les communes à raison de 15% selon la population et 15% selon le nombre d'emplois recensés dans chaque commune. Ce régime a pris le relais du régime transitoire mis en place à la suite de la réforme de la fiscalité des PM, qui est arrivé à échéance à la fin de 2013.

Les effets sur les coefficients de répartition ont été les suivants pour La Tène :

		Jusqu'à l'harmonisation	Avec harmonisation	
			Dès 2014	Dès 2016
PP	coefficient communal	52 points	59 points	+ 3 points
	coefficient cantonal	130 points	123 points	- 3 points
PM	coefficient communal	100 points	80 points (avec répartition 70/15/15)	
	coefficient cantonal	100 points	120 points	
	fonds provisoire	Oui	Non	

Enfin, il convient de ne pas oublier l'autre pan de la réforme de l'imposition des PM, qui est entrée en vigueur en 2011, et qui diminue progressivement de 10 à 5% entre 2011 et 2016 le taux de l'impôt sur le bénéfice et qui introduit la possibilité d'imputer à l'impôt sur le bénéfice l'impôt sur le capital, ceci moyennant la suppression des allègements fiscaux accordés à certaines sociétés.

A cet égard, **le Conseil communal situe l'origine de l'actuel grave déséquilibre des finances communales dans le tarissement du produit de l'impôt provenant des PM, certes suite à la mise en œuvre des diverses réformes mais aussi en raison du départ d'importantes entreprises contributrices, qui a conduit à une diminution pérenne des revenus correspondant peu ou prou au déficit structurel du budget communal, soit environ 2.5 millions de francs.**

2.4.2 Impôt direct des PP

L'effet de la bascule du coefficient cantonal de 130 à 123 et les 7 points transférés sur le coefficient communal sont enregistrés dans les comptes de recettes. De plus, l'augmentation des déductions pour enfants influence les recettes.

Toutefois, il convient de rester attentif à l'évolution de la conjoncture qui peut se dégrader très rapidement. Il est important de ne pas oublier que les contribuables corrigent rapidement leurs tranches d'impôt en cas de baisse de leur revenu.

Les revenus des contribuables devraient toutefois continuer leur progression et compenser partiellement les effets de la réforme fiscale.

Dans ce contexte et avec un coefficient d'imposition communale inchangé, le budget 2015 table sur une très légère progression du produit de l'impôt des PP (+171'000 francs ou +1.67%). Pour sa part, l'Etat a estimé que ce produit devrait passer de 709 à 729.350 millions de francs (+20.350 millions de francs ou +2.9%).

		B2015	B2014
900.400.00	Impôt revenu PP	8'700'00	8'653'000
900.400.01	Impôt fortune PP	800'000	766'000
900.400.02	Impôt sur prest. en capital PP	200'000	184'000
900.400.03	Récupération s/ non-valeurs PP	75'000	75'000
900.400.04	Impôt à la source PP	300'000	277'000
900.400.05	Impôt frontaliers PP	350'000	299'000
900.400.06	Impôt sur gains de loteries PP	0	0
		10'425'000	10'254'000

Il est à noter que le budget 2015 de l'impôt provenant des PP a été établi sur la base la situation SIPP au 30 septembre 2014 – dont la pertinence a ensuite été confirmée par la situation SIPP au 31 octobre 2014 – et en tenant compte de l'adaptation des tranches 2014.

2.4.3 Impôt direct des PM

Au plan du budget de l'Etat, le produit 2015 de l'impôt des PM a été un petit peu revu à la baisse par rapport au budget 2014 (passage de 230 à 221.750 millions de francs ou -3.6%).

Le tassement de la conjoncture et le ralentissement dans certains domaines expliquent en partie cette contraction. Quelques entreprises ont également revu à la baisse leurs prévisions.

Par ailleurs et comme déjà constaté par le passé, les bénéficiaires peuvent fortement fluctuer et il est toujours difficile d'évaluer l'évolution de cet impôt.

S'agissant de La Tène, il sied en préambule d'indiquer que, sauf événement majeur non-maîtrisé au jour de la rédaction du présent rapport, les prévisions budgétaires 2014 ne seront pas atteintes, ce que tendent à prouver les situations PMGEN au 26 septembre et 31 octobre 2014, et sur la base desquelles le budget 2015 a été élaboré.

		B2015	B2014
900.400.00	Impôt bénéfice PM	1'000'000	1'500'000
900.400.01	Impôt capital PM	380'000	162'000
900.400.02	Récupérations PM	150'000	100'000
900.400.03	Fonds PM, répartition population	430'000	¹ 1'433'000
900.400.04	Fonds PM, répartition emplois	650'000	
900.400.05	Impôt foncier PM	400'000	400'000
900.462.00	Fonds provisoire PM (solde)		¹ 500'000
		3'010'000	4'095'000

¹ Lors de l'élaboration du budget 2014, en automne 2013, les directives comptables n'étaient pas disponibles, raison pour laquelle il avait été décidé d'incorporer les répartitions selon les critères habitants et emplois (1.433 million de francs) dans le compte 900.462.00, Fonds de répartition PM, en sus du solde de répartition de l'ancien système (0.5 million de francs)

S'agissant de l'impôt foncier, qui est l'impôt grevant les immeubles de placement des personnes morales et celui prélevé sur les immeubles de rendement appartenant à des institutions de prévoyance professionnelle, le taux restera à 1.5‰ de l'estimation cadastrale. Fluctuant peu, le montant porté au budget 2015 reste le même que celui inscrit en 2014. Pour la part de l'Etat, le taux a été augmenté à 2‰.

Pour des explications de détail, nous vous renvoyons aux commentaires en regard du budget de fonctionnement et aux annexes (Cf. les cahiers 2 et 5).

3 Objectifs

Dans la lignée des objectifs qu'il s'est fixés en début de législature et compte tenu du contexte législatif évoluant de plus en plus vite, le Conseil communal entend suivre les principes suivants.

3.1 Contrôler les coûts

La plupart des dépenses communales sont engendrées par des décisions venant de l'Etat ou des syndicats. Si les représentants communaux sont vigilants et attentifs à toutes augmentations émanant des syndicats, il n'est pas possible de contrecarrer celles provenant de l'Etat. Les seuls coûts entièrement contrôlés par la commune sont contenus dans la même proportion que les années précédentes.

3.2 Maintenir des prestations

Afin de ne pas à devoir rechercher de nouvelles recettes, la tentation est grande de vouloir d'abord réduire les dépenses et, selon le principe, de ne chercher à dépenser que ce qui est couvert par les recettes.

Toutefois, il faut savoir que l'exercice de limiter les dépenses a déjà été accompli ces dernières années – depuis 2009 – et qu'actuellement, si nous voulions réduire les dépenses, il conviendrait alors de supprimer des prestations à la population et dont les conséquences seraient sans nul doute d'engendrer d'autres dépenses comme p.ex. la suppression des subventions aux sociétés locales, l'abandon de la Commémoration du 1er août ou encore en renonçant au souper annuel des aînés ; ce qui priverait sans nul doute la population laténienne d'une vie sociale que la collectivité se doit de cultiver.

3.3 Appliquer un taux d'imposition des personnes physiques approprié

Comme indiqué ci-avant, le déficit du budget 2015 est grave et **il ne peut être accepté qu'à la seule condition qu'il soit trouvé l'équivalent de 15 points d'impôt pour l'équilibrer².**

Légalement, les recettes devant couvrir les charges faute de fortune communale, le Conseil communal est contraint à soumettre une adaptation rigoureuse du taux d'imposition des PP pour palier la diminution de l'apport fiscal des PM.

Pour des explications de détail, nous vous renvoyons aux commentaires en regard du budget de fonctionnement et aux annexes (Cf. les cahiers 2 et 5).

4 Conclusion

Augmenter l'impôt est aujourd'hui impératif pour sortir de la spirale déficitaire dans laquelle la commune de La Tène est prise depuis plusieurs années. Les déficits des comptes ont dissous la fortune communale et il est temps d'agir vigoureusement.

Si l'objectif du Conseil communal est clairement de contrôler le ménage communal et de maintenir les prestations, services et infrastructures à un niveau répondant aux besoins et attentes de la population, les finances communales doivent pouvoir reposer sur une fiscalité appropriée.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 24 novembre 2014

LE CONSEIL COMMUNAL

² 15 points y compris les 5 points votés par le Conseil général le 20 février 2014



République et canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TENE

Compte de fonctionnement

Table des matières

du cahier 2

TABLE DES MATIERES

0 ADMINISTRATION

01 LEGISLATIF ET EXECUTIF

011	CONSEIL GENERAL	page	1
012	CONSEIL COMMUNAL	page	1

02 ADMINISTRATION GENERALE

020	ADMINISTRATION GENERALE	pages	2-3
029	ADMINISTRATION GENERALE, DIVERS	pages	3

1 SECURITE PUBLIQUE

10 PROTECTION JURIDIQUE

100	JUSTICE, DIVERS	page	5
-----	-----------------	------	---

11 POLICE

113	POLICE	pages	6
-----	--------	-------	---

14 POLICE DU FEU

140	COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS	page	6
-----	--------------------------------	------	---

16 PROTECTION CIVILE

160	PROTECTION CIVILE	page	7
-----	-------------------	------	---

2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

20 ECOLES

201	ECOLE OBLIGATOIRE CYCLES 1-3	pages	8-9
212	CSUM	page	10
214	ECOLE DE MUSIQUE	page	10
215	SERVICE DE CONCIERGERIE	page	11

23 FORMATION PROFESSIONNELLE

231	FORMATION PROFESSIONNELLE	page	12
239	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE	page	12

3 CULTURE, LOISIRS, SPORTS

30 ENCOURAGEMENT A LA CULTURE

300	BIBLIOTHEQUE	page	13
302	THEATRE REGIONAL	page	14
303	ESPACE PERRIER	page	14
309	AUTRES TACHES CULTURELLES	page	15

33 PARCS PUBLICS ET PLACES DE JEUX

330	PARCS PUBLICS ET PLACES DE JEUX	page	15
-----	---------------------------------	------	----

34 SPORTS

340	ACTIVITES GENERALES	page	16
343	PORTS	page	17

35 ESPACE TROGLODYTE, SITE DE LA TENE

350	ESPACE TROGLODYTE	pages	17-18
351	SITE DE LA TENE	pages	19-20
352	CHALETS DE LA TENE	page	20

39 CULTES

390	CULTES	page	21
-----	--------	------	----

4 SANTE

44 SOINS AMBULATOIRES

440	SOINS AMBULATOIRES	page	22
-----	--------------------	------	----

46 SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES

460	SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES	page	22
-----	---	------	----

49 AUTRES DEPENSES DE SANTE

490	AUTRES DEPENSES DE SANTE	page	23
-----	--------------------------	------	----

5 PREVOYANCE SOCIALE

52 ASSURANCE-MALADIE

520	Assurances -maladie	page	24
-----	---------------------	------	----

53	<u>AUTRES ASSURANCES SOCIALES</u>		
532	Autres assurances sociales	page	24
54	<u>PROTECTION DE LA JEUNESSE</u>		
540	STRUCTURES D'ACCUEIL DE L'ENFANCE	page	25
541	AUTRES DEPENSES	page	25
58	<u>ACTION SOCIALE</u>		
581	PART COMMUNALE A L'ACTION SOCIALE	page	26
582	OFFICE DU TRAVAIL	page	26
589	PERSONNES SANS ACTIVITE	page	26
6	<u>TRAFIC</u>		
62	<u>ROUTES COMMUNALES</u>		
620	RESEAU DES ROUTES COMMUNALES	pages	28-29
621	PARKINGS	page	29-30
65	<u>TRAFIC REGIONAL</u>		
650	TRAFIC REGIONAL	page	30
7	<u>PROTECTION ET AMENAG. DE L'ENVIRONNEMENT</u>		
70	<u>SERVICE DES EAUX</u>		
700	EAU POTABLE	page	31
71	<u>PROTECTION DES EAUX</u>		
710	EAUX USEES	page	32
711	EAUX CLAIRES	page	32
72	<u>TRAITEMENT DES DECHETS</u>		
720	DECHETS LOGEMENTS	page	33
722	DECHETS ENTREPRISES	page	34
74	<u>CIMETIERE</u>		
740	CIMETIERE	page	35
75	<u>RIVES ET BERGES</u>		
750	RIVES ET BERGES	page	35

79	<u>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</u>		
	790 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	page	36
	791 AGGLOMERATION	page	36
8	<u>ECONOMIE PUBLIQUE</u>		
80	<u>AGRICULTURE</u>		
	801 AMELIORATION DE L'EXPLOITATION	page	38
81	<u>FORETS COMMUNALES</u>		
	812 FORETS COMMUNALES	pages	38-39
83	<u>TOURISME</u>		
	830 TOURISME	page	39
86	<u>ELECTRICITE ET GAZ</u>		
	860 ELECTRICITE	page	40
	861 GAZ	page	40
9	<u>FINANCES ET IMPÔTS</u>		
90	<u>IMPOTS</u>		
	900 IMPOTS	page	41-42
92	<u>PEREQUATION FINANCIERE</u>		
	922 PEREQUATION FINANCIERE	page	42
93	<u>QUOTES-PARTS AUX RECETTES</u>		
	932 PARTS AUX REGALES & PATENTES	page	42
	933 PARTS AUX EMOLUMENTS & DROITS CANTONAUX	page	43
94	<u>GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES</u>		
	940 INTERETS	pages	43-44
	942 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	pages	44-45
	943 DOMAINES (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)	page	45
99	<u>POSTES NON VENTILABLES</u>		
	990 RESULTAT	page	46
	999 EXCEDENT DES CHARGES OU REVENUS	page	46



République et canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TENE

Cahier 2

Compte de fonctionnement

- 011.300.00 Jetons de présence et vacations des membres du Conseil général et des commissions, selon l'arrêté du Conseil général du 30 avril 2014, ainsi que repas des comptes et du budget ; baisse expliquée par la création de comptes spécifiques pour les commissions réglementaire (011.300.01), de salubrité publique (101.300.01), de circulation, des transports et de l'agglomération (620.300.01), de l'environnement et du développement durable (790.300.01) et financière (900.300.00).
- 011.300.01 Nouveau compte afin d'identifier le coût de fonctionnement de la commission réglementaire.
- 011.310.00 Coût de publication dans la Feuille officielle des décisions du Conseil général soumises à référendum facultatif et/ou obligatoire et impression des documents composant les ordres du jour et de nouveaux règlements.
- 012.300.00 Indemnités de fonction (honoraires), selon l'arrêté du Conseil général du 30 avril 2014 : président 10'000 francs, secrétaire 9'000 francs, autres 8'000 francs.
- 012.300.01 Défraiement des heures relatives aux séances 2014, selon l'arrêté du Conseil général du 30 avril 2014 : jeton de présence de 100 francs/séance et vacation de 45 francs/heure.
- 012.317.00 Manifestations du Conseil communal, selon calendrier spécifique (rencontres des autorités en place dans d'autres communes, des entreprises, repas en faveur du personnel, etc.) ; retour à la normale après la réception 2014 du premier citoyen du Canton.
- 012.436.00 Reversement de jetons de présence de divers organismes et associations (ACN, SSREDL, EORÉN).

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
0	ADMINISTRATION				
01	LEGISLATIF ET EXECUTIF				
011	CONSEIL GENERAL				
011.300.00	CG, séances, vacations	17,000.00		20,500.00	27,783.80
011.300.01	Commission réglementaire	1,000.00		0.00	0.00
011.310.00	Imprimés, reliures, fournitures	2,000.00		1,500.00	9,043.40
	Total CONSEIL GENERAL	20,000.00	0.00	22,000.00	36,827.20
	Solde net		20,000.00		
012	CONSEIL COMMUNAL				
012.300.00	Honoraires, indemnités CC	43,000.00		43,000.00	38,447.65
012.300.01	Séances, vacations CC	110,000.00		110,000.00	110,768.25
012.303.00	Cotisations AVS, AI, AC, ALFA	22,500.00		22,500.00	22,373.65
012.303.02	Allocations familiales	6,000.00		6,000.00	5,760.00
012.317.00	Réceptions, manifestations	20,000.00		45,000.00	19,718.70
012.318.01	Téléphonie	1,000.00		1,000.00	930.50
012.319.00	Frais divers (cadeaux à des tiers)	1,500.00		1,500.00	1,998.10
012.436.00	Remboursements de tiers		4,000.00	0.00	6,594.45-
012.436.03	Parts employés AVS, AI, AC, ALFA		9,500.00	9,500.00-	7,671.05-
012.451.00	Remboursements allocations familiales		6,000.00	6,000.00-	5,760.00-
	Total CONSEIL COMMUNAL	204,000.00	19,500.00	213,500.00	179,971.35
	Solde net		184,500.00		
	Total LEGISLATIF ET EXECUTIF	224,000.00	19,500.00	235,500.00	216,798.55
	Solde net		204,500.00		

- 020 En 2015, l'administration communale (accueil, secrétariat de direction, service financier, service d'exploitation) totalisera 9.35 ETP pour 12 postes de travail, dont à ajouter 3 apprentis employés de commerce.
- 020.301.00 Budget des traitements établi selon les décisions du Conseil d'Etat pour la fonction publique ; 2015 marque le début d'une transition au cours de laquelle des dispositions provisoires sont mises en application ; la progression définie jusqu'en 2014 par des échelons ou des changements de classes de traitement est suspendue et remplacée par une progression définie par un simple pourcentage d'augmentation, fixé à 0.5% pour 2015 ; la progression de l'IPC sur la période de référence fixée dans la loi sur le statut de la fonction publique (+0.3% entre mai 2013 et mai 2014) n'est pas répercutée sur les traitements de la fonction publique car la baisse de ce même indice n'avait été que partiellement répercutée en 2014 (-0.32% en lieu et place de -0.6%) ; commentaire valable pour tous les services.
- 020.303.00 Charges sociales totales AVS, AI, AC, ALFA et frais de gestion ; récupération de la part employé (5.15%) par le compte 020.436.03, Parts employés AVS, AI, AC ; commentaire valable pour tous les services ; pour reconstituer les réserves du Fonds APG, qui étaient inférieures au minimum légal (soit la moitié des dépenses d'une année), le taux de cotisation APG est relevé de 2011 à 2015 de 0.3 à 0.5%, avec un financement à parts égales employeur/employé ; suite à la révision 2010 de la LACI, le taux de cotisation AC est passé dès le 1er janvier 2011 de 2 à 2.2% pour les salaires d'un montant inférieur à 126'000 francs, avec un financement à parts égales employeur/employé ; en outre, une cotisation de solidarité de 1% est en sus perçue sur les hauts revenus (entre 126'000 et 315'000 francs), également répartie à parts égales employeur/employé.
- 020.303.02 Prévision basée sur le nombre d'enfants des employés percevant des allocations familiales, de formation et complémentaires : 1) allocations familiales, 220 francs pour le 1er et le 2e enfant (nouveau 2015), puis 250 francs pour les enfants suivants ; 2) allocations de formation, supplément de 80 francs par jeune en formation ; 3) allocations complémentaires, 135 francs par enfant (nouveau 2015) ; remboursement par la CCNC des diverses allocations par le compte 020.451.00, Remboursements allocations familiales ; commentaire valable pour tous les services.
- 020.304.00 Charges sociales totales LPP selon plan de recapitalisation de prévoyance.ne ; depuis 2014, les taux appliqués sont : 1) part employé (17-19 ans, 1% ; 20-29 ans, 8.8% ; 30-39 ans, 9.3% ; 40-49 ans, 9.8% ; 50-59 ans, 10.5% ; 60-70 ans, 10.7%) ; part employeur (17-19 ans, 1% ; autres catégories d'âge, 14.7%) ; récupération de la part employé par le compte 020.436.04, Parts employés LPP ; commentaire valable pour tous les services.
- 020.306.00 Charges sociales concernant l'APG-M ; la prime totale s'élève à 1.4% et est partiellement impactée sur les employés par le compte 020.436.06, Parts employés APG maladie ; commentaire valable pour tous les services.
- 020.309.00 Formation et mise à niveau du personnel.
- 020.310.01 Leasings des appareils multifonctions (20'000 francs/an), achat de papier (imprimantes et photocopieuses), enveloppes et formules BVR (facturation) ; hausse par rapport aux comptes 2013 expliquée par le renouvellement de 2 MFP avec options de dématérialisation.
- 020.310.02 Participation au Bulcom (env. 2'300 ménages à 16.01 francs HT/ménage, env. 40'000 francs TTC), communication périodique à la population (2'000 francs), divers abonnements à des publications (Feuille officielle et L'Express) et frais de publication d'annonces (p.ex. en cas d'embauche de personnel) ; adaptation sur la base des comptes précédents.
- 020.311.00 Achat de divers mobiliers pour aménager les nouveaux locaux sis à Auguste-Bachelin 4 (affectation d'un appartement aux services communaux).
- 020.311.01 Prévision d'entretien et de renouvellement du parc informatique de l'administration (19 stations et PC portables et 4 imprimantes, hors prise en considération de 2 MFP).
- 020.311.02 Nouveau compte destiné à comptabiliser par le compte de fonctionnement (et non plus par le bilan) les achats de cartes journalières CFF, selon arrêté du Conseil général du 20 février 2014 ; la recette y relative est comptabilisée sous 020.431.91, Recettes, cartes journalières CFF.
- 020.312.00 Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
- 020.315.00 Compte incluant notamment les abonnements Jeronimo (470 francs, appareil pour les encaissements par cartes de débit ou de crédit) et de l'affranchisseuse postale (380 francs).
- 020.315.01 Accès au nœud informatique cantonal (11'000 francs), maintenance par le Centre Electronique de Gestion (CEG) de la Ville de Neuchâtel (55'000 francs) et diverses redevances (2'100 francs dont licence Optimiso à 1'600 francs) ; une hausse est à prévoir dès 2016-2017 en lien avec le remplacement de l'ERP.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
02	ADMINISTRATION GENERALE				
020	ADMINISTRATION GENERALE				
020.301.00	Traitements	986,000.00		985,500.00	984,035.05
020.303.00	Cotisations AVS, AI, AC, ALFA	145,000.00		145,000.00	141,628.45
020.303.02	Allocations familiales	35,500.00		38,500.00	36,707.00
020.304.00	Cotisations LPP	194,500.00		207,500.00	165,601.95
020.305.00	Cotisations assurances accident	11,500.00		11,500.00	12,063.65
020.306.00	Cotisations APG maladie	13,500.00		9,000.00	10,429.95
020.309.00	Cours, formation	6,000.00		6,000.00	5,780.40
020.309.90	Charges diverses de personnel	1,000.00		1,000.00	324.40
020.310.00	Fournitures de bureau	3,000.00		3,000.00	3,278.65
020.310.01	Impression de formules, photocopies	25,000.00		23,000.00	21,294.20
020.310.02	Publications, annonces, journaux	43,000.00		47,000.00	42,033.55
020.311.00	Achats mobilier, machines, matériel	7,000.00		7,000.00	4,911.15
020.311.01	Achats informatiques	10,000.00		10,000.00	9,828.45
020.311.02	Achats cartes journalières CFF	64,500.00		0.00	0.00
020.312.00	Chauffage, éclairage	8,000.00		8,000.00	9,095.70
020.314.00	Entretien, aménagement locaux	4,000.00		4,000.00	2,212.90
020.315.00	Entretien mobilier, machines, matériel	2,000.00		2,000.00	848.45
020.315.01	Maintenance informatique	68,500.00		68,000.00	65,367.50
020.316.00	Locations locaux	92,000.00		82,000.00	82,000.00
020.316.01	Locations div. Espace Perrier (interne)	5,000.00		5,000.00	7,650.00
020.317.00	Réceptions, manifestations	500.00		500.00	638.20
020.317.01	Frais de déplacement	2,500.00		3,000.00	1,222.40
020.318.00	Ports, taxes postales	9,000.00		10,500.00	8,861.90
020.318.01	Téléphonie	6,500.00		6,500.00	5,905.55
020.318.02	Frais de rappels et poursuites	20,000.00		29,000.00	15,089.70
020.318.03	Enlèvement déchets	500.00		500.00	378.10
020.318.04	Alarmes	2,500.00		2,500.00	6,663.85

020.316.00	Ecriture interne concernant le loyer de l'administration pour les locaux occupés à A.-Bachelin 4 (7'667 francs/mois) ; hausse expliquée par l'affectation d'un appartement (4 pièces) aux activités communales dès 2015.
020.318.00	Les envois sont autant que possible groupés pour bénéficier d'un taux d'affranchissement préférentiel ; les envois de <i>masse</i> (soit les facturations approvisionnement en eau, épuration et déchets) sont imprimés et effectués au CIFL (Fleurier), puis comptabilisés dans les comptes respectifs.
020.318.02	Prévision variable selon le nombre de rappels et de poursuites par la commune et l'Etat (gestion de l'impôt) ; récupérations comptabilisées dans le compte 020.436.00, Administration générale, Remboursements de tiers, y compris frais de poursuites.
020.318.04	Frais de raccordement de l'alarme de l'administration à la centrale EGS (1'220 francs) et frais divers ; l'installation avait été modernisée en 2013.
020.318.07	Frais d'organisation de la sécurité au travail dans les services communaux.
020.318.20	Part des primes d'assurances communales à charge de l'administration.
020.318.35	Prise de caisse à l'improviste et audit annuel des comptes communaux (12'000 francs), ainsi que du fonds scolaire (1'500 francs) ; l'introduction de la LFinEC en 2015 impose que l'audit des comptes communaux ait lieu avant leur présentation au Conseil général.
020.319.01	Augmentation de la cotisation ACN (passage de 0.30 à 0.95 francs/habitant), selon décision de l'assemblée générale ACN du 27 août 2014.
020.361.00	Contribution obligatoire (dès 2012) de l'employeur au financement des structures d'accueil (LAE ; 1.17% de la masse salariale AVS).
020.427.00	Produit de l'intérêt moratoire et des intérêts de retard sur les facturations communales.
020.431.90	Indemnités pour la gestion administrative du SFBL (4'500 francs), gestion de la redevance sur l'eau potable (3'900 francs), émoluments perçus sur les caissettes à journaux (1'900 francs) et facturation de frais administratifs par le service accueil (variables selon les années) ; baisse expliquée par la renonciation au mandat de gestion administrative du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle et environs (-45'000 francs).
020.431.91	Cf. le commentaire du compte 020.311.02, Achats cartes journalières CFF.
020.436.00	Commentaire en relation avec le compte 020.318.02, Administration générale, frais de rappels et poursuites.
020.450.00	Indemnité versée par l'OFEV, calculée sur la masse salariale soumise à l'AVS et variable annuellement.
020.490.04	Part des traitements affectée à d'autres services communaux, soit : 1) forfait de 11'500 francs pour la gestion des ports (compte 343.390.04, Imputations internes traitements administration) ; 2) forfait de 10'000 francs pour la gestion du camping résidents (compte 351.390.04, Imputations internes traitements administration) ; 3) forfait de 5'000 francs pour la gestion des parkings (compte 621.390.04, Imputations internes traitements administration) ; 4) forfait de 11'500 francs pour la facturation de l'eau (compte 700.390.04, Imputations internes traitements administration) ; 5) forfait de 11'500 francs pour la facturation de la taxe d'épuration (compte 710.390.04, Imputations internes traitements administration) ; 6) forfait de 11'000 francs pour la gestion des déchets logements (compte 720.390.04, Imputations internes traitements administration) et de 2'000 francs pour celle des déchets entreprises (compte 722.390.04, Imputations internes traitements administration) ; 7) 147'500 francs pour les activités du service technique, environ 120% de taux d'occupation (1 x 50% et 1 x 70% ; compte 790.390.04, Imputations internes traitements administration).
029.304.00	Compte (en principe) inutilisé et qui avait été créé en 2013 pour enregistrer le versement des parts laténiennes à l'assainissement de prévoyance.ne.
029.380.00	Cf. le commentaire du compte 029.304.00, Participation à la constitution RFV.
029.380.01	Cf. le commentaire du compte 029.304.00, Participation à la constitution RFV.
029.480.00	Cf. le commentaire du compte 029.304.00, Participation à la constitution RFV.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
020.318.05	Droits d'auteurs	500.00		500.00	307.50
020.318.07	Sécurité au travail	500.00		500.00	0.00
020.318.20	Assurances	2,000.00		2,500.00	1,422.35
020.318.35	Révision des comptes	13,500.00		13,500.00	19,980.00
020.318.90	Honoraires divers	3,000.00		3,000.00	28,121.95
020.319.00	Cotisations, dons, cadeaux	2,000.00		2,000.00	2,395.65
020.319.01	Cotisations ACN	4,500.00		1,500.00	1,452.90
020.361.00	Contribution aux structures d'accueil	4,000.00		7,000.00	4,003.75
020.427.00	Intérêts moratoires et frais retard		9,000.00	7,000.00-	9,360.80-
020.431.90	Recettes, émoluments divers		25,000.00	65,000.00-	73,077.50-
020.431.91	Recettes, cartes journalières CFF		70,000.00	0.00	0.00
020.436.00	Rembour. de tiers, frais de poursuites		25,000.00	29,000.00-	22,301.29-
020.436.01	APG remboursements		0.00	0.00	36,035.40-
020.436.03	Parts employés AVS, AI, AC		59,500.00	59,500.00-	57,492.00-
020.436.04	Parts employés LPP		79,500.00	84,000.00-	69,327.80-
020.436.05	Parts employés ANP, AAC		9,000.00	9,000.00-	8,695.98-
020.436.06	Parts employés APG maladie		2,500.00	1,500.00-	1,378.90-
020.450.00	CCNC rétrocession taxe CO2		1,000.00	1,000.00-	896.00-
020.451.00	Remboursements allocations familiales		21,500.00	23,000.00-	22,360.00-
020.490.04	Imputations internes trait. admin.		210,000.00	210,000.00-	192,000.00-
	Total ADMINISTRATION GENERALE	1,796,500.00	512,000.00	1,257,000.00	1,208,609.53
	Solde net		1,284,500.00		

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
029	ADMINISTRATION GENERALE, DIVERS				
029.304.00	Participation à la constitution RFV	0.00		1,590,000.00	0.00
029.380.00	Provision RFV Prévoyance.ne	0.00		0.00	1,538,957.20
029.380.01	Provision CUA Prévoyance.ne	0.00		0.00	342,072.55
029.480.00	Prélèvement à la provision RFV		0.00	1,590,000.00-	0.00
	Total ADMINISTRATION GENERALE, DIVERS	0.00	0.00	0.00	1,881,029.75
	Solde net				
	Total ADMINISTRATION GENERALE	1,796,500.00	512,000.00	1,257,000.00	3,089,639.28
	Solde net		1,284,500.00		
	TOTAL ADMINISTRATION	2,020,500.00	531,500.00	1,492,500.00	3,306,437.83
	Solde net		1,489,000.00		
		=====	=====	=====	=====

101.300.00	Coût de fonctionnement de la commission des naturalisations et des agrégations.
101.300.01	Nouveau compte afin d'identifier le coût de fonctionnement de la commission de salubrité publique.
101.310.00	Montant communiqué par l'office régional d'état civil à Hauterive.
101.310.01	Montant communiqué par la commission sociale régionale à Saint-Blaise ; cette agence entre dans le cadre de la mise en place d'un guichet social régional (GSR) regroupant toutes les prestations d'aide matérielle (chômage, aide sociale, prestations complémentaires, etc.) ; la répartition des charges a lieu à raison de 50% en fonction de la population et 50% en fonction des dossiers traités de chaque commune au 31 décembre ; bases du budget 2015 pour La Tène : 4'826 habitants sur une population totale de 19'914 habitants (24.23% de la population de référence au 31 décembre 2013) et 166 dossiers laténiens pour 634 dossiers au total (26.18% du nombre de dossiers au 31 décembre 2013) ; le subsidie pour la tenue de l'agence (régionale) AVS continue d'être versé directement aux communes (Cf. le compte 101.436.00, CCNC, indemnité agence AVS), pour la raison que celles-ci sont tenues d'assurer le financement des agences régionales ; Cf. également le commentaire général du poste 58, Action sociale.
101.318.01	Part des émoluments de délivrance des permis de travail à reverser à l'Etat (frais de la taxe sur le contrôle des étrangers et établissement de nouveaux documents d'origine) ; recette correspondante par le compte 101.431.00, Emoluments contrôle des habitants.
101.318.40	Coût des 2e notifications des commandements de payer (30 francs HT/unité pour env. 500 unités) ; indemnité encaissée par l'Office des poursuites (53 francs/unité) par le compte 101.431.90, CDP, rétrocession ; diminution des coûts suite à la modification du mode de notification.
101.351.00	Coût d'achat et d'établissement des cartes d'identité ; les passeports ne sont dorénavant plus délivrés dans les communes mais par l'Etat.
101.431.00	Compte en relation avec les comptes 101.318.01, Contrôle des habitants, part Etat et 101.351.00, Documents d'identité, indemnités (cartes d'identité, actes d'origine et permis d'étrangers) ; baisse expliquée par la prise en compte de la <i>mesure voulue</i> par le Conseil d'Etat pour modifier dès 2015 la clé de répartition du produit des émoluments entre l'Etat et les communes (passage de 50%/50% à 90%/10% ; l'effet de la mesure implique un transfert de revenus des communes vers l'Etat de l'ordre de 500'000 francs/an ; le projet de nouvelle répartition a été présenté à la CDC-Finances, qui ne l'approuve pas et des analyses complémentaires sont en cours ; une fois en possession de ces compléments d'analyses, vraisemblablement dans le courant du mois d'octobre, le Conseil d'Etat procédera à une nouvelle appréciation de la situation et arrêtera définitivement le nouveau taux de répartition, qui sera communiqué aux communes.
101.431.01	Montant communiqué par l'office régional d'état civil à Hauterive.
101.431.02	Emoluments communaux de naturalisations.
101.431.90	Cf. le commentaire du compte 101.318.40, CDP, délivrance.
101.436.00	Cf. le commentaire du compte 101.310.01, Participation agence régionale AVS.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
1	SECURITE PUBLIQUE				
10	PROTECTION JURIDIQUE				
101	JUSTICE, DIVERS				
101.300.00	Commisson des naturalisations et agrégations	1,000.00		1,500.00	0.00
101.300.01	Commisson de salubrité publique	1,000.00		0.00	0.00
101.310.00	Participation off. régional d'état civil	28,000.00		28,000.00	31,158.80
101.310.01	Participation agence régionale AVS	38,500.00		35,500.00	37,084.95
101.318.01	Contrôle des habitants, part Etat	28,000.00		23,000.00	27,485.75
101.318.40	CDP, délivrance	15,000.00		26,500.00	15,422.40
101.351.00	Documents d'identité, indemnités	12,000.00		9,000.00	12,028.45
101.431.00	Emoluments contrôle des habitants		45,000.00	54,000.00-	68,872.35-
101.431.01	Emoluments état civil		6,000.00	7,000.00-	5,506.00-
101.431.02	Finances agrégations, naturalisations		2,000.00	2,000.00-	1,600.00-
101.431.90	CDP, rétrocession		26,500.00	28,000.00-	17,967.00-
101.436.00	CCNC indemnité agence AVS		8,500.00	8,000.00-	8,328.60-
	Total JUSTICE, DIVERS	123,500.00	88,000.00	24,500.00	20,906.40
	Solde net		35,500.00		
	Total PROTECTION JURIDIQUE	123,500.00	88,000.00	24,500.00	20,906.40
	Solde net		35,500.00		

113	<p><u>Loi sur la police neuchâteloise</u> (LPol 2015)</p> <p>Le Grand Conseil a accepté de sa session des 4 et 5 novembre 2014 la nouvelle loi sur la police neuchâteloise, avec entrée en vigueur au 1er janvier 2015 ; la LPol 2015 vise à mettre en œuvre une politique de sécurité à l'échelle du canton, à impliquer les communes et à clarifier les compétences de ces dernières dans la gouvernance de la sécurité de proximité ; pour corriger les incidences financières liées à l'abandon des mandats de prestations ainsi qu'à l'augmentation de l'effectif de la police et du service de la justice, compensées en partie par la cantonalisation des radars communaux et des frais de gestion facturés aux communes pour la perception de leurs amendes, une bascule d'impôts (impôt des personnes physiques, impôt des personnes morales, impôt à la source et impôt des frontaliers) de 1 point en faveur de l'Etat aura lieu à l'issue d'une période transitoire de 2 ans (années 2015 et 2016) ; durant la période transitoire, la contribution des communes de 68 francs pour certaines villes (La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel) et de 23 francs pour toutes les autres communes ; en sus, vu l'abandon des contrats de prestations avec la police neuchâteloise, il sera nécessaire d'engager un/des assistant/s de sécurité publique, seul ou conjointement avec d'autres communes, pour effectuer les tâches de police de proximité (p.ex. surveillance des abords des écoles, présence lors des manifestations, contrôle de parkings) ; à la rédaction du présent rapport, le projet laténien n'est pas abouti et le montant budgété équivaut peu ou prou à 0.5 ETP (compte 113.318.41, Police de proximité) ; la recette 2015 provenant des amendes devrait connaître un certain tassement (par rapport à 2013 et à 2014) en raison du changement du régime de répartition du produit des amendes (Cf. le commentaire du compte 113.441.00, Part amendes).</p>
113.317.00	Sortie annuelle des patrouilleurs scolaires.
113.318.40	Cf. le commentaire général du poste 113, Police.
113.318.41	Cf. le commentaire général du poste 113, Police.
113.441.00	Cf. le commentaire général du poste 113, Police ; jusqu'à présent, le produit des amendes infligées sur le territoire communal était réparti par moitié entre l'Etat et la commune ; le nouveau régime en vigueur dès 2015 prévoit que l'entier du produit des amendes prononcées par l'Etat sur le territoire communal lui soit acquis et que le produit des amendes infligées par une commune demeure acquis à cette dernière, sous réserve d'une part forfaitaire de 25% représentant les frais de traitement et d'encaissement assumés par l'Etat.
14	<p><u>Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels</u> (LPDIENS)</p> <p>Le 22 juin 2012, le Grand Conseil a accepté la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, entrée en vigueur le 1er juillet 2013, qui annule et remplace la loi sur la police du feu de 1996 ; par ailleurs, le 25 septembre 2014, le Conseil général a adopté le règlement du Syndicat intercommunal « Sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois » des 22 août et 19 décembre 2013, ceci à la condition qu'un point de départ soit maintenu sur le territoire communal de La Tène.</p> <p>Comme il est aujourd'hui prématuré pour disposer d'un budget prévisionnel de la future défense incendie du Littoral neuchâtelois et parce que l'année 2015 sera au mieux une année de transition, le budget communal du poste 14, Police du feu se base sur les prévisions les plus récentes en sa possession, en distinguant les charges SIS (140.352.00), SFBL (140.352.01) et les missions de secours (140.352.02), dont l'addition d'un montant de 315'000 francs correspond à celui figurant dans le rapport du Conseil communal au Conseil général sur cet objet, du 1er septembre 2014.</p>
140.300.00	Coût de fonctionnement de la commission du feu.
140.312.00	Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
140.352.00	Montant communiqué par le SIS (Ville de Neuchâtel) ; Cf. le commentaire général du poste 14, Police du feu.
140.352.01	Montant communiqué par le SFBL ; Cf. le commentaire général du poste 14, Police du feu.
140.352.02	Cf. le commentaire général du poste 14, Police du feu.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
11	POLICE				
113	POLICE				
113.312.00	Electricité signalis.et miroirs chauffés	1,500.00		1,500.00	1,705.45
113.317.00	Réceptions, manif., patrouilleurs	2,000.00		2,000.00	2,127.75
113.318.00	Etudes comportement du trafic	500.00		500.00	800.00
113.318.40	Police neuchâteloise	110,000.00		150,000.00	148,413.80
113.318.41	Police de proximité	80,000.00		0.00	0.00
113.410.00	Taxes permissions tardives		500.00	1,000.00-	340.00-
113.441.00	Part amendes		50,000.00	75,000.00-	92,331.12-
	Total POLICE	194,000.00	50,500.00	78,000.00	60,375.88
	Solde net		143,500.00		
	Total POLICE	194,000.00	50,500.00	78,000.00	60,375.88
	Solde net		143,500.00		
14	POLICE DU FEU				
140	COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS				
140.300.00	Commission feu	5,000.00		5,000.00	4,237.45
140.312.00	Chauffage, éclairage, énergie	2,500.00		2,500.00	2,842.40
140.314.00	Entretien, aménagement locaux	1,000.00		1,000.00	820.80
140.318.20	Assurances	1,000.00		1,000.00	934.95
140.352.00	Participation SIS	193,000.00		228,000.00	197,276.60
140.352.01	Participation SFBL	63,000.00		72,000.00	68,672.20
140.352.02	Participation missions de secours	73,000.00		0.00	0.00
	Total COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS	338,500.00	0.00	309,500.00	274,784.40
	Solde net		338,500.00		

- 160.309.00 Aucun cours PCi en 2015 sur le territoire communal.
- 160.312.00 Consommation électrique des locaux A.-Bachelin 16 (abri de fortune et poste de conduite) ; Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
- 160.351.00 Contribution au Fonds de la protection civile (forfait de 14 francs/habitant).
- 160.427.00 Produit de location de locaux dans l'ancien abri de fortune A.-Bachelin 16.

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
	Total POLICE DU FEU	338,500.00	0.00	309,500.00	274,784.40
	Solde net		338,500.00		
16	PROTECTION CIVILE				
160	PROTECTION CIVILE				
160.309.00	Cours, formation	0.00		0.00	0.00
160.312.00	Chauffage, éclairage, énergie, eau	3,500.00		2,000.00	3,979.35
160.314.00	Entr. et aménagement locaux, yc sirène	500.00		500.00	245.31
160.318.20	Assurances	500.00		500.00	467.50
160.351.00	Participation OPC-LC	68,000.00		68,000.00	67,802.00
160.427.00	Locations locaux		2,500.00	2,500.00	2,400.00
	Total PROTECTION CIVILE	72,500.00	2,500.00	68,500.00	70,094.16
	Solde net		70,000.00		
	Total PROTECTION CIVILE	72,500.00	2,500.00	68,500.00	70,094.16
	Solde net		70,000.00		
	TOTAL SECURITE PUBLIQUE	728,500.00	141,000.00	480,500.00	426,160.84
	Solde net		587,500.00		
		=====	=====	=====	=====

201	Suite à la création du syndicat intercommunal EORéN, les anciens postes comptables 200, Ecole enfantine, 210, Ecole primaire et 211, Ecole secondaire ont été intégrés dans un seul poste comptable 201, Ecole obligatoire cycles 1 - 3 ; depuis 2013, l'EORéN assume l'intégralité des charges d'enseignement (salaires et charges sociales, mobilier scolaire, matériel pédagogique, animations culturelles, spectacles scolaires, photocopies, imprimés, publications, assurance RC élèves et maîtres, écolages en institutions spécialisées comme le CERAS), hormis la médecine scolaire, les interventions du GIS, le dépistage, la prophylaxie dentaire (poste 46, Service médical et dentaire des écoles) et l'orthophonie (compte 460.318.02) qui demeurent encore à charge des communes ; les déplacements des élèves entre le domicile et l'école sont à la charge de la commune ou des parents, l'EORéN finançant les transports dans le cadre scolaire et le déplacement d'élèves entre collèges pour y équilibrer les effectifs ; s'agissant des bâtiments, coexistence de 2 systèmes : 1) Vieux Collège, collège de Wavre et collège primaire de Marin, l'EORéN verse un dédommagement par bâtiment (forfaits, cycles 1 et 2) ; 2) collège Billeter et CSUM, l'EORéN (comme par le passé l'ESRN) prend en charge les frais effectifs (cycle 3) .
201.300.00	Compte à supprimer car inutilisé ; le conseil d'établissement scolaire consultatif n'existe plus au plan communal.
201.312.00	Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
201.314.00	Prévision incluant des charges fixes (p.ex. divers contrats d'entretien en chaufferie, ventilation et contrôle des toits, 15'000 francs) et variables (60'000 francs) ; des travaux identifiés comme nécessaires voire urgents (p.ex. chauffage et isolation des bâtiments) feront l'objet de demande de crédits ad hoc.
201.317.00	Part des activités extrascolaires non-couvertes par l'EORéN ; réduction sur la base des comptes précédents.
201.317.02	Subvention communale aux abonnements Onde Verte, selon l'arrêté du Conseil général du 1er octobre 2009 ; adaptation sur la base des comptes précédents.
201.318.03	Compte à supprimer car inutilisé ; l'EORéN couvre l'évacuation des ses déchets.
201.318.04	Coûts d'entretien et de contrôle (entreprise Siemens, Certas et Tüs).

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION				
20	ECOLES				
201	ECOLE OBLIGATOIRE CYCLES 1-3				
201.300.00	Conseil d'établissement scolaire	0.00		0.00	157.85
201.311.00	Achats machines, mat. conciergerie	8,000.00		8,000.00	0.00
201.311.00.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	759.20
201.311.00.01	Cycle 3	0.00		0.00	106.60
201.312.00	Chauffage, éclairage, énergie, eau	120,000.00		107,500.00	0.00
201.312.00.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	71,060.15
201.312.00.01	Cycle 3	0.00		0.00	51,163.30
201.313.00	Nettoyages, fournitures conciergerie	15,500.00		15,500.00	0.00
201.313.00.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	2,611.95
201.313.00.01	Cycle 3	0.00		0.00	3,702.65
201.314.00	Entretien bâtiments	75,000.00		75,000.00	0.00
201.314.00.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	41,179.90
201.314.00.01	Cycle 3	0.00		0.00	10,866.45
201.315.00	Entretien machines, matériel conciergerie	5,500.00		5,500.00	0.00
201.315.00.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	802.45
201.315.00.01	Cycle 3	0.00		0.00	0.00
201.317.00	Frais, activités extra-scolaires	1,000.00		5,000.00	1,073.30
201.317.02	Subventions Onde Verte	20,000.00		15,000.00	20,671.20
201.318.01	Téléphonie	1,500.00		3,000.00	0.00
201.318.01.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	575.35
201.318.01.01	Cycle 3	0.00		0.00	149.80
201.318.03	Enlèvement déchets	0.00		1,500.00	0.00
201.318.03.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	516.05
201.318.03.01	Cycle 3	0.00		0.00	434.25
201.318.04	Alarmes	7,500.00		7,500.00	0.00

201.318.05	Rondes de patrouille nocturne par une entreprise privée de sécurité dans la cour des collèges ; introduites en 2012, ces rondes ont démontré leur efficacité et une baisse des incivilités a été constatée.
201.318.42	Participation communale aux devoirs surveillés organisés par l'APET (y compris au collège de Wavre), selon convention de prestations conclue en 2012.
201.318.90	Coûts résiduels liés à la transition ESRN-EORÉN ; ce compte pourra bientôt être supprimé.
201.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5, annexe 5).
201.352.00	Selon données communiquées par l'EORÉN ; prévision 2015 basée sur 191 élèves à un coût moyen de 7'491 francs en 2015 (contre 7'381 francs au budget 2014) ; à noter que selon la classification EORÉN, le cycle 1 correspond aux classes HarmoS 1 à 4, le cycle 2 aux classes HarmoS 5 à 8 et le cycle 3 aux classes HarmoS 9 à 11.
201.352.01	Selon données communiquées par l'EORÉN ; prévision 2015 basée sur 232 élèves à un coût moyen de 8'906 francs en 2015 (contre 8'419 francs au budget 2014).
201.352.02	Selon données communiquées par l'EORÉN ; prévision 2015 basée sur 199 élèves à un coût moyen de 11'267 francs en 2015 (contre 10'401.25 francs au budget 2014).
201.352.03	Ecolages non-pris en charge par l'EORÉN ; estimation sur la base de 2 éventuels ecolages.
201.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
201.390.01	Part des traitements de l'équipe de conciergerie (51%) ; Cf. le commentaire général du poste 215, Conciergerie, et la clé de répartition prévue au compte 215.490.01, Conciergerie, Imputations internes traitements.
201.390.02	Part des coûts d'exploitation de la CSUM (78%) ; Cf. le commentaire général du poste 212, CSUM, et la clé de répartition prévue au compte 212.490.03, CSUM, Imputations internes bâtiment CSUM.
201.427.00	Diverses locations à des sociétés locales de l'ancienne salle de gymnastique.
201.436.00	Remboursements divers pour des cas particuliers.
201.451.00	Dédommagement EORÉN pour le Vieux Collège, le collège de Wavre et le collège primaire de Marin ; sont pris en considération l'amortissement (2% sur la valeur estimée des bâtiments) et les coûts de fonctionnement sur la base de forfaits (cour et préau, 10 francs/élève ; chauffage, 10.80 francs/m ² ; eau, 1.30 franc/m ² ; électricité, 3.60 francs/m ² ; entretien et assurances, 4.50 francs/m ² ; conciergerie, 39 francs/m ²).
201.451.01	Dédommagement EORÉN pour le collège Billeter et la CSUM, calculé sur la prise en charge des frais effectifs relatifs aux surfaces occupées et aux prestations de conciergerie ; pour appréhender complètement la participation totale de l'EORÉN, il convient encore de considérer la part aux intérêts bancaires (compte 940.422.05, Intérêts EORÉN).

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
201.318.04.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	3,256.00
201.318.04.01	Cycle 3	0.00		0.00	2,404.60
201.318.05	Sécurité	10,000.00		10,000.00	0.00
201.318.05.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	12,733.05
201.318.05.01	Cycle 3	0.00		0.00	0.00
201.318.20	Assurances	23,500.00		25,500.00	0.00
201.318.20.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	14,492.00
201.318.20.01	Cycle 3	0.00		0.00	9,349.70
201.318.42	Participation devoirs surveillés	5,000.00		7,000.00	3,287.00
201.318.90	Frais divers	500.00		1,000.00	5,819.65
201.331.00	Amortissements	89,500.00		92,000.00	93,801.60
201.331.00.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	0.00
201.331.00.01	Cycle 3	0.00		0.00	0.00
201.352.00	Ecolages Bas-Lac (cycle 1)	1,431,000.00		1,476,500.00	1,515,600.00
201.352.01	Ecolages Bas-Lac (cycle 2)	2,066,000.00		1,911,500.00	1,862,820.00
201.352.02	Ecolages Bas-Lac (cycle 3)	2,242,000.00		2,007,500.00	2,013,775.00
201.352.03	Ecolages autres	25,000.00		20,000.00	48,996.70
201.390.00	Imputations internes intérêts	16,500.00		17,000.00	0.00
201.390.00.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	8,108.65
201.390.00.01	Cycle 3	0.00		0.00	8,251.30
201.390.01	Imputations internes trait. conciergerie	245,500.00		250,500.00	0.00
201.390.01.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	103,350.55
201.390.01.01	Cycle 3	0.00		0.00	147,643.65
201.390.02	Imputations internes bâtiment CSUM	499,500.00		514,500.00	515,612.50
201.427.00	Location locaux (salle de gym.)		3,000.00	3,000.00-	5,310.00-
201.436.00	Remboursements divers		1,000.00	6,000.00-	253,750.45-
201.451.00	Remboursement EORÉN (cycles 1 et 2)		350,000.00	275,000.00-	392,829.50-
201.451.01	Remboursement EORÉN (cycle 3)		627,000.00	830,500.00-	600,091.45-
		-----	-----	-----	-----
	Total ECOLE OBLIGATOIRE CYCLES 1-3	6,908,000.00	981,000.00	5,462,000.00	5,323,151.00
	Solde net		5,927,000.00		

212	Les charges du poste 212, CSUM, sont ventilées dans différents comptes, selon l'occupation par les différents utilisateurs ; la clé de répartition est indiquée dans le compte 212.490.03, CSUM, Imputations internes bâtiment CSUM.
212.312.00	Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9) ; adaptation sur la base des comptes précédents.
212.314.00	Charges fixes (p.ex. 5'000 francs d'entretien de l'ascenseur, 6'000 francs d'entretien des installations techniques et 1'200 francs de participation aux frais d'entretien de la chaufferie) et variables.
212.318.01	Compte à supprimer car inutilisé.
201.318.04	Coûts d'entretien et de contrôle (entreprise Siemens, Certas et Tüs).
212.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5, annexe 5).
212.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
212.390.01	Part des traitements de l'équipe de conciergerie (30%) ; Cf. le commentaire général du poste 215, Conciergerie, et la clé de répartition prévue au compte 215.490.01, Conciergerie, Imputations internes traitements.
212.427.00	Diverses locations à des sociétés locales ; adaptation sur la base des comptes précédents.
212.490.03	Ventilation de la charge nette du poste 212, CSUM (201, Ecole obligatoire cycles 1 - 3, 78% ; 300, Bibliothèque, 1% ; 303, Espace Perrier, 18% ; 540, Structures d'accueil, 1% ; 621, Parkings, 2%).
214.365.00	Montant communiqué par la Paroisse politique.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
212	CSUM				
212.311.00	Achat mobilier, machines	2,000.00		2,000.00	1,127.50
212.312.00	Chauffage, éclairage, énergie, eau	49,000.00		43,000.00	48,889.35
212.313.00	Nettoyages, fournitures conciergerie	6,000.00		6,000.00	3,702.65
212.314.00	Entretien bâtiments	30,000.00		30,000.00	24,592.10
212.315.00	Entretien mobilier, machines, matériel	1,000.00		1,000.00	550.45
212.318.01	Téléphonie	0.00		0.00	432.35
212.318.03	Enlèvement déchets	500.00		500.00	540.00
212.318.04	Alarmes	5,500.00		5,500.00	5,498.65
212.318.20	Assurances	10,000.00		10,000.00	9,817.15
212.331.00	Amortissements	256,000.00		276,000.00	276,000.00
212.390.00	Imputations internes intérêts	153,000.00		159,000.00	150,830.30
212.390.01	Imputations internes trait. conciergerie	143,500.00		144,500.00	147,643.65
212.427.00	Location locaux		15,000.00	18,000.00-	8,582.50-
212.490.03	Imputations internes bâtiment CSUM		641,500.00	659,500.00-	661,041.65-
		-----	-----	-----	-----
	Total CSUM	656,500.00	656,500.00	0.00	0.00
	Solde net				
214	ECOLE DE MUSIQUE				
214.365.00	Subvention Ecole de musique Saint-Blaise	3,000.00		3,000.00	2,720.40
		-----	-----	-----	-----
	Total ECOLE DE MUSIQUE	3,000.00	0.00	3,000.00	2,720.40
	Solde net		3,000.00		

215	L'équipe de conciergerie totalise 4 ETP pour 4 postes de travail, dont à ajouter un apprenti CFC agent d'exploitation et un appoint (0.5 ETP, contrat à durée déterminée) ; les charges de ce poste sont ventilées dans différents comptes, selon le temps de travail déployé pour chaque activité ; la clé de répartition est indiquée dans le compte 215.490.01, Service de conciergerie, Imputations internes traitements.
215.301.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.301.00, Administration générale, Traitements, en ce qui concerne l'évolution des traitements.
215.303.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.00, Administration générale, Cotisations AVS, AI, AC, ALFA.
215.303.02	Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.02, Administration générale, Allocations familiales.
215.304.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.304.00, Administration générale, Cotisations LPP.
215.309.90	Coût de formation du personnel.
215.315.00	Charges courantes (p.ex. essence et pneus) et d'entretien du véhicule de service.
215.318.01	Charges de téléphonie, précédemment réparties entre plusieurs postes comptables, maintenant regroupées dans le poste 215, Conciergerie.
215.318.20	Part à la prime responsabilité communale (calculée sur la masse salariale).
215.490.01	Ventilation de la charge nette du poste 215, Conciergerie (201, Ecole obligatoire cycles 1 - 3, 51% ; 212, CSUM, 30% ; 300, Bibliothèque, 1% ; 303, Espace Perrier, 15% ; 540, Structures d'accueil, 1% ; 621, Parkings, 2%).

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
215	CONCIERGERIE				
215.301.00	Traitements	378,000.00		385,000.00	391,261.95
215.303.00	Cotisations AVS, AI, AC, ALFA	56,000.00		57,000.00	57,935.80
215.303.02	Allocations familiales	8,500.00		8,500.00	8,280.00
215.304.00	Cotisations LPP	72,500.00		75,000.00	69,194.70
215.305.00	Cotisations assurances accident	12,500.00		12,500.00	11,343.30
215.306.00	Cotisations APG maladie	5,000.00		3,500.00	3,981.35
215.309.90	Charges diverses de personnel	2,500.00		2,500.00	2,676.05
215.315.00	Entretien, fournitures véhicules	2,000.00		2,000.00	1,900.05
215.318.01	Téléphonie	2,500.00		2,500.00	2,530.35
215.318.20	Assurances	8,000.00		8,000.00	7,479.75
215.436.03	Parts employés AVS, AI, AC		23,000.00	23,500.00-	22,935.10-
215.436.04	Parts employés LPP		30,000.00	30,500.00-	27,969.60-
215.436.05	Parts employés ANP, AAC		7,500.00	8,000.00-	8,209.00-
215.436.06	Parts employés APG maladie		1,000.00	500.00-	524.15-
215.451.00	Remboursement allocations familiales		5,500.00	5,000.00-	4,800.00-
215.490.01	Imputations internes traitements		480,500.00	489,000.00-	492,145.45-
		-----	-----	-----	-----
	Total CONCIERGERIE	547,500.00	547,500.00	0.00	0.00
	Solde net				
		-----	-----	-----	-----
	Total ECOLES	8,115,000.00	2,185,000.00	5,465,000.00	5,325,871.40
	Solde net		5,930,000.00		

231.352.00	Cotisation à l'ORF NE (350 francs) et coûts de participation des apprentis aux cours interentreprises (3'000 francs).
231.352.01	Ecolage annuel d'un élève au Lycée artistique.
239.361.00	Contribution employeur au FFPP (0.056% de la masse salariale AVS).
239.361.01	Nouveau compte pour comptabiliser la part laténienne aux bourses d'études, selon communication du DFS ; Cf. le commentaire général du poste 58, Action sociale.

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
23	FORMATION PROFESSIONNELLE				
231	FORMATION PROFESSIONNELLE				
231.352.00	Ecoles professionnelles et commerciales	3,500.00		3,000.00	3,603.40
231.352.01	Ecoles techniques et professionnelles	4,500.00		4,500.00	4,500.00
	Total FORMATION PROFESSIONNELLE	8,000.00	0.00	7,500.00	8,103.40
	Solde net		8,000.00		
239	FONDS FORM. & PERF. PROF.				
239.361.00	Cotis. fonds format. profess.	1,500.00		2,500.00	1,318.80
239.361.01	Bourses d'études	70,000.00		0.00	0.00
	Total FONDS FORM. & PERF. PROF.	71,500.00	0.00	2,500.00	1,318.80
	Solde net		71,500.00		
	Total FORMATION PROFESSIONNELLE	79,500.00	0.00	10,000.00	9,422.20
	Solde net		79,500.00		
	TOTAL ENSEIGNEMENT ET FORMATION	8,194,500.00	2,185,000.00	5,475,000.00	5,335,293.60
	Solde net		6,009,500.00		
		=====	=====	=====	=====

300	Ouverte en 2002, la bibliothèque-médiathèque totalise 0.8 ETP pour 2 postes de travail ; fonds de livres mis à disposition par l'association du Bibliobus, et traitements ainsi que charges des locaux assumés par la commune.
300.301.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.301.00, Administration générale, Traitements, en ce qui concerne l'évolution des traitements.
300.303.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.00, Administration générale, Cotisations AVS, AI, AC, ALFA.
300.303.02	Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.02, Administration générale, Allocations familiales.
300.304.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.304.00, Administration générale, Cotisations LPP.
300.312.00	Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
300.317.00	Prévision du coût de l'organisation de manifestations.
300.361.01	Données communiquées par l'association du Bibliobus ; la participation qui n'avait pas changé depuis des années (7.70 francs/habitant) est en hausse de 10%.
300.390.01	Part des traitements de l'équipe de conciergerie (1%) ; Cf. le commentaire général du poste 215, Conciergerie, et la clé de répartition prévue au compte 215.490.01, Conciergerie, Imputations internes traitements.
300.390.03	Part des coûts d'exploitation de la CSUM (1%) ; Cf. le commentaire général du poste 212, CSUM, et la clé de répartition prévue au compte 212.490.03, CSUM, Imputations internes bâtiment CSUM.
300.436.00	Participation de l'EORÉN aux traitements des bibliothécaires pour les plages-horaires réservées aux écoles.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
3	CULTURE, LOISIRS, SPORTS				
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE				
300	BIBLIOTHEQUE				
300.301.00	Traitements	49,500.00		49,500.00	48,643.20
300.303.00	Cotisations AVS, AI, AC, ALFA	7,500.00		7,500.00	7,311.75
300.303.02	Allocations familiales	16,000.00		14,500.00	18,346.00
300.304.00	Cotisations LPP	9,500.00		12,500.00	8,305.40
300.305.00	Cotisations assurances accident	500.00		500.00	604.00
300.306.00	Cotisations APG maladie	500.00		500.00	517.35
300.309.90	Charges diverses de personnel	500.00		500.00	390.00
300.310.00	Fournitures de bureaux, photocopies	1,000.00		1,000.00	1,004.70
300.311.00	Achats mobilier	500.00		500.00	11,527.15
300.312.00	Chauffage, éclairage, énergie, eau	1,000.00		0.00	1,010.35
300.315.00	Entretien et divers	500.00		500.00	117.80
300.317.00	Animations	1,000.00		1,000.00	463.80
300.318.01	Téléphonie	1,000.00		1,000.00	1,150.05
300.361.01	Participation Bibliobus	41,500.00		37,500.00	37,441.10
300.390.01	Imputations internes trait. conciergerie	5,000.00		5,000.00	4,921.45
300.390.03	Imputations internes bâtiment CSUM	6,500.00		6,500.00	6,610.40
300.436.00	Remboursements de tiers		14,500.00	14,500.00-	14,480.00-
300.436.03	Parts employés AVS, AI, AC		3,000.00	3,000.00-	3,040.20-
300.436.04	Parts employés LPP		3,500.00	5,500.00-	3,393.60-
300.436.05	Parts employés ANP, AAC		500.00	500.00-	432.45-
300.436.06	Parts employés APG maladie		500.00	500.00-	67.65-
300.451.00	Remboursement allocations familiales		13,000.00	11,500.00-	15,040.00-
	Total BIBLIOTHEQUE	142,000.00	35,000.00	103,000.00	111,910.60
	Solde net		107,000.00		

- 302.352.00 Données communiquées par le SITRN (26.22 francs/habitant en 2015 contre 25.70 au budget 2014).
- 303.312.00 Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
- 303.314.00 Charges fixes (environ 10'000 francs/an ; p.ex. ascenseurs, ventilation et extincteurs), traitement de la pourriture suite à une attaque de *capricornes des maisons* (vers à bois ; environ 25'000 francs) et entretiens courants (p.ex. travaux de peinture).
- 303.318.01 L'Espace Perrier dispose du WIFI depuis 2013.
- 303.318.04 Coûts ordinaires d'entretien et de contrôle (Siemens, Certas et Tüs ; 1'500 francs) et remplacement pour mise en conformité de l'installation de détection incendie (25'000 francs).
- 303.331.00 Cf. le budget des amortissements (cahier 5, annexe 5).
- 303.390.00 Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
- 303.390.01 Part des traitements de l'équipe de conciergerie (15%) ; Cf. le commentaire général du poste 215, Conciergerie, et la clé de répartition prévue au compte 215.490.01, Conciergerie, Imputations internes traitements.
- 303.390.03 Part des coûts d'exploitation de la CSUM (18%) ; Cf. le commentaire général du poste 212, CSUM, et la clé de répartition prévue au compte 212.490.03, CSUM, Imputations internes bâtiment CSUM.
- 303.427.00 Recette variable selon le nombre de locations.
- 303.427.90 Ecriture interne (sans facturation) pour les occupations de salles par le Conseil général, l'administration, les sociétés sportives et non sportives (subventions indirectes) ; variation à la hausse par rapport aux comptes 2013 suite à la modification du mode de comptabilisation du tarif aux associations et sociétés locales : 1) auparavant, seuls les montants (réduits) des locations étaient enregistrés ; 2) aujourd'hui, une écriture supplémentaire correspondant à l'abattement de tarif (environ 50%) est en sus comptabilisée à titre de subvention indirecte.
- 303.436.00 P.ex. remboursements des dégâts lors des locations ou des manifestations et location de la machine à café (1 franc/café ou 50 cts si le locataire fournit le café).

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
302	THEATRE REGIONAL				
302.352.00	Participation Théâtre du Passage (SITRN)	126,500.00		124,500.00	121,875.70
	Total THEATRE REGIONAL	126,500.00	0.00	124,500.00	121,875.70
	Solde net		126,500.00		
303	ESPACE PERRIER				
303.311.00	Achats mobilier, matériel	7,000.00		5,000.00	17,147.10
303.312.00	Chauffage, éclairage, énergie, eau	37,500.00		36,500.00	41,499.10
303.313.00	Nettoyages, fournitures diverses	3,000.00		5,000.00	2,604.20
303.314.00	Entretien bâtiments	55,000.00		45,000.00	18,744.85
303.315.00	Entretien mobilier, machines, matériel	3,000.00		3,000.00	4,549.40
303.318.01	Téléphonie, redevance, Internet	3,000.00		3,000.00	6,218.70
303.318.03	Enlèvement déchets	1,000.00		1,000.00	1,022.00
303.318.04	Alarmes	26,500.00		3,000.00	1,360.80
303.318.20	Assurances choses, bâtiment	9,500.00		8,500.00	7,947.25
303.331.00	Amortissements	9,500.00		10,000.00	9,400.00
303.390.00	Imputations internes intérêts	1,000.00		1,000.00	1,058.35
303.390.01	Imputations internes trait. conciergerie	72,000.00		74,500.00	73,821.80
303.390.03	Imputations internes bâtiment CSUM	116,000.00		118,500.00	118,987.50
303.427.00	Locations locaux		70,000.00	70,000.00-	59,977.80-
303.427.90	Locations internes locaux		65,000.00	65,000.00-	51,543.25-
303.436.00	Remboursements de tiers		3,000.00	3,000.00-	3,115.00-
	Total ESPACE PERRIER	344,000.00	138,000.00	176,000.00	189,725.00
	Solde net		206,000.00		

- 309.317.00 Organisation de la commémoration de la Fête nationale, dont à déduire les recettes provenant des sponsors (Cf. le compte 309.436.00, Fête nationale, sponsors).
- 309.365.00 Subventions communales aux sociétés non sportives remplissant les conditions d'octroi (demande expresse jusqu'au 30 juin, envoi des précédents comptes et du budget courant) et mises à disposition gratuites de salles, selon arrêté du Conseil communal du 7 décembre 2009 ; Cf. également le commentaire du compte 340.365.00, Subventions sociétés sportives.
- 309.436.00 Cf. le commentaire du compte 309.317.00, Commémoration Fête nationale.
- 330.300.00 Coût de fonctionnement de la commission des sites de loisirs et des espaces publics (jetons de présence et divers).
- 330.311.00 Remplacement ordinaire des installations ou de certains éléments (p.ex. grils, éléments de balançoire).
- 330.313.00 Entretien des places de jeux (p.ex. remplacement de copeaux, réparation de jeux) et coupe d'arbres (avec le garde-forestier de cantonnement).
- 330.314.00 Entretien ordinaire par l'entreprise Schoor (42'000 francs), élagage et évacuation de diverses racines (2'000 francs).
- 330.331.00 Cf. le budget des amortissements (cahier 5, annexe 5).
- 330.390.00 Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
- 330.390.02 Part des traitements de l'équipe de voirie (20%) ; Cf. le commentaire général du poste 620, Réseau des routes communales, et la clé de répartition prévue au compte 620.490.02, Réseau des routes communales, Imputations internes traitements voirie.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
309	AUTRES TACHES CULTURELLES				
309.317.00	Commémoration Fête nationale	27,000.00		27,000.00	29,876.20
309.317.02	Réception nouveaux citoyens	2,500.00		2,500.00	1,890.15
309.317.03	Fanfares	2,500.00		2,500.00	2,500.00
309.319.00	Cotisation Musée vigne et vin	2,000.00		2,000.00	2,179.35
309.365.00	Subventions sociétés non sportives	55,000.00		55,000.00	135,333.10
309.365.01	Subvention ANIMATENE	1,000.00		2,000.00	216.00
309.436.00	Fête Nationale, sponsors		4,500.00	4,500.00-	4,820.00-
	Total AUTRES TACHES CULTURELLES	90,000.00	4,500.00	86,500.00	167,174.80
	Solde net		85,500.00		
	Total ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	702,500.00	177,500.00	490,000.00	590,686.10
	Solde net		525,000.00		
33	PARCS PUBLICS ET PLACES DE JEUX				
330	PARCS PUBLICS ET PLACES DE JEUX				
330.300.00	Commission SLEP	1,000.00		1,500.00	0.00
330.311.00	Achat mobilier, machine, matériel	4,000.00		4,000.00	0.00
330.313.00	Entretien	7,000.00		7,000.00	4,308.55
330.314.00	Entretien par tiers (mandats)	44,000.00		44,000.00	41,580.00
330.318.03	Enlèvement déchets	2,000.00		2,000.00	2,000.00
330.318.20	Assurances	500.00		500.00	468.00
330.331.00	Amortissements	12,000.00		12,000.00	13,300.00
330.390.00	Imputations internes intérêts	4,000.00		4,500.00	3,372.05
330.390.02	Imputations internes traitements voirie	116,500.00		138,500.00	120,238.30
	Total PARCS PUBLICS ET PLACES DE JEUX	191,000.00	0.00	214,000.00	185,266.90
	Solde net		191,000.00		

- 340.311.00 Retour à la normale après l'achat en 2014 d'un dévidoir d'arrosage.
- 340.312.00 Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
- 340.313.00 Entretien estival des terrains de football par un mandataire (16'000 francs), achat d'engrais (3'500 francs) et divers travaux (p.ex. remplacement d'ampoules des mâts d'éclairage des terrains, 3'500 francs).
- 340.315.00 Curage de la fosse de la pompe d'arrosage (2'000 francs).
- 340.318.40 Programme d'animations sportives Midnight Sport, ayant lieu tous les samedis soir (à l'exception des vacances scolaires) dans la salle de gymnastique du collège Billeter (22'000 francs) et coût d'occupation de la salle (1'000 francs ; écriture interne).
- 340.331.00 Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
- 340.365.00 Subventions communales aux sociétés sportives remplissant les conditions d'octroi (demande expresse jusqu'au 30 juin, envoi des précédents comptes et du budget courant) et mises à disposition gratuites de salles, selon arrêté du Conseil communal du 7 décembre 2009 ; Cf. également le commentaire du compte 309.365.00, Subventions sociétés non sportives.
- 340.390.02 Part des traitements de l'équipe de voirie (7%) ; Cf. le commentaire général du poste 620, Réseau des routes communales, et la clé de répartition prévue au compte 620.490.02, Réseau des routes communales, Imputations internes traitements voirie ; il est ici question de l'entretien des places de sports et des surfaces vertes du site sportif et touristique de La Tène.
- 340.427.02 Produit locatif du terrain principal du FC Marin-Sports.
- 340.427.03 Rentes superficielles provenant des droits de superficie octroyés au FC Marin-Sports (480 francs) et au TC Marin (1'580 francs).

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
	Total PARCS PUBLICS ET PLACES DE JEUX	191,000.00	0.00	214,000.00	185,266.90
	Solde net		191,000.00		
34	SPORTS				
340	ACTIVITES GENERALES				
340.311.00	Achats machines, matériel	1,500.00		6,000.00	1,500.00
340.312.00	Eclairage, eau	4,000.00		2,000.00	2,274.00
340.313.00	Entretien terrains, fournitures	23,000.00		23,000.00	23,837.05
340.315.00	Entretien machines, matériel, install.	2,000.00		2,000.00	0.00
340.318.03	Enlèvement déchets	1,000.00		1,000.00	66.00
340.318.20	Assurances	500.00		500.00	0.00
340.318.40	Animations sportives	23,000.00		23,000.00	26,009.85
340.331.00	Amortissements	5,500.00		5,500.00	3,500.00
340.365.00	Subventions sociétés sportives	23,000.00		23,000.00	19,457.80
340.390.00	Imputations internes intérêts	0.00		0.00	705.85
340.390.02	Imputations internes traitements voirie	41,000.00		66,000.00	57,256.35
340.427.02	Locations terrain de sport		3,000.00	3,000.00-	3,134.70-
340.427.03	Redevances sur droits de superficie		2,000.00	2,000.00-	2,055.60-
	Total ACTIVITES GENERALES	124,500.00	5,000.00	147,000.00	129,416.60
	Solde net		119,500.00		

343.313.00	Report de 2014 à 2015 de l'installation d'une distribution de services (eau, électricité ; 25'000 francs) et divers (5'000 francs).
343.313.01	Report de 2014 à 2015 de la mise en place de chaille (places à terre ; 10'000 francs) et divers (5'000 francs).
343.390.02	Part des traitements de l'équipe de voirie (3%) ; Cf. le commentaire général du poste 620, Réseau des routes communales, et la clé de répartition prévue au compte 620.490.02, Réseau des routes communales, Imputations internes traitements voirie.
343.390.04	Part des traitements de l'administration communale (forfait de 11'500 francs ; Cf. le commentaire du compte 020.490.04, Administration générale, Imputations internes traitements administration).
343.390.06	Part des traitements de l'équipe du camping (forfait de 20'000 francs ; Cf. le commentaire du compte 351.490.06, Imputations internes traitements camping).
343.427.00	Les places ont été réorganisées en 2012 et le port de La Tène compte dorénavant 83 (auparavant 87) emplacements aux tarifs saisonniers suivants : - 38 (auparavant 49) d'une largeur de 190 cm - indigène 412 francs, externe 825 francs - 27 (auparavant 26) d'une largeur de 230 cm - indigène 495 francs, externe 990 francs - 18 (auparavant 12) d'une largeur de 250 cm - indigène 578 francs, externe 1'160 francs
343.427.01	Le port de La Ramée compte 40 emplacements (indigène 209 francs/saison, externe 420 francs/saison), quelques places à terre et des armoires en location.
343.427.02	Location des emplacements pour remorques (ports de La Tène et de La Ramée) et augmentation des places à terre (port de La Ramée).
343.480.00	Prélèvement à la réserve des ports-rives (B280.07, Réserves ports-rives, qui présentait un solde de 604'588.25 francs au 1er janvier 2014, dont à ajouter un déficit 2014 présumé de 5'000 francs) afin d'équilibrer le poste 343.
350	L'Espace Troglodyte, connu sous le nom <i>Le Troglo</i> , totalise 1.5 ETP pour 2 postes de travail, dont à ajouter une apprentie socio-éducative.
350.301.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.301.00, Administration générale, Traitements, en ce qui concerne l'évolution des traitements ; suite à une mise en conformité, les indemnités des moniteurs engagés durant les vacances scolaires sont comptabilisées dès 2014 dans les traitements et non plus dans les charges diverses de personnel (compte 350.309.90).
350.303.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.00, Administration générale, Cotisations AVS, AI, AC, ALFA.
350.303.02	Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.02, Administration générale, Allocations familiales.
350.304.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.304.00, Administration générale, Cotisations LPP.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
343	PORTS				
343.313.00	Entretien port Tène et perrés	30,000.00		30,000.00	3,506.75
343.313.01	Entretien port Ramée et perrés	15,000.00		15,000.00	524.65
343.315.00	Gestion administrative, informatique	3,000.00		3,000.00	0.00
343.380.00	Attribution au fonds ports et rives	0.00		0.00	55,529.46
343.390.02	Imputations internes traitements voirie	17,500.00		15,500.00	11,451.25
343.390.04	Imputations internes traitements admin.	11,500.00		11,500.00	10,000.00
343.390.06	Imputations internes traitements camping	20,000.00		18,500.00	5,804.55
343.427.00	Loyers port Tène		69,500.00	67,000.00-	68,673.41-
343.427.01	Loyers port Ramée		11,000.00	11,000.00-	11,202.25-
343.427.02	Loyers divers		2,000.00	4,000.00-	561.00-
343.427.03	Places à terre Tène zone des chalets		6,500.00	6,500.00-	6,380.00-
343.480.00	Prélèvement à réserve ports et rives		8,000.00	5,000.00-	0.00
	Total PORTS	97,000.00	97,000.00	0.00	0.00
	Solde net				
	Total SPORTS	221,500.00	102,000.00	147,000.00	129,416.60
	Solde net		119,500.00		
35	ESPACE TROGLODYTE, SITE DE LA TENE				
350	ESPACE TROGLODYTE				
350.301.00	Traitements	140,000.00		133,500.00	119,648.05
350.303.00	Cotisations AVS, AI, AC, ALFA	20,500.00		20,000.00	17,985.00
350.303.02	Allocations familiales	1,500.00		1,500.00	1,392.00
350.304.00	Cotisations LPP	24,500.00		26,000.00	20,844.60
350.305.00	Cotisations assurances accident	1,500.00		1,500.00	1,482.00
350.306.00	Cotisations APG maladie	2,000.00		1,500.00	1,269.40

- 350.309.90 Recours à des animateurs et des moniteurs (pour les ateliers et les activités hors vacances scolaires) ; Cf. le commentaire du compte 350.301.00, Traitements.
- 350.312.00 Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
- 350.314.00 Mise en place d'un treillis de protection sur la parcelle du Troglo (10'000 francs) et entretien ordinaire (2'000 francs).
- 350.315.01 Mise à jour et entretien du site Internet (www.troglo.ch) ; hausse expliquée par la connexion au réseau VDN de 2 postes de travail pour Le Troglo.
- 350.317.00 Organisation d'une activité Passeport vacances.
- 350.436.00 Adaptation sur la base des comptes précédents.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
350.309.90	Charges diverses de personnel	6,000.00		8,000.00	14,357.20
350.310.00	Publications, annonces, journaux	2,500.00		2,500.00	2,716.45
350.311.00	Achats mobilier, machines, matériel	3,000.00		3,000.00	4,240.10
350.312.00	Chauffage, éclairage, énergie, eau	4,500.00		4,500.00	5,116.35
350.313.00	Fournitures diverses	2,500.00		2,500.00	2,556.95
350.314.00	Entretien bâtiment	12,000.00		2,000.00	3,754.40
350.315.00	Entretien mobilier, machines, matériel	500.00		500.00	41.00
350.315.01	Maintenance informatique	2,000.00		1,000.00	17.00
350.316.00	Location machines, matériel	1,000.00		1,000.00	0.00
350.317.00	Passeport vacances	500.00		500.00	700.00
350.317.01	Activités créatives	13,000.00		13,000.00	12,312.75
350.318.00	Frais de ports	500.00		500.00	0.00
350.318.01	Téléphonie, redevance	2,500.00		2,000.00	2,696.70
350.318.03	Enlèvement déchets	500.00		500.00	128.30
350.318.20	Assurances	500.00		500.00	467.50
350.436.00	Remboursements de tiers		8,000.00	3,500.00-	7,994.80-
350.436.03	Parts employés AVS, AI, AC		8,000.00	8,500.00-	7,478.10-
350.436.04	Parts employés LPP		9,500.00	10,000.00-	8,331.60-
350.436.05	Parts employés ANP, AAC		1,000.00	1,500.00-	1,062.60-
350.436.06	Parts employés APG maladie		500.00	500.00-	167.65-
	Total ESPACE TROGLODYTE	241,500.00	27,000.00	202,000.00	186,691.00
	Solde net		214,500.00		

- 351 Le camping de La Tène totalise 2 ETP pour 2 postes de travail, dont à ajouter un appoint (0.5 ETP, contrat à durée déterminée).
- 351.301.00 Commentaire en relation avec celui du compte 020.301.00, Administration générale, Traitements, en ce qui concerne l'évolution des traitements ; stabilité budgétaire entre 2014 et 2015 expliquée par des mutations internes dans l'équipe du camping.
- 351.303.00 Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.00, Administration générale, Cotisations AVS, AI, AC, ALFA.
- 351.303.02 Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.02, Administration générale, Allocations familiales.
- 351.304.00 Commentaire en relation avec celui du compte 020.304.00, Administration générale, Cotisations LPP.
- 351.306.01 Achat d'équipement individuel des employés du camping.
- 351.309.00 Cours de formation et/ou de remise à niveau du personnel.
- 351.311.00 Equipements pour l'entretien général du camping.
- 351.312.00 Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
- 351.314.00 Entretien courant de la plage et du camp et amélioration de la récupération des déchets (nouveaux conteneurs).
- 351.314.01 Entretien courant du bâtiment ; hausse par rapport à 2013 expliquée par un niveau supérieur d'entretien suite à la reconstruction du bâtiment.
- 351.315.01 Entretien courant du tracteur Iseki (2004) et du tracteur-tondeuse (plus de 10 ans).
- 351.318.03 Le coût des déchets est compensé par le compte 351.434.00, Taxes déchets à forfait ; adaptation sur la base des comptes précédents.
- 351.318.05 Coût d'évacuation des algues s'accumulant dans la baie de La Tène.
- 351.318.40 Surveillance estivale nocturne du camping par une entreprise privée spécialisée.
- 351.331.00 Cf. le budget des amortissements (cahier 5, annexe 5).
- 351.390.00 Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
- 351.390.04 Part des traitements de l'administration communale (forfait de 10'000 francs ; Cf. le commentaire du compte 020.490.04, Administration générale, Imputations internes traitements administration).
- 351.427.04 Location de la partie résidente (170 parcelles) selon le tarif voté par le Conseil général le 24 octobre 2013 (passage de 15 francs/m² à 22 francs/m²) ; l'année 2014 a été une année de transition et le budget 2014 avait été surévalué en raison de certaines positions de facturation, incluses dans ce compte mais n'ayant pas profité de l'augmentation du tarif (p.ex. les hivernages), raison pour laquelle le budget 2015 a été revu à la baisse.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
351	SITE DE LA TENE				
351.301.00	Traitements	194,000.00		194,000.00	174,151.00
351.303.00	Cotisations AVS, AI, AC, ALFA	28,500.00		28,500.00	24,174.65
351.303.02	Allocations familiales	9,000.00		9,000.00	10,595.00
351.304.00	Cotisations LPP	35,500.00		43,500.00	31,369.50
351.305.00	Cotisations assurances accident	6,500.00		6,500.00	7,369.55
351.306.00	Cotisations APG maladie	2,500.00		1,500.00	2,232.25
351.306.01	Equipement personnel	1,000.00		1,000.00	747.15
351.309.00	Cours, formation	1,000.00		1,000.00	732.00
351.310.00	Fournitures, imprimés, publicité	3,000.00		3,000.00	3,350.35
351.311.00	Achats mobilier, machines, matériel	15,000.00		20,000.00	9,906.00
351.312.00	Charges bâtiments	19,000.00		18,500.00	21,033.80
351.313.00	Carburants, fournitures véhicules	3,000.00		3,000.00	3,037.70
351.314.00	Entretien installations camp et plage	15,000.00		15,000.00	20,553.85
351.314.01	Entretien bâtiments	5,000.00		5,000.00	2,027.00
351.315.00	Entretien mobilier, machines, matériel	2,000.00		2,000.00	3,768.80
351.315.01	Entretien véhicules par tiers	2,000.00		3,000.00	2,838.05
351.315.02	Informatique	3,000.00		3,000.00	2,780.00
351.318.00	Ports et taxes postales	500.00		500.00	299.75
351.318.01	Téléphonie	2,000.00		1,500.00	1,918.90
351.318.03	Enlèvement déchets	5,000.00		9,000.00	4,872.90
351.318.05	Enlèvement algues	7,000.00		7,000.00	6,737.50
351.318.20	Assurances	8,000.00		8,000.00	7,479.75
351.318.40	Surveillance camping	11,000.00		11,000.00	11,356.20
351.318.60	Commissions cartes de crédit	1,000.00		1,000.00	598.83
351.318.90	Honoraires, frais divers	500.00		500.00	1,021.90
351.331.00	Amortissements	105,500.00		105,500.00	102,300.00
351.390.00	Imputations internes intérêts	38,500.00		22,000.00	21,135.25
351.390.04	Imputations internes trait. admin.	10,000.00		10,000.00	10,000.00
351.427.04	Locations parcelles résidents		400,000.00	415,000.00-	271,665.55-

- 351.427.05 Location de la partie passage du camping (nombre d'emplacements variable).
- 351.427.07 Recette provenant de la location d'emplacements pour 63 chalets ; échéant à fin 2016, les contrats ont déjà été renouvelés, avec un nouveau tarif (passage d'env. 12 francs/m2 à 20 francs/m2 avec clause d'indexation) et une durée variable (20 ans pour la zone des chalets et 5 ans pour la zone camping).
- 351.490.06 Ventilation des parts de traitements des employés du camping affectés à l'entretien du port de La Tène (forfait de 20'000 francs) et aux routes communales (forfait de 5'000 francs ; les employés du camping sont affectés à la voirie durant l'hiver).
- 352 Poste permettant de traiter séparément la facturation des 63 chalets, ceci pour des raisons fiscales (AFC), avant leur regroupement en fin d'exercice dans le poste 351, Site de La Tène ; cette méthode est validée par l'AFC.

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
351.427.05	Locations parcelles de passage		100,000.00	100,000.00-	95,592.14-
351.427.06	Locations emplacements véhicules		9,000.00	8,000.00-	8,024.05-
351.427.07	Locations parcelles chalets		104,000.00	104,000.00-	104,041.08-
351.427.08	Facturation eau		1,000.00	1,500.00-	1,832.10-
351.427.09	Facturation électricité		500.00	500.00-	543.55-
351.427.10	Locations Octogone		5,000.00	5,000.00-	2,167.65-
351.434.00	Taxes déchets à forfait		5,000.00	9,000.00-	4,872.90-
351.436.00	Remboursement de tiers		4,000.00	1,000.00-	33,146.10-
351.436.01	APG remboursements		0.00	0.00	0.00
351.436.03	Parts employés AVS, AI, AC		12,000.00	12,000.00-	11,356.10-
351.436.04	Parts employés LPP		15,000.00	18,000.00-	10,875.40-
351.436.05	Parts employés ANP, AAC		4,000.00	4,000.00-	3,147.45-
351.436.06	Parts employés APG maladie		500.00	500.00-	211.60-
351.451.00	Remboursements allocations familiales		6,000.00	6,000.00-	6,680.00-
351.490.06	Imputations internes traitements camping		25,000.00	23,500.00-	19,348.50-
	Total SITE DE LA TENE		534,000.00	691,000.00	174,500.00-
	Solde net		157,000.00		85,116.54-
352	CHALETs DE LA TENE				
352.427.04	Locations parcelles chalets		0.00	0.00	0.00
	Total CHALETs DE LA TENE		0.00	0.00	0.00
	Solde net		0.00	0.00	0.00
	Total ESPACE TROGLODYTE, SITE DE LA TENE		775,500.00	718,000.00	27,500.00
	Solde net		57,500.00		101,574.46

390.314.00 Montant communiqué par la commune de Cornaux ; un projet de réfection du chauffage est à l'étude par le Conseil communal de Cornaux.
390.331.00 Cf. le budget des amortissements (cahier 5, annexe 5).
390.390.00 Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition
Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
39	CULTES				
390	CULTES				
390.314.00	Entretien Temple Cornaux	9,000.00		9,000.00	7,846.00
390.331.00	Amortissement Temple Cornaux	1,500.00		1,500.00	1,600.00
390.365.00	Subvention chapelle Marin	7,000.00		7,000.00	7,000.00
390.390.00	Imputations internes intérêts	500.00		1,000.00	702.05
	Total CULTES	18,000.00	0.00	18,500.00	17,148.05
	Solde net		18,000.00		
	Total CULTES	18,000.00	0.00	18,500.00	17,148.05
	Solde net		18,000.00		
	TOTAL CULTURE, LOISIRS, SPORTS	1,908,500.00	997,500.00	897,000.00	1,024,092.11
	Solde net		911,000.00		
		=====	=====	=====	=====

- 440.365.00 Participation communale à CentreVue, association active dans le soutien aux handicapés de la vue.
- 460.318.00 Honoraires du médecin scolaire, de l'infirmière scolaire, coût du contrôle audiométrique, information du GIS et participation à Tatout.
- 460.318.01 Prophylaxie dentaire et dépistage dentaire par des cabinets dentaires privés.
- 460.318.02 Participation communale aux frais d'orthophonie non-pris en charge par l'OES.

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		----- Charges	----- Revenus		
4	SANTE				
44	SOINS AMBULATOIRES				
440	SOINS AMBULATOIRES				
440.365.00	Participation à handicapés de la vue	500.00		500.00	816.85
	Total SOINS AMBULATOIRES	500.00	0.00	500.00	816.85
	Solde net		500.00		
	Total SOINS AMBULATOIRES	500.00	0.00	500.00	816.85
	Solde net		500.00		
46	SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES				
460	SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES				
460.303.00	Cotisations AVS, AI, AC, ALFA	500.00		1,000.00	263.35
460.318.00	Surveillance médicale, GIS, Tatou	15,000.00		15,000.00	11,103.60
460.318.01	Service dentaire	4,000.00		4,000.00	6,027.10
460.318.02	Orthophonie	3,000.00		3,000.00	4,032.00
460.436.03	Parts employés AVS, AI, AC		500.00	500.00-	326.65-
	Total SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES	22,500.00	500.00	22,500.00	21,099.40
	Solde net		22,000.00		
	Total SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES	22,500.00	500.00	22,500.00	21,099.40
	Solde net		22,000.00		

490.300.00 Coût de fonctionnement de la commission de salubrité publique.
490.352.00 Données communiquées par le SIS (Ville de Neuchâtel) ; prévision sur la base d'un montant de 40 francs/habitant en raison de l'impossibilité de remise d'un budget 2015 par le SIS suite au transfert des appels du 144 à la FUS VD, de l'étude en cours sur la mutualisation des coûts dans le canton et de l'absence actuelle de bases législatives et réglementaires en vigueur.

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
49	AUTRES DEPENSES DE SANTE				
490	AUTRES DEPENSES DE SANTE				
490.300.00	Commission de salubrité publique	1,000.00		1,500.00	370.00
490.352.00	Participation Service de l'ambulance	193,000.00		136,500.00	118,735.50
	Total AUTRES DEPENSES DE SANTE	194,000.00	0.00	138,000.00	119,105.50
	Solde net		194,000.00		
	Total AUTRES DEPENSES DE SANTE	194,000.00	0.00	138,000.00	119,105.50
	Solde net		194,000.00		
	TOTAL SANTE	217,000.00	500.00	161,000.00	141,021.75
	Solde net		216,500.00		
		=====	=====	=====	=====

- 520.361.00 Nouveau compte pour comptabiliser la part laténienne aux subsides LAMal, selon communication du DFS ; Cf. le commentaire général du poste 58, Action sociale.
- 532.361.00 Nouveau compte pour comptabiliser la part laténienne au *salaire minimum*, selon communication du DFS ; Cf. le commentaire général du poste 58, Action sociale ; à noter cependant que l'introduction de cette réforme est actuellement combattue par le dépôt d'un recours devant le Tribunal fédéral.

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		----- Charges	----- Revenus		
5	PREVOYANCE SOCIALE				
52	ASSURANCE-MALADIE				
520	Assurance-maladie				
520.361.00	Subsides LAMal	737,500.00		0.00	0.00
	Total Assurance-maladie	737,500.00	0.00	0.00	0.00
	Solde net		737,500.00		
	Total ASSURANCE-MALADIE	737,500.00	0.00	0.00	0.00
	Solde net		737,500.00		
53	AUTRES ASSURANCES SOCIALES				
532	Autres assurances sociales				
532.361.00	FIP, financement LACI	55,500.00		0.00	0.00
	Total Autres assurances sociales	55,500.00	0.00	0.00	0.00
	Solde net		55,500.00		
	Total AUTRES ASSURANCES SOCIALES	55,500.00	0.00	0.00	0.00
	Solde net		55,500.00		

540	Depuis les comptes 2012, les coûts des structures de l'enfance sont distingués selon les types d'accueil (préscolaire ou parascolaire) et de structures (Les Moussaillons, Cap'Tène, Les Corsaires, Bidibul, mamans de jour ou autres).
540.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5, annexe 5).
540.365.00	Participation préscolaire communale pour les enfants laténiens placés aux Moussaillons à Marin ; prévision basée sur les comptes 2013 et 2014.
540.365.01	Participation préscolaire communale pour les enfants laténiens placés dans d'autres structures d'accueil que Les Moussaillons ; prévision basée sur les comptes 2013 et l'état de situation à fin septembre 2014.
540.365.02	Participation parascolaire communale pour les enfants laténiens placés aux Moussaillons à Marin et aux Corsaires à Wavre ; prévision basée sur les comptes 2013 et l'état de situation à fin septembre 2014.
540.365.03	Participation parascolaire communale pour les enfants laténiens placés dans d'autres structures d'accueil que Les Moussaillons ; prévision basée sur les comptes 2013 et l'état de situation à fin septembre 2014.
540.365.04	Participation communale aux parents de jour pour les enfants laténiens ; prévision basée sur les comptes 2013 et 2014.
540.365.09	Subvention communale à l'atelier Bidibul, selon l'arrêté du Conseil général de La Tène, du 12 décembre 2013 (durée de 10 ans).
540.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
540.390.01	Part des traitements de l'équipe de conciergerie (1%) ; Cf. le commentaire général du poste 215, Conciergerie, et la clé de répartition prévue au compte 215.490.01, Conciergerie, Imputations internes traitements.
540.390.03	Part des coûts d'exploitation de la CSUM (1%) ; Cf. le commentaire général du poste 212, CSUM, et la clé de répartition prévue au compte 212.490.03, CSUM, Imputations internes bâtiment CSUM.
540.427.00	Loyer annuel acquitté par Les Moussaillons pour l'occupation de locaux dans la CSUM et au collège de Wavre.
540.436.01	Recette non-budgétée car dépendant du résultat du bouclage des comptes des Moussaillons.
541.361.00	Scolarisation d'enfants laténiens en écoles ou établissements spécialisés ; prévision selon l'hypothèse du nombre d'enfants scolarisés en institutions ; adaptation sur la base des comptes précédents.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE				
540	STRUCTURES D'ACCUEIL DE L'ENFANCE				
540.331.00	Amortissement	4,000.00		4,000.00	4,000.00
540.365.00	Part. préscolaire Moussaillons	350,000.00		375,000.00	321,999.58
540.365.01	Part. préscolaire autres	60,000.00		40,000.00	47,828.75
540.365.02	Part. parascolaire Moussaillons	240,000.00		280,000.00	228,416.45
540.365.03	Part. parascolaire autres	2,000.00		2,000.00	826.30
540.365.04	Part. parents de jour	10,000.00		15,000.00	11,674.80
540.365.09	Part. Bidibul	11,000.00		12,000.00	10,800.00
540.390.00	Imputations internes intérêts	500.00		0.00	0.00
540.390.01	Imputations internes trait. conciergerie	5,000.00		5,000.00	4,921.45
540.390.03	Imputations internes bâtiment CSUM	6,500.00		7,000.00	6,610.40
540.427.00	Locations locaux		150,000.00	140,000.00-	132,360.00-
540.436.00	Participation autres communes		500.00	0.00	356.25-
540.436.01	Structure remboursement pension		0.00	0.00	3,503.20-
	Total STRUCTURES D'ACCUEIL DE L'ENFANCE	689,000.00	150,500.00	600,000.00	500,858.28
	Solde net		538,500.00		
541	AUTRES DEPENSES				
541.361.00	Institutions pour mineurs handicapés	90,000.00		65,000.00	92,973.30
	Total AUTRES DEPENSES	90,000.00	0.00	65,000.00	92,973.30
	Solde net		90,000.00		
	Total PROTECTION DE LA JEUNESSE	779,000.00	150,500.00	665,000.00	593,831.58
	Solde net		628,500.00		

58

Facture sociale

Avec l'entrée en vigueur de la facture sociale en 2015, qui a été adoptée le 18 février 2014 par le Grand Conseil, et à la différence des années précédentes, ce ne sont plus seulement les charges de l'aide matérielle (581.361.00), des programmes d'insertion (581.361.01), des mesures d'intégration professionnelle (582.361.00) et des allocations familiales pour personnes sans activité lucrative (589.361.00) qui sont réparties entre l'Etat et les communes, mais aussi les subsides LAMal (nouveau compte 520.361.00), les bourses d'étude (nouveau compte 239.361.02), les avances de contributions d'entretien (nouveau compte 589.361.01), ainsi que les mandats aux services sociaux privés (nouveau compte 589.361.02) ; la répartition est unifiée pour toutes les prestations à 60% pour l'Etat et 40% pour les communes ; le taux de subvention à 40% des charges de personnel des services et guichets sociaux régionaux est inchangé.

L'entrée en vigueur de la facture sociale induit la modification du plan comptable ; l'harmonisation des taux de financement des prestations d'action sociale entre l'Etat et les communes, autrement dit de la facture sociale, implique de fait pour les communes de passer au principe d'échéance pour financer ces prestations dès le 1er janvier 2015 ; l'obligation de faire coïncider la comptabilisation de la prestation avec la période au cours de laquelle elle est due découle aussi de la loi sur les finances de l'Etat et des communes dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2015 ; les communes comme La Tène qui comptabilisaient encore les prestations payées selon le principe de caisse doivent comptabiliser la charge de l'exercice 2014 (selon le principe de caisse) et celle de 2015 (selon le principe d'échéance) au cours de l'exercice 2015 ; les conséquences de cette mesure qui conduisent les communes en situation de découvert au bilan, ce qui sera le cas de La Tène, sont examinées de manière particulière par le service des communes.

A la rédaction du présent rapport, la facture sociale est estimée à 202.38 millions de francs au plan cantonal, dont 40% sera à la charge des communes et réparti au prorata du nombre d'habitants ; ce montant tient compte pour 2 millions de francs à charge des communes des effets de l'introduction du salaire minimum en 2015, une réforme actuellement combattue par le dépôt d'un recours devant le Tribunal fédéral.

GSR de l'Entre-deux-Lacs

Dès le 1er janvier 2014, les différents guichets sociaux régionaux (GSR) du canton constituent la porte d'entrée du dispositif social cantonal et communal pour toute personne sollicitant une prestation sociale sous condition spécifique ; concrètement, le GSR de l'Entre-deux-Lacs est administré par une commission sociale régionale et se compose de l'agence régionale AVS de l'Entre-deux-Lacs (ARAVS, 101.301.01), du service social régional de l'Entre-deux-Lacs (SSREDL, 581.352.00) et du guichet ACCORD (581.352.01).

- 581.352.00 Montant communiqué par la commission sociale régionale à Saint-Blaise ; répartition des charges à raison de 50% selon la population et 50% selon les dossiers de chaque commune au 31 décembre ; bases du budget 2015 : 4'826 habitants sur une population totale de 19'914 habitants (24.23% de la population de référence au 31 décembre 2013) et 119 dossiers laténiens pour 491 dossiers au total (24.24% du nombre de dossiers au 31 décembre 2013).
- 581.352.01 Montant communiqué par la commission sociale régionale à Saint-Blaise ; répartition des charges à raison de 50% selon la population et 50% selon les dossiers de chaque commune au 31 décembre ; bases du budget 2015 : 4'826 habitants sur une population totale de 19'914 habitants (24.23% de la population de référence au 31 décembre 2013) et 166 dossiers laténiens pour 634 dossiers au total (26.18% du nombre de dossiers au 31 décembre 2013).
- 581.361.00 Part laténienne à l'action (aide) sociale (1.135 million de francs), selon communication du DFS, et passage au principe d'échéance (rattrapage de l'année 2014 pour 1.9 million de francs) ; le compte B280.12, Réserve MCH2 est dissoute par le compte 581.480.00, Prélèvement réserve ; Cf. le commentaire général du poste 58, Action sociale.
- 581.361.01 Part laténienne aux programmes d'insertion, selon communication du DFS ; Cf. le commentaire général du poste 58, Action sociale.
- 581.366.00 Aide de Noël d'un montant de 80 francs/enfant d'assistés de l'action sociale, sous forme de bons d'achat.
- 581.366.01 Organisation d'un repas de fin d'année des aînés et d'un thé dansant.
- 581.380.00 Compte inutilisé et qui sera supprimé en raison du passage au principe d'échéance en 2015.
- 581.480.00 Cf. le commentaire du compte 581.361.00, Participation action sociale.
- 582.361.00 Part laténienne aux mesures d'intégration professionnelle, selon communication du DFS ; Cf. le commentaire général du poste 58, Action sociale.
- 589.361.00 Part laténienne aux allocations familiales des personnes sans activité lucrative, selon communication du DFS ; Cf. le commentaire général du poste 58, Action sociale.

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
58	ACTION SOCIALE				
581	PART COMMUNALE A L'ACTION SOCIALE				
581.352.00	SSREDL	223,000.00		170,500.00	189,134.70
581.352.01	ACCORD	34,500.00		30,000.00	4,161.40
581.361.00	Participation action sociale	3,035,000.00		1,724,000.00	1,536,264.30
581.361.01	Programme d'insertion	34,000.00		50,000.00	34,980.10
581.366.00	Aide extraordinaire	3,500.00		3,500.00	3,816.00
581.366.01	Action en faveur des personnes âgées	10,000.00		10,000.00	12,127.05
581.380.00	Fonds de réserve	0.00		200,000.00	200,000.00
581.480.00	Prélèvement réserve		400,000.00	0.00	0.00
	Total PART COMMUNALE A L'ACTION SOCIALE	3,340,000.00	400,000.00	2,188,000.00	1,980,483.55
	Solde net		2,940,000.00		
582	OFFICE DU TRAVAIL				
582.361.00	Part. mesures d'intégration prof.	107,000.00		163,500.00	145,309.35
	Total OFFICE DU TRAVAIL	107,000.00	0.00	163,500.00	145,309.35
	Solde net		107,000.00		
589	PERSONNES SANS ACTIVITE				
589.361.00	Parts allocations familiales	37,000.00		46,000.00	45,279.30
589.361.01	Avances de contribution d'entretien	6,500.00		0.00	0.00
589.361.02	Social privé	34,000.00		0.00	0.00
	Total PERSONNES SANS ACTIVITE	77,500.00	0.00	46,000.00	45,279.30
	Solde net		77,500.00		
	Total ACTION SOCIALE	3,524,500.00	400,000.00	2,397,500.00	2,171,072.20
	Solde net		3,124,500.00		

- 589.361.01 Nouveau compte pour comptabiliser la part laténienne aux avances de contribution d'entretien, selon communication du DFS ; Cf. le commentaire général du poste 58, Action sociale.
- 589.361.02 Nouveau compte pour comptabiliser la part laténienne aux mandats aux services sociaux privés, selon communication du DFS ; Cf. le commentaire général du poste 58, Action sociale.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
	TOTAL PREVOYANCE SOCIALE	----- 5,096,500.00	----- 550,500.00	----- 3,062,500.00	----- 2,764,903.78
	Solde net	=====	=====	=====	=====

- 620 L'équipe de voirie totalise 6 ETP pour 6 postes de travail ; à noter que l'achat d'un robot-tondeuse a permis de diminuer le nombre d'heures affectées à l'entretien des zones de sports (compte 340.390.02, Imputations internes voirie pour les activités générales) et de développer et d'identifier au compte de de fonctionnement celui affecté aux écopoints (compte 720.390.02, Imputations internes voirie pour les écopoints).
- 620.300.00 Coût de fonctionnement de la commission des travaux publics et des services industriels.
- 620.300.01 Nouveau compte afin d'identifier le coût de fonctionnement de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération.
- 620.301.00 Commentaire en relation avec celui du compte 020.301.00, Administration générale, Traitements, en ce qui concerne l'évolution des traitements.
- 620.303.00 Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.00, Administration générale, Cotisations AVS, AI, AC, ALFA.
- 620.303.02 Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.02, Administration générale, Allocations familiales.
- 620.304.00 Commentaire en relation avec celui du compte 020.304.00, Administration générale, Cotisations LPP.
- 620.306.00 Renouvellement d'une partie de l'équipement individuel (pantalons, gilets, parkas, chaussures, etc. ; environ 3'600 francs/an) et divers.
- 620.309.90 Coût de formation du personnel.
- 620.311.00 Achat et remplacement de machines et matériel divers.
- 620.312.00 Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
- 620.312.01 Prévision du coût de consommation tenant compte de la puissance de l'éclairage public ; baisse tenant compte de la mise en place d'une première partie des luminaires LED ; à terme, la diminution de coût devrait avoisiner -28%.
- 620.313.04 Entretien courant des marquages au sol, de la signalisation verticale et l'établissement d'un plan de la signalisation.
- 620.314.00 Entretien courant des routes communales (selon plan d'entretien annuel) et réparations des dégâts constatés à l'issue de l'hiver.
- 620.314.01 Entretien des points lumineux par le Groupe E (nouveau) et remplacement de lampadaires en cas d'incidents ; les éventuelles récupérations (p.ex. lorsque le conducteur fautif est identifié) ont lieu par le compte 620.436.00, Remboursements de tiers ; baisse des interventions en raison de la mise en place de nouveaux luminaires LED.
- 620.314.02 Charges fixes (p.ex. entretien du monte-charge 2'900 francs et vidange du séparateur d'huiles 1'300 francs) et divers.
- 620.315.01 Prévision tenant notamment compte des coûts ordinaires d'entretien des véhicules.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
6	TRAFIC				
62	ROUTES COMMUNALES				
620	RESEAU DES ROUTES COMMUNALES				
620.300.00	Commission TPSI	1,000.00		1,500.00	0.00
620.300.01	Commission CTA	1,500.00		0.00	0.00
620.301.00	Traitements	463,500.00		461,000.00	462,778.25
620.303.00	Cotisations AVS, AI, AC, ALFA	68,500.00		68,000.00	68,793.35
620.303.02	Allocations familiales	18,500.00		19,500.00	19,605.00
620.304.00	Cotisations LPP	90,500.00		93,500.00	82,009.35
620.305.00	Cotisations assurances accident	15,000.00		15,000.00	14,374.75
620.306.00	Equipement	4,000.00		4,000.00	4,198.45
620.306.02	Cotisations APG maladie	6,500.00		4,500.00	4,707.40
620.309.90	Charges diverses de personnel	1,500.00		1,500.00	2,600.00
620.310.00	Fourn. de bureau, impressions, divers	1,000.00		1,000.00	1,000.00
620.311.00	Achats mobilier, machines, matériel	7,000.00		7,000.00	5,472.00
620.312.00	Chauffage, éclairage	23,000.00		21,000.00	23,876.20
620.312.01	Eclairage public	35,000.00		45,000.00	39,243.20
620.313.00	Achats carburants	15,000.00		15,000.00	15,992.40
620.313.01	Achat matériaux	15,000.00		15,000.00	11,093.40
620.313.02	Plaques de rues	1,000.00		1,000.00	1,076.85
620.313.03	Achats sel et nitrate	20,000.00		20,000.00	19,595.55
620.313.04	Signalisation routière, marquages	20,000.00		20,000.00	9,544.05
620.314.00	Entretien routes	70,000.00		70,000.00	31,271.60
620.314.01	Entretien éclairage public	35,000.00		40,000.00	29,868.35
620.314.02	Entretien, aménagement locaux	5,000.00		5,000.00	3,236.80
620.315.00	Entretien mobilier, machines, matériel	5,000.00		7,000.00	5,126.80
620.315.01	Entretien, fournitures véhicules	17,500.00		17,500.00	29,896.80
620.318.01	Téléphonie	1,000.00		1,000.00	802.40

- 620.318.03 Enlèvement des déchets inertes générés par l'activité de l'équipe de voirie qui, avant l'introduction de la taxe au sac, étaient comptabilisés dans l'ancien poste 721, Autres déchets ; réduction sur la base des comptes précédents.
- 620.318.05 Enlèvement des autres déchets générés par l'activité de l'équipe de voirie (p.ex. poubelles publiques) qui, avant l'introduction de la taxe au sac, étaient comptabilisés dans l'ancien poste 721, Autres déchets ; augmentation sur la base des comptes précédents.
- 620.318.20 Parts aux assurances responsabilité civile, flotte véhicules et autres polices (p.ex. bâtiment).
- 620.331.00 Cf. le budget des amortissements (cahier 5 annexe 5).
- 620.390.00 Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
- 620.390.06 Part des traitements de l'équipe du camping concernant les routes (forfait de 5'000 francs, compte 351.490.06, Imputations internes traitements camping) ; employés du camping très partiellement affectés à l'équipe de voirie durant l'hiver.
- 620.490.02 Traitements nets du poste 620, Réseau des routes communales (578'000 francs) ventilés selon la clé de répartition qui a été remise à jour : 330, Parcs publics et places de jeux, 20% ; 340, Activités générales (Sports), 7% ; 343, Ports, 3% ; 621, Parkings, 2% ; 700, Eau potable, 2% ; 710 Eaux usées, 2% ; 720. Déchets urbains, 4% (nouveau) ; 722, Déchets des entreprises, 2% (nouveau) ; 812, Forêts communales, 3% ; le solde reste affecté aux routes communales, 55%.
- 621 Poste incluant les coûts de fonctionnement et les recettes (tickets et vignettes) des parkings payants, soit à la CSUM, à l'Espace Perrier, à Pré-du-Pont et au site touristique de La Tène ; prévisions tenant compte de la réglementation adoptée par le Conseil général le 21 mars 2013 et de l'état de situation des comptes 2014 à fin septembre.
- 621.312.00 Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
- 621.318.20 Hausse de la prime depuis 2014 en raison de l'augmentation du nombre d'horodateurs et du mauvais résultat de la police précédente.
- 621.331.00 Cf. le budget des amortissements (cahier 5 annexe 5).
- 621.390.00 Part à l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. Le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
- 621.390.01 Part des traitements de l'équipe de conciergerie (2%) ; Cf. le commentaire général du poste 215, Conciergerie, et la clé de répartition prévue au compte 215.490.01, Conciergerie, Imputations internes traitements.
- 621.390.02 Part des traitements de l'équipe de voirie (2%) ; Cf. le commentaire général du poste 620, Réseau des routes communales, et la clé de répartition prévue au compte 620.490.02, Réseau des routes communales, Imputations internes traitements voirie.
- 621.390.03 Part des coûts d'exploitation de la CSUM (1%) ; Cf. le commentaire général du poste 212, CSUM, et la clé de répartition prévue au compte 212.490.03, CSUM, Imputations internes bâtiment CSUM.
- 621.427.00 Vente de tickets aux parkings CSUM et Espace Perrier.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
620.318.03	Enlèvement inertes	2,500.00		2,500.00	3,396.65
620.318.05	Enlèvement déchets	25,000.00		25,000.00	26,542.20
620.318.20	Assurances	20,500.00		20,500.00	19,166.85
620.331.00	Amortissements	207,000.00		207,500.00	170,200.00
620.390.00	Imputations internes intérêts	45,500.00		44,500.00	42,271.50
620.390.06	Imputations internes trait. camping	5,000.00		5,000.00	13,543.95
620.436.00	Remboursements de tiers		5,000.00	5,000.00-	9,458.20-
620.436.01	APG remboursements		0.00	0.00	8,302.60-
620.436.03	Parts employés AVS, AI, AC		29,000.00	29,000.00-	28,453.95-
620.436.04	Parts employés LPP		35,500.00	37,000.00-	34,521.15-
620.436.06	Parts employés ANP, AAC		9,500.00	9,500.00-	9,468.50-
620.436.07	Parts employés APG maladie		1,000.00	1,000.00-	634.95-
620.451.00	Remboursements allocations familiales		10,500.00	10,500.00-	10,760.00-
620.490.02	Imputations internes traitements voirie		262,000.00	268,500.00-	223,299.70-
		-----	-----	-----	-----
	Total RESEAU DES ROUTES COMMUNALES	1,246,500.00	352,500.00	898,500.00	836,385.05
	Solde net		894,000.00		
621	PARKINGS				
621.312.00	Chauffage, éclairage, énergie, eau	1,000.00		1,000.00	1,136.95
621.314.00	Entretien, aménagement locaux	6,000.00		6,000.00	12,312.10
621.318.00	Signalisation, marquages	1,000.00		2,000.00	0.00
621.318.20	Assurances	3,000.00		3,000.00	1,402.45
621.331.00	Amortissements	3,000.00		3,000.00	0.00
621.390.00	Imputations internes intérêts	500.00		0.00	0.00
621.390.01	Imputations internes trait. conciergerie	9,500.00		9,500.00	9,842.90
621.390.02	Imputations internes traitements voirie	11,500.00		13,500.00	11,451.25
621.390.03	Imputations internes bâtiment CSUM	13,000.00		13,000.00	13,220.85
621.390.04	Imputations internes traitements admin.	5,000.00		5,000.00	0.00
621.427.00	Recettes parkings CSUM & EP, tickets		16,000.00	16,000.00-	8,176.20-

621.427.01	Vente de vignettes aux parkings CSUM et Espace Perrier.
621.427.02	Vente de tickets sur le site touristique de La Tène.
621.427.03	Vente de vignettes sur le site touristique de La Tène.
621.427.04	Nouveau libellé pour identifier dans différents comptes les ventes de tickets et de vignettes à Thielle, et autres sources (p.ex. cour des écoles), qui étaient auparavant enregistrées dans ce seul compte ; Cf. également les comptes 621.427.05 et 621.427.06).
621.427.05	Commentaire en relation avec le compte 621.727.04, Recettes parking Thielle, tickets.
621.427.06	Commentaire en relation avec le compte 621.727.04, Recettes parking Thielle, tickets.
650.364.00	Montant communiqué par le DFS pour ce qui concerne la part communale au pot commun (742'000 francs), dont à ajouter l'extension de la liaison Cortaillod - Plateau de Boudry - Bevaix (env. 10'000 francs/an) et le projet de fusion des lignes Le Landeron - Marin et Lignièrès - Saint-Blaise (env. 7'000 francs/an) ; s'agissant du pot commun, les offres sont négociées sur une période biennale 2014-2015 ; le canton et la Confédération ont donné des objectifs aux entreprises, ce qui a permis lors des négociations de contenir la hausse des besoins en indemnités ; comme pour l'année horaire 2014, aucune amélioration significative de l'offre n'est prévue sur les lignes neuchâteloises et seules de petites adaptations des horaires sont prévues (coursés supplémentaires en raison de l'ouverture plus tardive des commerces, prolongement bus sur Pontarlier).
650.365.00	Contribution provisoire 2015 et solde 2014.
650.490.05	Transfert du coût des projets émanant de la COMUL (extension de la liaison Cortaillod - Plateau de Boudry - Bevaix et projet de fusion des lignes Le Landeron - Marin et Lignièrès - Saint-Blaise au poste 791, Agglomération, pour bénéficier d'une vue d'ensemble des coûts COMUL ; commentaire en relation avec le compte 650.364.00, Trafic régional, Participation entreprises de transport.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
621.427.01	Recettes parkings CSUM & EP, vignettes		18,000.00	18,000.00-	20,242.60-
621.427.02	Recettes parkings La Tène, tickets		90,000.00	90,000.00-	71,105.90-
621.427.03	Recettes parkings La Tène, vignettes		19,000.00	19,000.00-	17,368.55-
621.427.04	Recettes parkings Thielle, tickets		5,000.00	15,000.00-	0.00
621.427.05	Recettes parkings Thielle, vignettes		2,000.00	0.00	0.00
621.427.06	Recettes parkings, autres		8,000.00	0.00	0.00
	Total PARKINGS	53,500.00	158,000.00	102,000.00-	67,526.75-
	Solde net	104,500.00			
	Total ROUTES COMMUNALES	1,300,000.00	510,500.00	796,500.00	768,858.30
	Solde net		789,500.00		
65	TRAFIC REGIONAL				
650	TRAFIC REGIONAL				
650.364.00	Participation entreprises de transport	759,000.00		743,500.00	739,366.25
650.365.00	Participation Noctambus	5,500.00		4,500.00	5,678.15
650.490.05	Imputations internes transports		17,000.00	10,000.00-	2,921.25-
	Total TRAFIC REGIONAL	764,500.00	17,000.00	738,000.00	742,123.15
	Solde net		747,500.00		
	Total TRAFIC REGIONAL	764,500.00	17,000.00	738,000.00	742,123.15
	Solde net		747,500.00		
	TOTAL TRAFIC	2,064,500.00	527,500.00	1,534,500.00	1,510,981.45
	Solde net		1,537,000.00		
		=====	=====	=====	=====

700.310.00	Impression et adressage des factures à forts tirages (p.ex. eau, épuration et déchets) par le Centre d'Impression de Fleurier (CIFL).
700.311.00	Mise en place de nouveaux compteurs et remplacements, selon les besoins identifiés (500 francs/compteur et radio).
700.312.00	Coût d'exploitation de la station (en copropriété avec Saint-Blaise) et montant communiqué par la commune de Saint-Blaise.
700.312.01	Suppression des achats d'eau pour l'alimentation de Thielle et de Wavre, en raison de l'achèvement de l'interconnexion des réseaux en 2014.
700.314.00	Entretien courant du réseau (p.ex. réparations de fuites, remplacement d'anciennes conduites, etc.) et remplacement d'une partie de conduite aux Sugiez (env. 30'000 francs) et à Montmirail (env. 70'000 francs).
700.314.01	Activités du fontainier (Hildenbrand SA) sur la base d'un contrat de prestations.
700.315.00	Entretien et remplacement des hydrants, selon contrat et planification avec l'entreprise Hinni AG, et divers.
700.318.05	Contrôle périodique de l'eau du réseau par un bureau spécialisé.
700.318.40	Campagne annuelle de détection de fuites sur le réseau.
700.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5 annexe 5).
700.371.00	Prélèvement envers les consommateurs d'une redevance de 70 cts/m ³ d'eau consommée par le compte 700.474.00, Eau potable, Redevance cantonale sur vente d'eau, qui est intégralement reversée à l'Etat ; les agriculteurs, les horticulteurs, les habitations avec fosse septique et les entreprises avec système de traitement des eaux sont exonérés partiellement ou totalement ; redevance alimentant le fonds cantonal destiné à financer les études (p.ex. zones de protection), les ouvrages et installations nécessaires à l'alimentation en eau potable, l'évacuation et l'épuration des eaux.
700.380.00	Chapitre du service des eaux à autofinancer et solde net à attribuer ou prélever par les financements spéciaux ; pour 2015, le bénéfice prévu sera attribué à la réserve figurant au bilan (compte B280.02, Réserve approvisionnement en eau, qui présentait un solde de 1'639'242.06 francs au 1er janvier 2014, dont à ajouter un bénéfice 2014 présumé de 78'000 francs).
700.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
700.390.02	Part des traitements de l'équipe de voirie concernant l'eau potable (2% ; Cf. le commentaire général du poste 620, Réseau des routes communales, et la clé de répartition prévue au compte 620.490.02, Réseau des routes communales, Imputations internes traitements voirie).
700.390.04	Part des traitements de l'administration communale pour la facturation de l'eau potable (forfait de 11'500 francs ; Cf. le commentaire du compte 020.490.04, Administration générale, Imputations internes traitements administration).
700.435.00	Prévision variable selon la consommation d'eau par les ménages et les entreprises ; le tarif de vente de l'eau est de 1.20 franc/m ³ HT.
700.436.00	Selon décompte communiqué par la commune de Saint-Blaise concernant la comptabilisation de l'intérêt et l'amortissement du compte d'exploitation du Vigner ainsi que diverses ventes ponctuelles d'eau (p.ex. lors de grands chantiers).
700.474.00	Commentaire en relation avec celui du compte 700.371.00, Eau potable, Versement redevance à l'Etat.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
7	PROTECTION ET AMENAG. DE L'ENVIRONNEMENT				
70	SERVICE DES EAUX				
700	EAU POTABLE				
700.310.00	Fournitures, impressions	3,000.00		3,000.00	3,500.00
700.311.00	Achat, entretien compteurs	20,000.00		40,000.00	42,520.50
700.312.00	Frais de pompage le Vigner	153,500.00		165,500.00	155,477.02
700.312.01	Achat eau Saint-Blaise	0.00		5,000.00	79,430.40
700.314.00	Entretien réseau	130,000.00		130,000.00	100,012.75
700.314.01	Autocontrôle, fontainier	45,000.00		45,000.00	42,609.70
700.315.00	Entretien hydrants	10,000.00		10,000.00	8,487.90
700.318.01	Téléphonie, télépage	1,000.00		1,000.00	873.95
700.318.05	Analyses	7,000.00		7,000.00	6,042.55
700.318.40	Honoraires détection fuites	10,000.00		10,000.00	10,042.00
700.319.90	Divers	1,000.00		1,000.00	971.10
700.331.00	Amortissements	187,000.00		199,500.00	195,300.00
700.371.00	Versement redevance à Etat	450,000.00		470,000.00	422,125.20
700.380.00	Attribution réserve	114,500.00		70,000.00	78,901.97
700.390.00	Imputations internes intérêts	70,000.00		67,500.00	32,451.00
700.390.02	Imputations internes traitements voirie	11,500.00		7,500.00	5,725.65
700.390.04	Imputations internes trait. admin.	11,500.00		11,500.00	10,000.00
700.435.00	Ventes eau potable		750,000.00	750,000.00-	718,104.79-
700.436.00	Remboursements de tiers		25,000.00	23,500.00-	54,241.70-
700.474.00	Redevance cantonale sur vente d'eau		450,000.00	470,000.00-	422,125.20-
	Total EAU POTABLE	1,225,000.00	1,225,000.00	0.00	0.00
	Solde net				
	Total SERVICE DES EAUX	1,225,000.00	1,225,000.00	0.00	0.00
	Solde net				

710	En raison d'un montant insuffisant de la taxe d'épuration (2 francs HT/m ³) les exercices 2009 à 2013 du chapitre des Eaux usées ont bouclé avec un déficit et il en ira de même pour l'exercice 2014 ; selon les prévisions, le bilan communal devrait présenter à fin 2014 un engagement sur financements spéciaux d'environ 180'000 à 220'000 francs, et qu'il conviendra d'amortir au taux de 20%/an ; le budget 2015 qui vous est soumis tient compte d'une adaptation de la taxe d'épuration à 2.30 francs HT/m ³ .
710.314.10	Aucun curage/vidange des sacs de routes n'aura lieu en 2015, celui-ci ayant été effectué en 2014.
710.315.00	Entretien périodique des pompes des stations de relevage.
710.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5 annexe 5).
710.352.00	Montant communiqué par le syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle.
710.380.00	Chapitre des eaux usées à autofinancer et solde net à attribuer ou prélever par les financements spéciaux ; pour 2015, le bénéfice prévu sera attribué à l'engagement figurant au bilan (compte B180.01, Avance EU, qui présentait un solde de 8'566.15 francs au 1er janvier 2014, dont à ajouter un déficit 2014 présumé de 160'000 à 210'000 francs).
710.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
710.390.01	Transfert à charge du poste 710, Eaux usées, du solde du poste 711, Eaux claires ; coûts d'exploitation et financiers des eaux claires couverts par la taxe d'épuration et non pas par l'impôt, selon arrêté du Conseil général concernant la taxe d'épuration, du 6 novembre 2008.
710.390.02	Part des traitements de l'équipe de voirie concernant la protection des eaux (2%) ; Cf. le commentaire général du poste 620, Réseau des routes communales, et la clé de répartition prévue au compte 620.490.02, Réseau des routes communales, Imputations internes traitements voirie.
710.390.04	Part des traitements de l'administration communale concernant la facturation de la taxe d'épuration (forfait de 11'500 francs ; Cf. le commentaire du compte 020.490.04, Administration générale, Imputations internes traitements administration).
710.434.00	Prévision variable selon la consommation d'eau par les ménages et les entreprises ; estimation basée sur une taxe d'épuration à 2.30 francs HT/m ³ .
711.314.00	Entretien courant du réseau d'eaux claires.
711.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5 annexe 5).
711.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
711.490.00	Commentaire en relation avec celui du compte 710.390.01, Eaux usées, Imputations internes eaux claires.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
71	PROTECTION DES EAUX				
710	EAUX USEES				
710.312.00	Frais pompage	4,000.00		3,500.00	3,979.35
710.314.10	Entretien canaux égouts	10,000.00		40,000.00	40,607.10
710.315.00	Entretien matériel, machines	2,500.00		2,500.00	1,400.00
710.331.00	Amortissements	103,500.00		116,500.00	116,300.00
710.352.00	Participation STEP	868,500.00		875,000.00	841,328.35
710.380.00	Attribution réserve	50,000.00		0.00	0.00
710.390.00	Imputations internes intérêts	42,000.00		29,000.00	33,772.00
710.390.01	Imputations internes eaux claires	338,000.00		329,000.00	332,868.15
710.390.02	Imputations internes traitements voirie	11,500.00		7,500.00	0.00
710.390.04	Imputations internes trait. admin.	11,500.00		11,500.00	10,000.00
710.434.00	Recettes taxe épuration		1,439,000.00	1,250,000.00-	1,140,589.90-
710.436.00	Remboursements de tiers		2,500.00	2,500.00-	0.00
710.480.00	Prélèvement réserve		0.00	162,000.00-	239,665.05-
		-----	-----	-----	-----
	Total EAUX USEES	1,441,500.00	1,441,500.00	0.00	0.00
	Solde net				
711	EAUX CLAIRES				
711.314.00	Entretien réseau	10,000.00		10,000.00	7,483.15
711.331.00	Amortissements	190,000.00		190,000.00	190,100.00
711.390.00	Imputations internes intérêts	138,000.00		129,000.00	135,285.00
711.490.00	Imputations internes à épuration		338,000.00	329,000.00-	332,868.15-
		-----	-----	-----	-----
	Total EAUX CLAIRES	338,000.00	338,000.00	0.00	0.00
	Solde net				
		-----	-----	-----	-----
	Total PROTECTION DES EAUX	1,779,500.00	1,779,500.00	0.00	0.00
	Solde net				

720.310.00	Plan de collecte des déchets, tous-ménages d'information et fournitures pour l'envoi des factures par le Centre d'Impression de Fleurier (CIFL) et des rappels.
720.318.00	Coût des factures concernant les taxes de base.
720.318.01	Transport des déchets à VADEC ; contrat de collaboration avec SVEDEL SA revu dès le 1er juillet 2013 ; baisse expliquée par rapport aux comptes 2013 par la réduction de 2 à 1 tournée(s) hebdomadaire(s) de ramassage.
720.318.02	Achats de matériel d'équipement des écopoints.
720.318.03	Transport des déchets récoltés dans les écopoints.
720.318.04	Traitement des déchets verts au centre de compostage de Sugiez (10.50 francs HT/habitant, soit une taxe linéaire), dont à ajouter les frais effectifs de transport.
720.318.08	Le produit de la récupération du papier est attribué et géré par le fonds scolaire ; le montant figurant dans ce compte correspond à une subvention versée afin de compléter le produit de la récupération du papier.
720.330.00	Coût des actes de défaut de biens après poursuites infructueuses.
720.352.01	Données communiquées par le syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle.
720.361.00	Participation communale au traitement des déchets spéciaux récoltés par les communes ; facturation par le biais de l'Etat.
720.380.00	Aucune attribution à la réserve en 2015.
720.390.00	Part des intérêts internes calculée sur le montant de l'avance au bilan, selon directives cantonales.
720.390.02	Nouveau compte ; part des traitements de l'équipe de voirie concernant les déchets urbains (4% ; Cf. le commentaire général du poste 620, Réseau des routes communales, et la clé de répartition prévue au compte 620.490.02, Réseau des routes communales, Imputations internes traitements voirie).
720.390.04	Part des traitements de l'administration communale pour la gestion administrative (facturation, courrier, trafic des paiements, etc.), soit un forfait de 5 francs/logement (et non pas de 25 francs/logement tels que recommandés par le service des communes) ; Cf. le commentaire du compte 020.490.04, Administration générale, Imputations internes traitements administration).
720.434.00	Compte inutilisé depuis l'introduction de la taxe au sac et qui sera supprimé.
720.434.01	Recette provenant des taxes de base logements ; le montant de la taxe (année n) est adapté chaque année après le bouclage des comptes précédents (n-1) ; la taxe s'est élevée à 105 francs/HT en 2014, 132.95 francs/HT en 2013 et à 109 francs/HT en 2012.
720.435.00	Recette notamment composée de la ristourne TEA sur le verre recyclé et l'indemnité de récupération du vieux papier.
720.439.00	Dédommagement de tiers dans des cas particuliers.
720.464.00	Prévision de la rétrocession VADEC : prévision sur la base des comptes précédents.
720.490.01	Imputation à charge des entreprises d'une part de 8.37% du coût des transports des déchets logements (compte 720.318.01) et d'une autre part de 8.37% de ceux du compostage (compte 720.318.04), du recyclage du verre (compte 720.318.07) et du vieux papier (compte 720.318.08) ; diminution expliquée par l'externalisation de la gestion des entreprises au poids, qui restent toutefois assujetties à la taxe de base.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
72	TRAITEMENT DES DECHETS				
720	DECHETS URBAINS				
720.310.00	Imprimés, publications	2,000.00		2,000.00	894.55
720.318.00	Ports, taxes postales	1,500.00		1,000.00	1,639.05
720.318.01	Ramassage, transport	110,000.00		120,000.00	174,681.55
720.318.02	Ecopoints, aménagement	5,000.00		7,000.00	22,399.65
720.318.03	Ecopoints, ramassage	15,000.00		20,000.00	13,933.25
720.318.04	Compostage	135,000.00		126,500.00	134,336.70
720.318.07	Verre	9,000.00		10,000.00	7,656.20
720.318.08	Vieux papier	1,500.00		1,500.00	1,020.20
720.330.00	Pertes sur débiteurs	1,000.00		2,000.00	3,330.36
720.352.01	Participation déchetterie	164,500.00		148,500.00	157,552.00
720.361.00	Déchets spéciaux	5,000.00		5,000.00	4,754.00
720.380.00	Attribution réserve logements	0.00		37,000.00	50,150.93
720.380.01	Attribution remboursement engagement	0.00		15,000.00	15,000.00
720.390.00	Imp. internes intérêts	1,500.00		3,500.00	1,330.00
720.390.02	Imputations internes trait. voirie	23,500.00		0.00	0.00
720.390.04	Imputations internes trait. admin.	11,000.00		11,000.00	11,000.00
720.434.00	Recette taxe		0.00	0.00	500.00-
720.434.01	Taxe déchets logements		230,000.00	300,000.00-	308,748.14-
720.435.00	Récupérations diverses		5,000.00	5,000.00-	8,820.10-
720.439.00	Recettes diverses		500.00	2,000.00-	227.85-
720.464.00	Rétrocession VADEC "au sac"		75,000.00	85,000.00-	77,856.00-
720.480.00	Prélèvement à la réserve		5,000.00	0.00	0.00
720.490.01	Imputation entreprises		24,000.00	17,500.00-	66,260.70-
		-----	-----	-----	-----
	Total DECHETS URBAINS	485,500.00	339,500.00	100,500.00	137,265.65
	Solde net		146,000.00		

722	Poste regroupant la part des coûts des déchets à charge des entreprises ; dès mi-2013, la gestion des contrats des entreprises au poids est externalisée et, ce faisant, le poste 722 ne regroupe plus que les charges concernant les petites entreprises (qui sont taxées au forfait) ; les taxes de base restent facturées aux entreprises au poids et à celles au forfait ; une nouveauté 2015 consiste à comptabiliser les heures de l'équipe de voirie affectées à ce chapitre.
722.318.00	Compte à supprimer car inutilisé depuis l'externalisation de la gestion des contrats des entreprises au poids.
722.380.00	Aucune attribution à la réserve en 2015.
722.380.01	Amortissement pendant 5 ans au maximum de l'avance aux financements spéciaux (perte cumulée des exercices précédents) figurant au bilan (compte B180.03, Avance déchets entreprises) ; Cf. également le commentaire du compte 722.380.00, Attribution réserve entreprises.
722.390.02	Nouveau compte ; part des traitements de l'équipe de voirie concernant les déchets entreprises (2%) ; Cf. le commentaire général du poste 620, Réseau des routes communales, et la clé de répartition prévue au compte 620.490.02, Réseau des routes communales.
722.390.04	Part des traitements de l'administration communale pour la gestion administrative (facturation, courrier, trafic des paiements, etc.), soit un forfait de 5 francs/client (et non pas de 25 francs/client comme le recommande le service des communes) ; Cf. le commentaire du compte 020.490.04, Administration générale, Imputations internes traitements administration).
722.390.33	Part des intérêts internes calculée sur le montant de l'avance au bilan, selon directives cantonales.
722.390.70	Imputation à charge des entreprises d'une part (8.37%) des frais de ramassage des déchets urbains (comptes 720.318.01, Ramassage, transport et 720.490.01, Imputation entreprises).
722.390.702	Imputation à charge des entreprises d'une part (8.37%) des frais des écopoints (comptes 720.318.02, Ecopoints aménagement et 720.318.03 Ecopoints, ramassage).
722.390.73	Imputation à charge des entreprises d'une part (8.37%) des frais de compostage (comptes 720.318.04, Compostage et 720.490.01, Imputation entreprises).
722.390.76	Imputation à charge des entreprises d'une part (8.37%) des frais de recyclage du verre (comptes 720.318.07, Verre et 720.490.01, Imputation entreprises).
722.390.77	Imputation à charge des entreprises d'une part (8.37%) des frais de récupération du vieux papier (comptes 720.318.08, Vieux papier et 720.490.01, Imputation entreprises).
722.434.00	Prévision de la recette provenant des taxes de base entreprises ; tarif : 1) 91.65 francs/HT/petite entreprise ; 2) 274.85 francs/HT/entreprise moyenne ; 3) 366.45 francs/HT/grande entreprise).

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
722	DECHETS ENTREPRISES				
722.318.00	VADEC incinération	0.00		0.00	24,362.35
722.380.00	Attribution réserve entreprises	0.00		18,500.00	1,725.44
722.380.01	Remboursement avance entreprises	4,000.00		4,000.00	4,000.00
722.390.02	Imputations internes trait. voirie	11,500.00		0.00	0.00
722.390.04	Imputations internes trait. admin.	2,000.00		2,000.00	1,000.00
722.390.33	Imputations internes intérêts	500.00		500.00	500.00
722.390.70	Ramassage déchets urbains	9,000.00		7,500.00	49,477.80
722.390.702	Ramassage, Ecopoints	2,000.00		500.00	3,299.00
722.390.73	Compostage	11,500.00		8,000.00	12,196.20
722.390.76	Verre	500.00		500.00	695.10
722.390.77	Vieux papier	500.00		500.00	92.60
722.434.00	Taxe de base entreprises		36,000.00	35,500.00-	34,748.37-
722.434.01	Taxe déchets entreprises		0.00	0.00	58,011.12-
722.436.00	Rétrocession VADEC "au sac"		5,500.00	6,500.00-	4,589.00-
	Total DECHETS ENTREPRISES	41,500.00	41,500.00	0.00	0.00
	Solde net				
	Total TRAITEMENT DES DECHETS	527,000.00	381,000.00	100,500.00	137,265.65
	Solde net		146,000.00		
74	CIMETIERE				

740.314.00 Montant communiqué par la Paroisse politique (commune de Saint-Blaise).
740.314.01 Montant communiqué par la commune de Cornaux.
740.434.00 Montant communiqué par la Paroisse politique (commune de Saint-Blaise).

750.314.00 Entretien courant des berges.
750.480.00 Prélèvement à la réserve (B280.07, Réserves ports-rives) afin d'équilibrer le poste 750, Rives et berges.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
740	CIMETIERE				
740.314.00	Entretien cimetièrè St-Blaise	43,500.00		37,500.00	41,367.20
740.314.01	Entretien cimetièrè Cornaux	6,000.00		6,000.00	4,183.00
740.434.00	Recettes sur frais d'inhumation		1,000.00	1,000.00-	748.10-
	Total CIMETIERE	49,500.00	1,000.00	42,500.00	44,802.10
	Solde net		48,500.00		
	Total CIMETIERE	49,500.00	1,000.00	42,500.00	44,802.10
	Solde net		48,500.00		
75	RIVES ET BERGES				
750	RIVES ET BERGES				
750.314.00	Entretien	10,000.00		0.00	8,137.05-
750.380.00	Attribution réserve	0.00		0.00	8,137.05
750.480.00	Prélèvement réserve		10,000.00	0.00	0.00
	Total RIVES ET BERGES	10,000.00	10,000.00	0.00	0.00
	Solde net				
	Total RIVES ET BERGES	10,000.00	10,000.00	0.00	0.00
	Solde net				

790	Regroupement des charges et recettes des activités d'aménagement du territoire, effectuées au profit de la commune (p.ex. élaboration de plans, études sur les canalisations) ou des privés (p.ex. sanctions des plans) ; la refacturation a lieu par le compte 790.431.00, Aménagement du territoire, Recettes sanctions des plans.
790.300.00	Coût de fonctionnement de la commission d'urbanisme.
790.300.01	Nouveau compte pour identifier le coût de fonctionnement de la commission de l'environnement et du développement durable.
790.311.00	Retour à la normale après divers achats informatiques en 2014.
790.318.00	Prévision variable selon le nombre de dossiers de plans préavisés par le SAT ; refacturation aux privés quasi intégrale.
790.318.01	Prévision variable des frais de mise à jour de plans et de règlements ; aucune refacturation car activité concernant la commune.
790.318.40	Examen des dossiers par l'architecte-conseil (Service d'Urbanisme de la Ville de Neuchâtel - SUVN) ; refacturation aux privés quasi intégrale.
790.318.41	Prestations de l'ingénieur-conseil (RWB Neuchâtel SA et GEOgroupe SA pour le SIG) ; refacturation partielle aux privés.
790.318.42	Recours au service d'un cabinet d'avocats pour un litige ou une étude de droit ; en principe, aucune refacturation.
790.318.43	Activité du fontainier déployée au profit de privés (tarif en régie) ; refacturation totale aux privés.
790.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5 annexe 5).
790.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
790.390.04	Part des traitements de l'administration communale pour l'activité d'aménagement du territoire (imputation du traitement net correspondant à 1.2 ETP réparti sur 2 collaborateurs ; Cf. le commentaire du compte 020.490.04, Administration générale, Imputations internes traitements administration) ; refacturation partielle.
790.431.00	Emoluments d'urbanisme et refacturations de frais pour les activités d'urbanisme au profit des privés, variables selon le nombre de dossiers.
791	Coûts de participation à la COMUL et au RUN, ainsi qu'aux projets liés.
791.361.00	Cotisations à l'association RUN (2.50 francs/habitant, couvrant les frais de l'équipe RUN), à la COMUL (70 cts/habitant, finançant les frais de fonctionnement de la COMUL) et alimentation du Fonds d'étude COMUL (30 cts/habitant, pour la mise en œuvre de projets spécifiques COMUL).
791.361.01	Nouveau compte pour enregistrer les parts communales à l'Association Région de l'Entre-deux-Lacs (50 cts/habitant à titre de cotisation et 40 cts/habitant à titre de participation au RUN).
791.390.05	Imputation interne concernant l'extension de la liaison Cortaillod - Plateau de Boudry - Bevaix et le projet de fusion des lignes Le Landeron - Marin et Lignières - Saint-Blaise ; Cf. les commentaires des comptes 650.364.00, Trafic régional, Participation entreprises de transport et 650.490.05, Trafic régional, Imputations internes transport.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
790	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
790.300.00	Commission d'urbanisme	3,000.00		3,000.00	2,685.50
790.300.01	Commission EDD	1,000.00		0.00	0.00
790.310.00	Frais divers	2,000.00		2,000.00	2,000.00
790.311.00	Achats informatiques	3,000.00		11,000.00	0.00
790.318.00	Frais d'actes et de sanctions	20,000.00		25,000.00	68,990.00
790.318.01	Mise à jour plans, règlements	5,000.00		5,000.00	11,341.50
790.318.02	Téléphonie	1,000.00		1,000.00	877.10
790.318.40	Honoraires architecte-conseil	10,000.00		10,000.00	4,500.00
790.318.41	Honoraires ingénieur-conseil	10,000.00		10,000.00	21,726.20
790.318.42	Honoraires avocat-conseil	3,000.00		3,000.00	0.00
790.318.43	Honoraires fontainier	3,000.00		5,000.00	1,660.50
790.331.00	Amortissements	38,000.00		38,000.00	38,200.00
790.390.00	Imputations internes intérêts	2,000.00		2,500.00	1,434.70
790.390.04	Imputations internes traitements admin.	147,500.00		147,500.00	140,000.00
790.431.00	Recettes sanctions des plans		120,000.00	120,000.00-	146,865.70-
	Total AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	248,500.00	120,000.00	143,000.00	146,549.80
	Solde net		128,500.00		
791	AGGLOMERATION				
791.361.00	Participations RUN, COMUL	17,000.00		17,000.00	16,950.50
791.361.01	Participation ARE2L	4,500.00		0.00	0.00
791.390.05	Imputations internes transport	17,000.00		10,000.00	2,921.25
	Total AGGLOMERATION	38,500.00	0.00	27,000.00	19,871.75
	Solde net		38,500.00		
	Total AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	287,000.00	120,000.00	170,000.00	166,421.55
	Solde net		167,000.00		

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
	TOTAL PROTECTION ET AMENAG. DE L'ENVIRONNEMENT	----- 3,878,000.00	----- 3,516,500.00	----- 313,000.00	----- 348,489.30
	Solde net	=====	===== 361,500.00	=====	=====

- 80 Loi sur la promotion de l'agriculture (LPAgr)
Le 2 septembre 2014, le Grand Conseil a adopté la loi portant révision de la loi sur la promotion de l'agriculture ; cette révision a des conséquences financières modérées pour les communes qui seront mises à contribution dans le cadre du cofinancement des mesures paysagères toutefois essentiellement financées par la Confédération et l'Etat ; les communes participeront à la part cantonale à hauteur de 40%, respectivement à 4% de la contribution totale, pour les exploitants qui y sont domiciliés et qui en bénéficient ; cette participation financière, estimée à 120'000 francs pour 2015 ; la faible incidence financière pour La Tène de cette mesure n'est pas disponible à la rédaction du présent rapport et n'est de ce fait pas intégrée au budget 2015.
- 801.314.00 Entretien courant des drainages.
801.434.00 Contribution annuelle pour l'entretien des drainages (24 francs/ha), selon arrêté du Conseil général concernant les taxes et émoluments, du 19 mars 2009.
- 812 Selon budget forestier communiqué par l'ingénieur forestier d'arrondissement ; poste concernant essentiellement l'entretien des forêts communales de La Tène et de La Ramée ; budget 2015 déficitaire pour 30'500 francs (contre 37'500 francs au budget 2014).

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
8	ECONOMIE PUBLIQUE				
80	AGRICULTURE				
801	AMELIORATION DE L'EXPLOITATION				
801.314.00	Entretien ouvrages AF, drainages	7,000.00		7,000.00	59.60
801.380.00	Attribution réserve	0.00		0.00	6,755.68
801.434.00	Taxes drainage et chemins remaniements		7,000.00	7,000.00-	6,815.28-
801.480.00	Prélèvement réserve		0.00	0.00	0.00
	Total AMELIORATION DE L'EXPLOITATION	7,000.00	7,000.00	0.00	0.00
	Solde net				
	Total AGRICULTURE	7,000.00	7,000.00	0.00	0.00
	Solde net				
81	FORETS COMMUNALES				
812	FORETS COMMUNALES				
812.313.00	Matériel d'exploitation	1,500.00		1,500.00	897.65
812.313.01	Plantations, reboisement	0.00		0.00	244.10
812.314.01	Entretien dévestiture	6,500.00		7,500.00	0.00
812.315.00	Entretien matériel	0.00		0.00	0.00
812.318.45	Frais débardage, façonnage	13,000.00		14,000.00	9,713.90
812.319.90	Divers	500.00		0.00	2,002.95
812.351.00	Participation frais inspecteur forestier	0.00		0.00	8,460.05
812.352.00	Participation frais garde forestier	6,500.00		6,500.00	2,315.40
812.390.02	Imputations internes traitements voirie	17,500.00		20,000.00	17,176.90
812.435.00	Ventes bois de service		7,500.00	1,500.00-	5,927.83-

812.436.00	Compte incluant notamment l'indemnité du Groupe E SA pour le passage de lignes.
830.365.00	Cotisation (920 francs) et contribution (3 francs/habitant) annuelles à Tourisme Neuchâtelois.
830.365.01	Reversement à l'Etat des taxes de séjour perçues au camping (compte 830.406.00, Tourisme, Taxes de séjour).

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
812.435.01	Ventes bois d'industrie		0.00	0.00	0.00
812.435.02	Ventes bois de feu		2,500.00	5,500.00-	5,933.60-
812.435.03	Ventes diverses		500.00	500.00-	102.65-
812.436.00	Remboursements de tiers		500.00	500.00-	0.00
812.452.00	Fonds du bois et divers		0.00	0.00	0.00
812.461.00	Subventions		4,000.00	4,000.00-	4,839.35-
	Total FORETS COMMUNALES	45,500.00	15,000.00	37,500.00	24,007.52
	Solde net		30,500.00		
	Total FORETS COMMUNALES	45,500.00	15,000.00	37,500.00	24,007.52
	Solde net		30,500.00		
83	TOURISME				
830	TOURISME				
830.310.00	Publications	1,500.00		2,000.00	444.55
830.365.00	Participation Tourisme Neuchâtelois	15,500.00		15,500.00	15,449.00
830.365.01	Ristourne taxes de séjour à Etat	22,000.00		22,000.00	21,362.00
830.406.00	Taxes de séjour		22,000.00	22,000.00-	21,262.00-
830.436.00	Remboursements de tiers et gérances		500.00	500.00-	0.00
	Total TOURISME	39,000.00	22,500.00	17,000.00	15,993.55
	Solde net		16,500.00		
	Total TOURISME	39,000.00	22,500.00	17,000.00	15,993.55
	Solde net		16,500.00		

- 860.410.00 Redevance versée par Groupe E SA pour la vente d'électricité aux consommateurs finaux sur le territoire communal (redevance d'utilisation du sol communal) ; prévision 2015 tenant compte d'un remboursement annuel d'environ 24'500 francs, pendant 6 ans (2012 à 2017), suite à un trop-versé par Groupe E SA de 146'081.25 francs en 2010 ; le sort de cette recette est incertain à terme.
- 861.410.00 Redevance versée par Viteos SA pour la vente de gaz de ville sur le territoire communal, soit 5% du chiffre d'affaires ; adaptation sur la base des comptes précédents.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
86	ELECTRICITE ET GAZ				
860	ELECTRICITE				
860.410.00	Ristourne Groupe E		685,000.00	670,000.00-	671,234.05-
	Total ELECTRICITE	0.00	685,000.00	670,000.00-	671,234.05-
	Solde net	685,000.00			
861	GAZ				
861.410.00	Ristourne Viteos		65,000.00	59,000.00-	64,633.00-
	Total GAZ	0.00	65,000.00	59,000.00-	64,633.00-
	Solde net	65,000.00			
	Total ELECTRICITE ET GAZ	0.00	750,000.00	729,000.00-	735,867.05-
	Solde net	750,000.00			
	TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE	91,500.00	794,500.00	674,500.00-	695,865.98-
	Solde net	703,000.00			
		=====	=====	=====	=====

900.300.00	Nouveau compte afin d'identifier le coût de fonctionnement de la commission financière.
900.329.00	Prévision variable s'agissant de la rémunération pour des trop-versés d'acomptes d'impôt par des contribuables avant taxations définitives ; adaptation sur la base des comptes précédents.
900.330.00	Prévision variable et dépendant des actes de défaut de biens et des non-valeurs concernant l'impôt des personnes physiques (ci-après : PP) ; adaptation sur la base des comptes précédents.
900.330.01	Restitutions ponctuelles de l'impôt à la source prélevé sur certains contribuables rentrant temporairement dans leur pays d'origine ; restitutions basées sur des conventions bilatérales Confédération suisse - pays concerné (p.ex. avec les Etats-Unis), et visant à éviter de doubles impositions.
900.340.00	Impôt foncier acquitté par la commune sur ses immeubles de rendement sis dans d'autres communes neuchâteloises (Saint-Blaise - Comaux).
900.351.00	Versement à l'Etat d'une taxe de 30 francs/chien (estimation de 280 chiens) ; en relation avec le compte 900.406.00, Impôts, Taxes chiens ; estimation basée sur le cadre légal actuel.
900.351.01	Versement au DFS d'une indemnité pour gérer l'impôt (18.80 francs/PP pour env. 2'835 PP ; 18 francs/personne morale - PM - pour env. 260 PM).
900.400.00	Prévision basée sur la nouvelle clé de répartition entre l'Etat et les communes de la fiscalité des PP (123/77 en 2014 et 2015, puis 120/80 dès 2016), soit un coefficient fiscal de 52 + 7 points (situation SIPP à fin septembre 2014 et adaptation des tranches 2014 avec prise en considération des effets liés à la réforme 2012 de la fiscalité (augmentation des déductions pour enfant) ; toujours contestée par voie de justice, la hausse de +5 points décidée par le Conseil général le 20 février 2014 n'est pas budgétée car non-exécutoire ; toutefois, il sied de rester attentifs à l'évolution de la conjoncture qui peut se dégrader très rapidement, même s'il est tablé dans le présent budget que les revenus des contribuables devraient continuer leur progression et compenser les effets de la réforme fiscale.
900.400.01	Commentaire en relation avec celui du compte 900.400.00, Impôts, Impôt revenu PP.
900.400.02	Commentaire en relation avec celui du compte 900.400.00, Impôts, Impôt revenu PP.
900.400.03	Prévision basée sur les comptes des années précédentes ; ce produit est le corollaire de la charge prévue dans le compte 900.330.00, Impôts, Remises et non-valeurs débiteurs ; prévision basée sur les comptes des années précédentes.
900.400.04	Commentaire en relation avec celui du compte 900.400.00, Impôts, Impôt revenu PP.
900.400.05	Prévision basée sur les comptes des années précédentes ; vu que la bascule de l'impôt des frontaliers est plus importante que celle des autres impôts, il est prévu de n'harmoniser la clé de répartition de cet impôt avec celle des autres impôts qu'à partir de 2016.
900.401.00	Prévision basée sur la nouvelle clé de répartition entre l'Etat et les communes de la fiscalité des PM (120/80) avec redistribution des parts communales IPM selon la clé suivante : 70% selon le siège de l'entreprise ou de l'établissement (comptes 900.401.00, Impôt bénéfice PM et 900.401.01, Impôt capital PM), 15% selon la population (nouveau compte 900.401.90, Fonds IPM, répartition critère habitants) et 15% selon le nombre d'emplois recensés dans chaque commune (nouveau compte 900.401.91, Fonds IPM, répartition critère emplois) ; le plan comptable est dicté par le service des communes ; prévision budgétaire basée selon la situation au 26 septembre 2014 du tableau de bord PMGEN.
900.401.01	Commentaire en relation avec celui du compte 900.401.00, Impôt bénéfice PM ; prévision budgétaire basée selon la situation au 26 septembre 2014 du tableau de bord PMGEN.
900.401.03	Prévision basée sur les comptes des années précédentes ; prévision difficilement chiffrable car dépendant d'événements exceptionnels.
900.401.90	Nouveau compte pour identifier la part laténienne à la redistribution à raison d'un taux de 15% de l'IPM selon le critère des habitants (4'826 laténiens pour 176'241 neuchâtelois au 31 décembre 2013, soit 2.74%) ; prévision budgétaire basée selon la situation au 26 septembre 2014 du tableau de bord PMGEN.
900.401.91	Nouveau compte pour identifier la part laténienne à la redistribution à raison d'un taux de 15% de l'IPM selon le critère du nombre d'emplois (4'081 emplois laténiens pour 90'788 emplois neuchâtelois selon RFE 2008, soit 4.50%) ; prévision budgétaire basée selon la situation au 26 septembre 2014 du tableau de bord PMGEN.
900.402.00	L'impôt foncier est prélevé sur les immeubles de placement des personnes morales et sur ceux appartenant aux institutions de prévoyance ; le taux est de 1.5‰ de l'estimation cadastrale ; prévision sur la base des comptes précédents.
900.406.00	Prévision basée sur une taxe de 100 francs/chien ; commentaire en relation avec le compte 900.351.00, Impôts, Taxes chiens (part Etat).

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
9	FINANCES ET IMPOTS				
90	IMPOTS				
900	IMPÔTS				
900.300.00	Commission financière	1,000.00		0.00	0.00
900.329.00	Intérêts rémunérateurs SIPP et PM	20,000.00		10,000.00	37,157.24
900.330.00	Remises et non valeurs débiteurs	150,000.00		190,000.00	136,090.74
900.330.01	Impôt forfaitaire	5,000.00		5,000.00	1,642.00
900.330.02	Remises et non-valeurs ISIS	1,000.00		1,000.00	496.73
900.340.00	Impôt foncier	500.00		500.00	100.50
900.351.00	Taxes chiens (part Etat)	8,000.00		8,500.00	7,920.00
900.351.01	Bordereau unique	58,000.00		57,000.00	58,013.20
900.400.00	Impôt revenu PP		8,700,000.00	8,653,000.00-	7,829,289.65-
900.400.01	Impôt fortune PP		800,000.00	766,000.00-	677,223.05-
900.400.02	Impôt sur prestations en capital PP		200,000.00	184,000.00-	217,967.65-
900.400.03	Récupérations sur non-valeurs PP		75,000.00	75,000.00-	104,180.80-
900.400.04	Impôt à la source PP		300,000.00	277,000.00-	280,152.33-
900.400.05	Impôt frontaliers PP		350,000.00	299,000.00-	295,375.00-
900.400.06	Impôt sur gain en loterie		0.00	0.00	10,227.40-
900.401.00	Impôt bénéfice PM		1,000,000.00	1,500,000.00-	2,761,483.10-
900.401.01	Impôt capital PM		380,000.00	162,000.00-	618,428.55-
900.401.03	Récupérations PM		150,000.00	100,000.00-	171,344.05
900.401.90	Fonds PM, répartition critère habitants		430,000.00	0.00	0.00
900.401.91	Fonds PM, répartition critère emplois		650,000.00	0.00	0.00
900.402.00	Impôt foncier PM		400,000.00	400,000.00-	432,048.85-
900.406.00	Taxes chiens		28,000.00	28,000.00-	26,434.65-
900.421.00	Surtaxes et intérêts de retard PM et PP		120,000.00	100,000.00-	120,584.46-
900.421.02	ISIS intérêts moratoires PM et PP		5,000.00	10,000.00-	669.34-
900.441.90	Taxes diverses		1,000.00	1,000.00-	850.00-

900.462.00 Compte inutilisé et qui sera supprimé ; ce compte a servi à enregistrer le versement du fonds provisoire de répartition de l'IPM pour les années 2009 à 2013) ; seul un solde provenant de l'ancien système provisoire sera encore comptabilisé dans les comptes 2014.

922.361.00 Loi sur la péréquation financière des ressources intercommunales

Le Conseil d'Etat a adopté le 24 septembre 2014 le projet de loi portant sur la réforme de la péréquation financière des ressources qu'il a transmis au Grand Conseil ; ce projet propose une réforme globale de la péréquation des ressources éliminant les distorsions observées dans 1) la composition de l'indice de ressources fiscales (en fondant cet indice sur l'intégralité des ressources fiscales communales, englobant des ressources fiscales importantes qui n'étaient pas prises en considération dans l'actuelle péréquation des ressources, comme l'impôt des frontaliers et l'impôt à la source), et 2) en corrigeant l'autre source importante de distorsions résultant de la non-prise en considération dans l'indice de ressources actuel de la bascule de 30 points d'impôt des personnes physiques des communes à l'Etat ; en se basant sur les ressources communales harmonisées, le nouveau système de péréquation réagira automatiquement aux variations de disparités de ressources entre les communes, à la hausse comme à la baisse, sans intervention politique, ceci contrairement à l'actuelle péréquation qui ne réagissait qu'imparfaitement aux variations de disparités de ressources fiscales entre les communes.

La nouvelle péréquation des ressources doit entrer en vigueur le 1er janvier 2015 ; il est prévu de la fonder sur les données de 3 exercices bouclés (auparavant 2 exercices bouclés) lors de l'élaboration des budgets communaux ; cette nouvelle mesure ne pourra cependant entrer en vigueur qu'après une phase transitoire requise par la prise en considération des réformes de l'harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'Etat et les communes et de la redistribution de l'impôt communal sur les personnes morales entre les communes ; ces réformes, entrées en vigueur le 1er janvier 2014, déploieront pleinement leurs effets dès l'exercice 2015 ; il est donc prévu, à titre transitoire, de fonder la péréquation 2015, à l'image de l'actuelle péréquation, sur les données des exercices 2013 et 2014 ; ce dernier exercice n'étant pas bouclé, les données sont basées sur les tableaux de bord du 1er septembre 2014 et ne sont donc pas définitives ; le décompte définitif sera communiqué en septembre 2015.

Le volet de réforme de la péréquation des charges structurelles n'étant pour l'heure pas suffisamment abouti, des discussions se poursuivront avec les représentants communaux en vue d'aboutir à un projet de réforme de ce volet d'ici à 2017.

En synthèse, les données intégrées au budget laténien 2015 se fondent sur 1) la nouvelle péréquation des ressources avec indice des ressources fiscales communales harmonisées, 2) sur la péréquation actuelle des charges structurelles et 3) mais calculées sur la base des années 2013 (exercice bouclé) et 2014 (selon tableaux de bord).

932.441.00 Prévision basée sur les comptes précédents.

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
900.462.00	Fonds de répartition PM		0.00	1,933,000.00-	3,575,614.00-
	Total IMPÔTS	243,500.00	13,589,000.00	14,216,000.00-	16,537,764.37-
	Solde net	13,345,500.00			
	Total IMPOTS	243,500.00	13,589,000.00	14,216,000.00-	16,537,764.37-
	Solde net	13,345,500.00			
92	PEREQUATION FINANCIERE				
922	PEREQUATION FINANCIERE				
922.361.00	Contribution	2,900,000.00		4,131,000.00	5,373,180.00
	Total PEREQUATION FINANCIERE	2,900,000.00	0.00	4,131,000.00	5,373,180.00
	Solde net		2,900,000.00		
	Total PEREQUATION FINANCIERE	2,900,000.00	0.00	4,131,000.00	5,373,180.00
	Solde net		2,900,000.00		
93	QUOTES-PARTS AUX RECETTES				
932	PARTS AUX REGALES & PATENTES				
932.441.00	Part aux patentes sur vente d'alcool		26,000.00	26,000.00-	25,920.00-
	Total PARTS AUX REGALES & PATENTES	0.00	26,000.00	26,000.00-	25,920.00-
	Solde net	26,000.00			

933.441.00 Préviation basée sur les comptes précédents.

940.318.02 Frais ordinaires de gestion des comptes communaux et de courtage pour renouveler les emprunts arrivant à échéance.

940.322.xx Comptes 940.322.00 à 940.322.32 recensant la charge d'intérêts de l'addition des emprunts ; les amortissements des emprunts ont lieu par écritures au bilan.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
933	PARTS AUX EMOLUMENTS & DROITS CANTONAUX				
933.441.00	Part aux taxes sur appar. automatiques		1,500.00	1,500.00-	1,270.00-
	Total PARTS AUX EMOLUMENTS & DROITS CANTONAUX	0.00	1,500.00	1,500.00-	1,270.00-
	Solde net	1,500.00			
	Total QUOTES-PARTS AUX RECETTES	0.00	27,500.00	27,500.00-	27,190.00-
	Solde net	27,500.00			
94	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES				
940	INTERÊTS				
940.318.02	Frais bancaires et sur titres	11,000.00		10,000.00	11,169.70
940.318.60	Commissions sur cartes crédits	500.00		500.00	457.36
940.321.00	Intérêts compte-courant	1,000.00		1,000.00	9.20
940.322.04	3,05% PostFinance 2003/2013	0.00		0.00	30,000.00
940.322.05	2,95% Vaudoise Vie 2003/2013	0.00		0.00	29,500.00
940.322.07	3,12% Kommunalkredit Wien 2004/2014	0.00		45,500.00	47,424.00
940.322.08	3,40% Kommunalkredit Wien 2004/2014	0.00		136,000.00	136,000.00
940.322.09	3,00% UBS - 90A 2004/2014	0.00		24,000.00	26,594.45
940.322.10	2,63% SUVA 2005/2015	21,000.00		18,500.00	21,040.00
940.322.11	2,95% SUVA 2006/2016	35,500.00		35,500.00	41,300.00
940.322.13	3,09% SUVA 2007/2017	62,000.00		62,000.00	69,525.00
940.322.14	3,00% Kommunalkredit Wien 2008/2018	172,500.00		171,500.00	171,616.90
940.322.23	2,90% UBS 2003	52,000.00		56,000.00	59,798.00
940.322.25	2,69% BCGE 2011/2021	62,000.00		62,000.00	61,870.00
940.322.26	2,46% BCGE 2011/2026	160,000.00		160,000.00	159,900.00
940.322.27	1,70% BCGE 2012/2022	54,500.00		54,500.00	54,400.00
940.322.28	1,17% SUVA 2012/2020	23,500.00		23,500.00	25,195.10

940.422.01	Produit du compte-courant principal BCN et d'un autre compte-courant Postfinance.
940.422.05	Remboursement par l'EORÉN de l'intérêt sur les emprunts contractés pour les investissements au collège Billeter et (partiellement) à la CSUM.
940.490.00	Cf. le tableau Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
942	Poste tenant compte du contrat de mandat avec la régie immobilière Jouval SA ; comptes de charges n'incluant que la part résiduelle du propriétaire (la commune de La Tène).
942.312.00	Forfait du propriétaire pour les charges d'énergies ; Cf. le commentaire général du poste 942, Immeubles du patrimoine financier.
942.312.01	Commentaire en relation avec celui concernant le poste 942 et celui du compte 942.312.00.
942.312.02	Commentaire en relation avec celui concernant le poste 942 et celui du compte 942.312.00.
942.312.03	Commentaire en relation avec celui concernant le poste 942 et celui du compte 942.312.00.
942.312.04	Commentaire en relation avec celui concernant le poste 942 et celui du compte 942.312.00.
942.312.05	Nouveau compte pour enregistrer les charges d'énergies ne pouvant pas être reliées à l'un des bâtiments identifiés au compte de fonctionnement.
942.314.00	Compte général pour l'entretien des immeubles du patrimoine financier, soit : A.-Bachelin 2, 4 et 6 (Marin), Louis-de-Meuron 8 (Marin), Grand'Rue 4 (Wavre) et les chalets de La Ramée (Marin) ; charges fixes (p.ex. ascenseur, extincteurs, etc.) et variables (réfection totale ou partielle d'appartements au gré des changements de locataires) et entretien courant.

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
940.322.29	1,51% PostFinance 2012/2022	45,500.00		45,500.00	45,300.00
940.322.30	1,63% SUVA 2013/2023	49,000.00		49,000.00	33,359.20
940.322.31	1,34% PostFinance 2013/2021	27,000.00		27,000.00	15,272.35
940.322.32	1.70% Nouveaux emprunts 2014	68,000.00		55,000.00	0.00
940.322.33	1.70% Nouveaux emprunts 2015	68,000.00		0.00	0.00
940.322.90	Emprunt à court terme, divers	10,000.00		10,000.00	3,784.70
940.422.01	Intérêts divers		2,000.00	5,000.00-	2,061.15-
940.422.02	Dividendes sur titres		500.00	1,000.00-	272.40-
940.422.03	Intérêts sur titres		7,000.00	4,500.00-	7,267.50-
940.422.04	Intérêts Fondation Les Indiennes		0.00	160,000.00-	172,386.05-
940.422.05	Intérêts EORÉN		226,500.00	223,500.00-	256,191.35-
940.490.00	Imputations internes intérêts		684,000.00	652,000.00-	603,302.30-
	Total INTERÊTS	923,000.00	920,000.00	1,000.00	2,035.21
	Solde net		3,000.00		
942	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER				
942.312.00	Bachelin 2, eau, énergie, combustible	1,000.00		1,000.00	1,136.95
942.312.01	Bachelin 4, eau, énergie, combustible	4,000.00		4,000.00	4,547.83
942.312.02	Bachelin 6, eau, énergie, combustible	4,000.00		4,000.00	4,547.83
942.312.03	Ls Meuron 8, eau, énergie, combustible	4,000.00		4,000.00	4,547.85
942.312.04	Grand'Rue 4, eau, énergie, combustible	2,500.00		2,500.00	2,842.40
942.312.05	Bâtiments divers, eau, énergie, combustible	1,000.00		0.00	0.00
942.314.00	Entretien général				
942.314.01	Entretien Bachelin 2	85,000.00		85,000.00	9,803.60
942.314.02	Entretien Bachelin 4	0.00		0.00	19,527.45
942.314.03	Entretien Bachelin 6	0.00		0.00	13,945.85
942.314.04	Entretien Louis de Meuron 8	0.00		0.00	10,554.10
942.314.05	Entretien chalet Ramée	0.00		0.00	0.00
942.314.06	Entretien de bâtiments divers	0.00		0.00	7,988.98

942.314.08	Charges du propriétaire du CIS ; malgré un entretien régulier, certaines installations restent vétustes et imposent des interventions régulières.
942.318.20	Primes d'assurances en lien avec le patrimoine financier.
942.318.40	Mandat ordinaire confié à la régie immobilière Jouval SA (3.75% HT du revenu locatif) dont à ajouter quelques travaux spéciaux (p.ex. organisation de la réfection de locaux et suivi des travaux).
942.330.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5 annexe 5).
942.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
942.423.00	Recettes brutes (hors charges) pour un kiosque, un salon de coiffure et un appartement de 5 pièces.
942.423.01	Recettes brutes (hors charges) pour un commerce, deux appartements de 4 pièces, trois appartements de 3.5 pièces, deux appartements de 2 pièces et les surfaces occupées par l'administration communale (note interne dont à ajouter l'un des 4 pièces depuis 2015).
942.423.02	Recettes brutes (hors charges) pour un restaurant, deux appartements de 3 pièces et un appartement de 4 pièces.
942.423.03	Recettes brutes (hors charges) pour un local de gendarmerie (Police neuchâteloise) et un appartement de 3 pièces ; à noter que depuis 2009, un second appartement de 3 pièces est loué en l'état dans l'attente d'un crédit d'investissement.
942.423.04	Recettes brutes (hors charges) pour une maison.
942.423.07	Recettes brutes (hors charges) pour un chalet.
942.423.09	Recettes brutes (hors charges) pour un appartement (de fonction) de 3 pièces.
942.423.10	Recettes provenant notamment des surfaces agricoles de Thielle-Wavre.
942.423.11	Recettes brutes (hors charges) pour un centre sportif, incluant des courts de tennis intérieurs et extérieurs, un restaurant, une halle omnisports, des salles de squash et un mini golf.
942.423.30	Recettes provenant de divers droits de superficie.
943.427.00	Montant communiqué par la Paroisse politique (commune de Saint-Blaise).

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
942.314.07	Entretien Grand'Rue 4	0.00		0.00	8,930.90
942.314.00	Entretien général	85,000.00	0.00	85,000.00	70,750.88
942.314.08	Entretien CIS	45,000.00		45,000.00	25,032.00
942.318.20	Assurances	13,000.00		13,000.00	12,154.60
942.318.40	Honoraires gérance immobilière	16,000.00		16,000.00	18,210.30
942.330.00	Amortissements	31,000.00		25,000.00	24,700.00
942.390.00	Imputations internes intérêts	170,500.00		171,500.00	162,594.30
942.423.00	Loyers Bachelin 2		22,000.00	22,000.00-	22,194.60-
942.423.01	Loyers Bachelin 4		170,000.00	170,000.00-	169,932.60-
942.423.02	Loyers Bachelin 6		63,500.00	63,500.00-	68,184.00-
942.423.03	Loyers Louis de Meuron 8		52,000.00	53,000.00-	51,906.20-
942.423.04	Loyers Charles Perrier 4		12,000.00	12,000.00-	12,156.00-
942.423.05	Loyers Grand'Rue 4		12,000.00	12,000.00-	10,004.00-
942.423.07	Loyers chalet Ramée		3,000.00	2,500.00-	3,000.00-
942.423.08	Loyers divers		6,000.00	6,000.00-	10,872.85-
942.423.09	Loyers Bachelin 14		9,000.00	9,000.00-	8,978.40-
942.423.10	Fermages et jardins		6,000.00	6,000.00-	5,477.19-
942.423.11	Loyers CIS		127,000.00	127,000.00-	126,936.00-
942.423.30	Redevances sur droits de superficie		106,000.00	106,000.00-	105,845.35-
	Total IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	377,000.00	588,500.00	218,000.00-	264,422.25-
	Solde net	211,500.00			
943	DOMAINES (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)				
943.427.00	Location du Vigner		17,000.00	17,000.00-	16,618.95-
943.427.01	Taxes d'affichage et sur enseignes		5,000.00	5,000.00-	3,814.20-
	Total DOMAINES (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)	0.00	22,000.00	22,000.00-	20,433.15-
	Solde net	22,000.00			
	Total GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	1,300,000.00	1,530,500.00	239,000.00-	282,820.19-
	Solde net	230,500.00			

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
99	POSTES NON VENTILABLES				
990					
990.390.00	Résultat	0.00		0.00	0.00
990.490.00	Résultat (déficit)	0.00		0.00	2,686,920.12-
	Total	0.00	0.00	0.00	2,686,920.12-
	Solde net				
	Total POSTES NON VENTILABLES	0.00	0.00	0.00	2,686,920.12-
	Solde net				
999	EXCEDENT DES CHARGES OU REVENUS				
	Total EXCEDENT DES CHARGES OU REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
	Solde net				
	TOTAL FINANCES ET IMPOTS	4,443,500.00	15,147,000.00	10,351,500.00-	14,161,514.68-
	Solde net	10,703,500.00			
		=====	=====	=====	=====

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
0	ADMINISTRATION				
	Charges	2,020,500.00		3,587,000.00	3,819,389.00
	Revenus		531,500.00	2,094,500.00-	512,951.17-
	Solde net		1,489,000.00	1,492,500.00	3,306,437.83
1	SECURITE PUBLIQUE				
	Charges	728,500.00		658,000.00	623,505.91
	Revenus		141,000.00	177,500.00-	197,345.07-
	Solde net		587,500.00	480,500.00	426,160.84
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION				
	Charges	8,194,500.00		7,823,500.00	7,813,482.45
	Revenus		2,185,000.00	2,348,500.00-	2,478,188.85-
	Solde net		6,009,500.00	5,475,000.00	5,335,293.60
3	CULTURE, LOISIRS, SPORTS				
	Charges	1,908,500.00		1,905,500.00	1,870,547.94
	Revenus		997,500.00	1,008,500.00-	846,455.83-
	Solde net		911,000.00	897,000.00	1,024,092.11
4	SANTE				
	Charges	217,000.00		161,500.00	141,348.40
	Revenus		500.00	500.00-	326.65-
	Solde net		216,500.00	161,000.00	141,021.75

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
5	PREVOYANCE SOCIALE				
	Charges	5,096,500.00		3,202,500.00	2,901,123.23
	Revenus		550,500.00	140,000.00-	136,219.45-
	Solde net		4,546,000.00	3,062,500.00	2,764,903.78
6	TRAFIC				
	Charges	2,064,500.00		2,063,000.00	1,955,695.00
	Revenus		527,500.00	528,500.00-	444,713.55-
	Solde net		1,537,000.00	1,534,500.00	1,510,981.45
7	PROTECTION ET AMENAG. DE L'ENVIRONNEMENT				
	Charges	3,878,000.00		3,872,500.00	3,963,459.17
	Revenus		3,516,500.00	3,559,500.00-	3,614,969.87-
	Solde net		361,500.00	313,000.00	348,489.30
8	ECONOMIE PUBLIQUE				
	Charges	91,500.00		96,000.00	84,881.78
	Revenus		794,500.00	770,500.00-	780,747.76-
	Solde net	703,000.00		674,500.00-	695,865.98-
9	FINANCES ET IMPOTS				
	Charges	4,443,500.00		5,821,000.00	4,302,261.19
	Revenus		15,147,000.00	16,172,500.00-	18,463,775.87-
	Solde net	10,703,500.00		10,351,500.00-	14,161,514.68-
		-----	-----	-----	-----
	TOTAL CHARGES	28,643,000.00		29,190,500.00	27,475,694.07
	TOTAL REVENUS		24,391,500.00	26,800,500.00-	27,475,694.07-
		-----	-----	-----	-----
	EXCEDENT DES CHARGES		4,251,500.00	2,390,000.00	
	EXCEDENT DES REVENUS				
		-----	-----	-----	-----
		28,643,000.00	28,643,000.00	29,190,500.00	27,475,694.07



République et canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TENE

Cahier 3

Récapitulation par nature

Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
	Charges	Revenus		
TOTAL CHARGES	28,643,000.00		29,190,500.00	30,162,614.19
TOTAL REVENUS	-----	24,391,500.00	26,800,500.00-	27,475,694.07-
EXCEDENT DES CHARGES		4,251,500.00	2,390,000.00	2,686,920.12
EXCEDENT DES REVENUS	-----	-----	-----	-----
	28,643,000.00 =====	28,643,000.00 =====	29,190,500.00 =====	30,162,614.19 =====

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
N3	C H A R G E S				
N30	CHARGES DE PERSONNEL				
N300	Autorités, commissions et juges	186,500.00		186,000.00	184,450.50
N301	Personnel administratif et exploitation	2,211,000.00		2,208,500.00	2,180,517.50
N302	Personnel enseignant				
N303	Assurances sociales	444,000.00		447,000.00	441,151.00
N304	Caisse de pensions et de prévoyance	427,000.00		2,048,000.00	377,325.50
N305	Assurance-maladie et accidents	47,500.00		47,500.00	47,237.25
N306	Prestations en nature	35,000.00		25,500.00	28,083.30
N307	Prestations aux retraités				
N308	Personnel temporaire				
N309	Autres charges de personnel	18,500.00		20,500.00	26,860.05
	Total CHARGES DE PERSONNEL	3,369,500.00		4,983,000.00	3,285,625.10
	Solde net		3,369,500.00		
N31	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES				
N310	Fournit. de bureau, imprimés et matériel	159,500.00		167,000.00	158,804.15
N311	Mobilier, machines, véhicules	149,500.00		112,500.00	109,045.75
N312	Eau, énergie, combustibles	483,500.00		482,500.00	580,435.28
N313	Autres marchandises	177,500.00		179,500.00	108,837.10
N314	Prest. tiers pour l'entretien des imm.	764,500.00		764,500.00	575,080.74
N315	Prest. tiers pour l'entr. d'objets mob.	132,000.00		133,500.00	128,492.45
N316	Loyers, fermage, redevance d'utilisation	98,000.00		88,000.00	89,650.00
N317	Dédommagements	92,500.00		117,000.00	93,194.45
N318	Honoraires et prestations de service	951,000.00		931,500.00	1,074,584.24
N319	Frais divers	11,500.00		8,000.00	11,000.05
	Total BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	3,019,500.00		2,984,000.00	2,929,124.21
	Solde net		3,019,500.00		

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
N32	INTERETS PASSIFS				
N321	Dettes à court terme	1,000.00		1,000.00	9.20
N322	Dettes à moyen et long termes	910,500.00		1,035,500.00	1,031,879.70
N329	Intérêts rénumératoires SIPP	20,000.00		10,000.00	37,157.24
	Total INTERETS PASSIFS	931,500.00		1,046,500.00	1,069,046.14
	Solde net		931,500.00		
N33	AMORTISSEMENTS				
N330	Patrimoine financier	188,000.00		223,000.00	166,259.83
N331	Patrimoine admin.-amortiss. légaux	1,212,000.00		1,261,000.00	1,214,001.60
N332	Patrimoine administratif-amortissements				
	Total AMORTISSEMENTS	1,400,000.00		1,484,000.00	1,380,261.43
	Solde net		1,400,000.00		
N34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION				
N340	Impôt foncier + communal	500.00		500.00	100.50
N341	Contributions à des communes				
	Total PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	500.00		500.00	100.50
	Solde net		500.00		
N35	DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECT. PUBLIQUES				
N351	Cantons	146,000.00		142,500.00	154,223.70
N352	Communes	7,717,500.00		7,214,500.00	7,150,346.95
	Total DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECT. PUBLIQUES	7,863,500.00		7,357,000.00	7,304,570.65
	Solde net		7,863,500.00		

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		----- Charges	----- Revenus		
N36	SUBVENTIONS ACCORDEES				
N360	Confédération				
N361	Cantons	7,180,000.00		6,248,500.00	7,292,454.50
N362	Communes				
N363	Propres établissements				
N364	Sociétés d'économies mixtes	759,000.00		743,500.00	739,366.25
N365	Institutions privées	805,500.00		856,500.00	829,579.18
N366	Personnes physiques	13,500.00		13,500.00	15,943.05
N367	Etrangers				
	Total SUBVENTIONS ACCORDEES	8,758,000.00		7,862,000.00	8,877,342.98
	Solde net		8,758,000.00		
N37	SUBVENTIONS REDISTRIBUEES				
N371	Cantons	450,000.00		470,000.00	422,125.20
N372	Communes				
	Total SUBVENTIONS REDISTRIBUEES	450,000.00		470,000.00	422,125.20
	Solde net		450,000.00		
N38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX				
N380	Attributions aux financements spéciaux	168,500.00		344,500.00	2,301,230.28
	Total ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	168,500.00		344,500.00	2,301,230.28
	Solde net		168,500.00		

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
N39	IMPUTATIONS INTERNES				
N390	Imputations internes	2,682,000.00		2,659,000.00	2,593,187.70
	Total IMPUTATIONS INTERNES	2,682,000.00		2,659,000.00	2,593,187.70
	Solde net		2,682,000.00		
	TOTAL C H A R G E S	28,643,000.00		29,190,500.00	30,162,614.19
	Solde net		28,643,000.00		
		=====	=====	=====	=====

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
N4	R E V E N U S				
N40	IMPOTS				
N400	Impôts sur le revenu et la fortune		10,425,000.00	10,254,000.00-	9,414,415.88-
N401	Impôts sur le bénéfice et le capital		2,610,000.00	1,762,000.00-	3,208,567.60-
N402	Impôt foncier		400,000.00	400,000.00-	432,048.85-
N406	Impôts sur la propriété et la dépense		50,000.00	50,000.00-	47,696.65-
	Total IMPOTS		13,485,000.00	12,466,000.00-	13,102,728.98-
	Solde net	13,485,000.00			
N41	PATENTES, CONCESSIONS				
N410	Patentes, concessions		750,500.00	730,000.00-	736,207.05-
	Total PATENTES, CONCESSIONS		750,500.00	730,000.00-	736,207.05-
	Solde net	750,500.00			
N42	REVENUS DES BIENS				
N420	Banques				
N421	Créances		125,000.00	110,000.00-	121,253.80-
N422	Capit.patrim. financier (s.les imm.)		236,000.00	394,000.00-	438,178.45-
N423	Immeubles du patrimoine financier		588,500.00	589,000.00-	595,487.19-
N427	Immeubles du patrimoine administratif		1,208,000.00	1,213,000.00-	982,733.83-
	Total REVENUS DES BIENS		2,157,500.00	2,306,000.00-	2,137,653.27-
	Solde net	2,157,500.00			

No compte	Libellé	----- Budget 2015 -----		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
N43	CONTRIBUTIONS				
N430	Contributions de remplacement				
N431	Emoluments administratifs		294,500.00	276,000.00-	313,888.55-
N433	Ecolages				
N434	Autres redev. d'util., prest. de serv.		1,718,000.00	1,602,500.00-	1,555,033.81-
N435	Ventes		765,500.00	762,500.00-	738,888.97-
N436	Dédommagement de tiers		467,000.00	475,500.00-	798,190.22-
N437	Amendes				
N439	Autres contributions		500.00	2,000.00-	227.85-
	Total CONTRIBUTIONS		3,245,500.00	3,118,500.00-	3,406,229.40-
	Solde net		3,245,500.00		
N44	PARTS A DES RECETTES ET CONTRIBUTIONS				
N440	Parts à des recettes fédérales				
N441	Parts à des recettes cantonales		78,500.00	103,500.00-	120,371.12-
	Total PARTS A DES RECETTES ET CONTRIBUTIONS		78,500.00	103,500.00-	120,371.12-
	Solde net		78,500.00		
N45	DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIV. PUBLIQUES				
N450	Confédération		1,000.00	1,000.00-	896.00-
N451	Cantons		1,039,500.00	1,167,500.00-	1,058,320.95-
N452	Communes				
	Total DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIV. PUBLIQUES		1,040,500.00	1,168,500.00-	1,059,216.95-
	Solde net		1,040,500.00		

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
N46	SUBVENTIONS ACQUISES				
N460	Confédération				
N461	Cantons		4,000.00	4,000.00-	4,839.35-
N462	Communes			1,933,000.00-	3,575,614.00-
N464	Rétrocession		75,000.00	85,000.00-	77,856.00-
	Total SUBVENTIONS ACQUISES		79,000.00	2,022,000.00-	3,658,309.35-
	Solde net		79,000.00		
N47	SUBVENTIONS A REDISTRIBUER				
N474	Cantons		450,000.00	470,000.00-	422,125.20-
	Total SUBVENTIONS A REDISTRIBUER		450,000.00	470,000.00-	422,125.20-
	Solde net		450,000.00		
N48	PRELEVEMENTS S/FINANCEMENTS SPECIAUX				
N480	Prélèvements sur les financements spéc.		423,000.00	1,757,000.00-	239,665.05-
N481	Prélèvement à réserves libres				
	Total PRELEVEMENTS S/FINANCEMENTS SPECIAUX		423,000.00	1,757,000.00-	239,665.05-
	Solde net		423,000.00		
N49	IMPUTATIONS INTERNES				
N490	Imputations internes		2,682,000.00	2,659,000.00-	2,593,187.70-
	Total IMPUTATIONS INTERNES		2,682,000.00	2,659,000.00-	2,593,187.70-
	Solde net		2,682,000.00		
	TOTAL R E V E N U S		24,391,500.00	26,800,500.00-	27,475,694.07-
	Solde net		24,391,500.00		
		=====	=====	=====	=====



République et canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TENE

Cahier 4

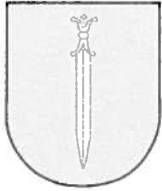
Prévisions des investissements

Prévisions des investissements 2015

Libellés	Statut	Montant	Dépenses	Recettes
<u>Administration</u>				
Fusion, étude	crédit voté	45'000	30'000	
Fusion, communication	crédit à voter	50'000	50'000	
<u>Bâtiments et collèges</u>				
Bâtiments scolaires, étude des besoins et avants-projets	crédit à voter	50'000	50'000	
Collèges et Espace Perrier, assainissement chaudière	crédit à voter	1'200'000	500'000	100'000
<u>Site de La Tène</u>				
Camping, réfection desserte intérieure	crédit à voter	100'000	100'000	
<u>Prévoyance sociale</u>				
Bâtiment médico-social, étude	crédit à voter	50'000	50'000	
<u>Routes communales</u>				
Rue de la Gare, assainissement et canalisations	crédit voté	8'635'000	3'000'000	3'300'000
Eclairage public, assainissement	crédit voté	175'000	50'000	
Rue des Sors, passerelle mobilité douce	crédit voté	3'000'000	500'000	1'450'000
Chemin de l'Ouchette et du Chalvaire, élargissement	crédit à voter	100'000	100'000	100'000
<u>Protection et aménagement de l'environnement</u>				
Eau, extension CENE, étude	crédit voté	113'000	113'000	
Eau, extension CENE, travaux	crédit à voter	2'500'000	1'250'000	
Réseau EB, assainissement Petit-Montmirail et Sugiez	crédit à voter	150'000	150'000	
<u>CIS, Sports et Loisirs Marin</u>				
CIS, travaux divers (y.c. étanchéité)	crédit voté	140'000	20'000	
CIS, réfection courts	crédit à voter	80'000	80'000	
			6'043'000	4'950'000

Prévisions des investissements 2016

Libellés	Statut	Montant	Dépenses	Recettes
<u>Administration</u>				
Installations techniques, VOIP, déploiement	crédit à voter	30'000	30'000	
<u>Bâtiments et collèges</u>				
Collèges et Espace Perrier, assainissement chaudière	crédit à voter	1'200'000	700'000	
Bâtiments scolaires, extension	crédit à voter	3'000'000	3'000'000	
Auguste-Bachelin 4, remplacement ascenseur	crédit à voter	70'000	70'000	
Louis-de-Meuron 8, réfection appartement	crédit à voter	150'000	150'000	
<u>Site de La Tène</u>				
NEMO, WIFI public, déploiement	crédit à voter	40'000	40'000	
<u>Prévoyance sociale</u>				
Bâtiment médico-social, construction	crédit à voter	(à l'étude)	(à l'étude)	(à l'étude)
<u>Routes communales</u>				
Route de Wavre, assainissement et nouvelle piste cyclable	crédit à voter	700'000	700'000	
<u>Protection et aménagement de l'environnement</u>				
Urbanisme, révision PAL	crédit à voter	500'000	250'000	
Eau, extension CENE, travaux	crédit à voter	2'500'000	1'250'000	
			6'190'000	



République et canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TENE

Cahier 5

Annexes

Liste des annexes

- 1) Compte administratif
- 2) Compte de fonctionnement / classification par dicastère
- 3) Compte de fonctionnement / classification par nature
- 4) Compte de fonctionnement / classification par tâche
- 5) Amortissements
- 6) Evolution des impôts par genre
- 7) Evolution de la dette
- 8) Imputations internes des intérêts (940.490.00)
- 9) Tableau de répartition des énergies et eau
- 10) Site de La Tène
- 11) CIS Sports et Loisirs Marin

Compte administratif

Compte de fonctionnement

Ce compte présente l'ensemble des charges et des revenus courants. Les charges comprennent principalement les traitements du personnel, les biens, services et marchandises, les participations à des financements intercommunaux et cantonaux. Les revenus sont issus pour moitié du produit de l'impôt.

L'abysmal excédent de charges 2015 (-4.251 millions de francs ou -14.84%) est fondamentalement expliqué par :

- le passage du principe de caisse à celui d'échéance en matière d'aide sociale (-1.9 million de francs)
- l'impossibilité à ce jour de pouvoir tenir compte de la hausse du coefficient fiscal (+5 points) votée par le Conseil général le 20 février 2014 (+0.75 million de francs), ceci en raison d'une procédure judiciaire encore en cours
- un déséquilibre structurel des charges par rapport aux recettes (environ 1.5 million de francs)

Compte d'investissement

Ce compte regroupe les dépenses et les recettes pour la construction ou l'amélioration des infrastructures publiques et l'acquisition d'équipements.

Les prévisions 2015 prévoient des investissements bruts pour un montant de 6.043 millions de francs, dont à déduire des recettes pour 4.950 millions de francs, dont des prélèvements aux réserves.

Financement

Cette rubrique compare l'investissement net par rapport aux amortissements et au résultat du compte de fonctionnement.

Le budget 2015 présente une insuffisance de financement de 4.101 millions de francs, soit le montant qu'il sera nécessaire d'emprunter pour financer les dépenses courantes et une partie des investissements.

Variation de la fortune nette

Ce chapitre comprend les opérations de clôture de l'exercice. Conformément à l'article 43 du règlement sur les finances et la comptabilité des communes, du 18 mai 1992 (RFC), l'excédent de charges du budget 2015 devrait être porté en diminution de la fortune communale.

Or, comme la fortune nette laténienne (2.9 millions de francs au 1^{er} janvier 2014) sera réduite à néant à fin 2014 (en raison d'un déficit d'environ -2.9 millions de francs selon les prévisions disponibles à ce jour), le budget 2015 doit être obligatoirement équilibré et l'excédent de charges doit être réduit par une augmentation de l'imposition.

Compte administratif (en francs)

	B2015		B2014		C2013	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Compte de fonctionnement						
Total des charges (y.c. amort.)	28'643'000		29'190'500		30'162'614.19	
Total des revenus		24'391'500		26'800'500		27'475'694.07
Excédent de charges		4'251'500		2'390'000		2'686'920.12
Excédent de revenus						
Compte des investissements						
Total des dépenses	6'043'000		8'068'000		2'188'840.55	
Total des recettes		4'950'000		203'000		44'270.60
Investissements nets / augmentation		1'093'000		7'865'000		2'144'569.95
Financement						
Investissements nets / augm. ou dimin.	1'093'000		7'865'000		2'144'569.95	
Amortissements*		1'243'000		1'286'000		1'305'215.90
Compte de fonctionnement :						
- excédent de charges	4'251'500		2'390'000		2'686'920.12	
- excédent de revenus						
Excédent de financement		4'101'500		8'969'000		3'526'274.17
Insuffisance de financement						
Variation de la fortune nette						
Excédent de financement						
Insuffisance de financement	4'101'500		8'969'000		3'526'274.17	
Report au bilan / dépenses		6'043'000		8'068'000		2'188'840.55
Report au bilan / recettes	6'193'000		1'489'000		1'349'486.50	
Diminution de la fortune nette		4'251'500		2'390'000		2'686'920.12
Accroissement de la fortune nette						

* Les amortissements du budget 2015 se composent de 1'212'000 francs pour le patrimoine administratif et de 31'000 francs pour le patrimoine financier.

Compte de fonctionnement

Classification par dicastère

Les principales variations de la charge nette des différents dicastères entre les budgets 2015 et 2014 peuvent être résumées ainsi :

- Administration -0.235% / -3'500 francs Baisse du coût du Conseil communal (012 ; retour à la normale après la réception 2014 du Premier Citoyen du canton) compensant la renonciation au mandat de gestion de la Châtellenie de Thielle (020.431.90)
- Sécurité publique +22.268% / +107'000 francs Augmentation des coûts suite à la réforme des activités de police (113) et au nouveau régime de facturation des missions de secours (140.352.02)
- Enseignement et formation +9.763% / +534'500 francs Hausse des écolages EORÉN (201) et nouvelle participation communale aux bourses d'études (239.361.01)
- Culture, sports, loisirs +1.561% / +14'000 francs Hausse des charges suite à l'assainissement exceptionnel à l'Espace Perrier (303) et correction à la baisse du bénéfice du camping (351.427.04), qui sont partiellement contrebalancées par la diminution des heures de voirie consacrées aux places de sports et des surfaces vertes (330 et 340)
- Santé +34.472% / +55'500 francs Hausse de la participation au SIS ambulance (490)
- Prévoyance sociale +48.441% / +1'483'500 francs Introduction de la facture sociale et nouvelles participations communales (520, 532 et 589) et passage du principe de caisse à celui d'échéance en matière d'aide sociale (581.361.00)
- Trafic +0.163% / +2'500 francs Stabilité n'appelant aucun commentaire particulier
- Protection et amén. de l'env. +15.495% / +48'500 francs Baisse de la recette des déchets urbains (720) suite à la résorption des avances de financement au bilan
- Economie publique* +4.225% / -28'500 francs Hausse du produit provenant de la redevance électrique (860) et de la ristourne VITEOS, et moindre coût d'exploitation des forêts (800)
- Finances et impôts* +3.400% / -352'000 francs Baisse de la part communale à la péréquation des ressources (922) et nouveau régime du produit de l'impôt provenant des personnes morales (900) avec disparition du fonds provisoire de répartition

* Dicastère bénéficiaire (recettes supérieures aux charges)

Compte de fonctionnement
classification par dicastère
(en francs)

	B2015			B2014			Variations entre B2015 et B2014					
	Charges	Revenus	Charges nettes	Charges	Revenus	Charges nettes	Charges		Revenus		Charges nettes	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
Administration	2'020'500	531'500	1'489'000	3'587'000	2'094'500	1'492'500	-1'566'500	-43.672	-1'563'000	-74.624	-3'500	-0.235
Sécurité publique	728'500	141'000	587'500	658'000	177'500	480'500	+70'500	+10.714	-36'500	-20.563	+107'000	+22.268
Enseignement et formation	8'194'500	2'185'000	6'009'500	7'823'500	2'348'500	5'475'000	+371'000	+4.742	-163'500	-6.962	+534'500	+9.763
Culture, loisirs et sports	1'908'500	997'500	911'000	1'905'500	1'008'500	897'000	+3'000	+0.157	-11'000	-1.091	+14'000	+1.561
Santé	217'000	500	216'500	161'500	500	161'000	+55'500	+34.365	0		+55'500	+34.472
Prévoyance sociale	5'096'500	550'500	4'546'000	3'202'500	140'000	3'062'500	+1'894'000	+59.141	+410'500	+293.214	+1'483'500	+48.441
Trafic	2'064'500	527'500	1'537'000	2'063'000	528'500	1'534'500	+1'500	+0.073	-1'000	-0.189	+2'500	+0.163
Protection et aménag. envir.	3'878'000	3'516'500	361'500	3'872'500	3'559'500	313'000	5'500	+0.142	-43'000	-1.208	+48'500	+15.495
Economie publique	91'500	794'500	-703'000	96'000	770'500	-674'500	-4'500	-4.688	+24'000	+3.115	-28'500	+4.225
Finances et impôts	4'443'500	15'147'000	-10'703'500	5'821'000	16'172'500	-10'351'500	-1'377'500	-23.664	-1'025'500	-6.341	-352'000	+3.400
Total	28'643'000	24'391'500		29'190'500	26'800'500		-547'500		-2'409'000		1'861'500	
Excédent de charges		4'251'500			2'390'000							

Compte de fonctionnement

Classification par nature

Cette classification présente l'évolution des charges et des revenus selon leur affectation.

Moyennant la mise de côté du coût d'assainissement de prévoyance.ne qui a fortement impacté le budget 2014 (1.590 million de francs), toutes les charges sous le contrôle plus ou moins direct du Conseil communal diminuent quelque peu, dont les **autorités** et le **personnel** (-0.69% ou -23'500 francs) et une augmentation des **biens, services et marchandises** (+1.190% ou +35'500 francs) due à l'achat des cartes journalières CFF, mais compensée par une augmentation des **taxes et émoluments** (+4.072% ou +127'000 francs).

La baisse des **intérêts passifs** (-10.989% ou -115'000 francs) est liée au remboursement du prêt de la Fondation des Indiennes et au renouvellement d'emprunts à des taux intéressants. La diminution des **amortissements** (-5.660% ou -84'000 francs) est expliquée par l'arrivée à terme de certains postes (p.ex. achat de mobilier pour la CSUM et petits investissements dans la distribution d'eau et l'épuration. Ce phénomène n'est que passager dans l'attente de la consolidation des travaux d'assainissement de la rue de la Gare et de construction d'une passerelle aux Sors.

Les dédommagements aux **collectivités publiques** augmentent (+7.322% ou +536'500 francs) en raison de la hausse des écolages versés à l'EORÉN, et les **subventions accordées** sont également en hausse (+10.973% ou +866'000 francs) suite à l'introduction de la facture sociale et le passage du principe de caisse à celui d'échéance en matière d'aide sociale.

Au plan des revenus, le produit global des **impôts** semble en augmentation (+8.174% ou +1.019 million de francs) si l'on oublie de considérer la disparition du fonds provisoire de répartition enregistrée préalablement dans les **subventions acquises** (-96.093% ou -1.943 million de francs).

La diminution 2015 des **prélèvements aux réserves** (-75.925% ou -1.334 million de francs) est expliquée par le prélèvement 2014 à la réserve RFV (Cf. **autorités et personnel**).

Compte de fonctionnement

classification par nature
(en francs)

	B2015		B2014		Variation entre 2015 et 2014			
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges		Revenus	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	%	Fr.	%
Autorités et personnel	3'369'500		4'983'000		-1'613'500	-32.380		
Biens, services et march.	3'019'500		2'984'000		+35'500	+1.190		
Intérêts passifs	931'500		1'046'500		-115'000	-10.989		
Amortissements	1'400'000		1'484'000		-84'000	-5.660		
Parts contrib. sans affect.	500		500		0			
Dédommag. aux collectivités	7'863'500		7'327'000		+536'500	+7.322		
Subventions accordées	8'758'000		7'892'000		+866'000	+10.973		
Subventions redistribuées	450'000		470'000		-20'000	-4.255		
Attributions financ. spéciaux	168'500		344'500		-176'000	-51.089		
Imputations internes	2'682'000		2'659'000		+23'000	+0.865		
Impôts		13'485'000		12'466'000			+1'019'000	+8.174
Patentes et concessions		750'500		730'000			+20'500	+2.808
Revenus des biens		2'157'500		2'306'000			-148'500	-6.440
Taxes et émoluments		3'245'500		3'118'500			+127'000	+4.072
Parts recettes cant. et féd.		78'500		103'500			-25'000	
Dédommag. de collectivités		1'040'500		1'168'500			-128'000	-10.954
Subventions acquises		79'000		2'022'000			-1'943'000	-96.093
Subventions redistribuées		450'000		470'000			-20'000	-4.255
Prélèvements aux réserves		423'000		1'757'000			-1'334'000	-75.925
Imputations internes		2'682'000		2'659'000			+23'000	+0.865
Total	28'643'000	24'391'500	29'190'500	26'800'500	-547'500		-2'409'000	

Excédent de charges

4'251'500

2'390'000

Compte de fonctionnement

Classification par tâche

L'analyse des comptes par tâche permet de comparer les coûts nets des secteurs. Ce tableau offre une comparaison plus fine que l'analyse par dicastère, laquelle regroupe plusieurs tâches. Par secteur, par rapport au budget 2014, les commentaires suivants sont apportés :

- D'une manière générale, la comparaison des budgets 2014 et 2015 est impactée par la réforme de la police (113), l'importante hausse des écolages EORéN (201), l'introduction du concept de facture sociale (239, 520, 532 et 58), la réforme de fiscalité des personnes morales (900.401) et la révision de la péréquation des charges (922), qui rendent la comparaison difficile ; toutefois, au final, ces variations ont un effet globalement neutre sur le déficit du compte de fonctionnement puisque l'aggravation entre les exercices 2014 et 2015 peut être expliquée par la seule écriture comptable liée du passage du principe de caisse à celui d'échéance en matière d'aide sociale (58).
- Légère hausse de **l'administration** (020) suite à la renonciation au mandat de gestion du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle, compensée par une baisse du coût du **Conseil communal** (012) ; la **police** (113) augmente en raison de LPol 2015.

La péjoration des **écoles** (201) est expliquée par la hausse des écolages alors que celle de **l'ambulance** (44/46) est liée à une incertitude concernant le coût de l'externalisation du 144.

L'entretien des **parcs publics** (330) et des **terrains des sports** (340) sont à la baisse suite à la mécanisation des opérations de tonte (achat d'un robot-tondeuse).

Les produits provenant de **l'électricité** et du **gaz** (86) sont en légère progression.

Le poids de **l'intérêt de la dette** diminue suite au remboursement de son prêt par la fondation des Indiennes (940.3).

- La participation à la **péréquation financière intercommunale** (922) diminue suite à la révision de la loi et la fin du fonds de répartition provisoire influence négativement les **impôts des personnes morales** (900.462).

Compte de fonctionnement

classification par tâche
(en francs)

		B2015	B2014			B2015	B2014	
				Report			9'213'500	8'506'000
011	Conseil général	20'000	22'000	520/532	Assurances sociales	793'000	0	
012	Conseil communal	184'500	213'500	540	Structures d'accueil	538'500	600'000	
020	Administration	1'284'500	1'257'000	541	Instit. mineurs handicapés	90'000	65'000	
029	Administration générale	0	0	58	Action sociale	3'124'500	2'397'500	
101	Contrôle des habitants	35'500	24'500	620	Routes communales	894'000	898'500	
113	Police	143'500	78'000	621	Parkings	-104'500	-102'000	
140	Police du feu	145'500	81'500	65	Entreprises de transport	747'500	738'000	
140.352	Premiers secours Ntel	193'000	228'000	700	Eau*	(-114'500)	(-86'000)	
160	Protection civile	70'000	68'500	710	Epuration*	(-50'000)	(+162'000)	
201	Ecole obligatoire cycles 1-3	5'927'000	5'462'000	711	Eaux claires	(+338'000)	(+329'000)	
212	CSUM	(641'500)	(659'500)	720	Déchets urbains	146'000	100'500	
215	Service de conciergerie	(480'500)	(489'000)	722	Autres déchets*	(-4'000)	(-4'000)	
214/231/239	Ecoles supérieures	82'500	13'000	74/75	Cimetière, rives et berges	48'500	42'500	
300	Bibliothèque-médiathèque	107'000	103'000	790	Aménag. du territoire	128'500	143'000	
302	Théâtre régional	126'500	124'500	791	Agglomération	38'500	27'000	
303	Espace Perrier	206'000	176'000	80/81	Agriculture, forêt	30'500	37'500	
309	Autres subv. culture	85'500	86'500	83	Tourisme	16'500	17'000	
330	Parcs publ. et jeux	191'000	214'000	86	Electricité & gaz	-750'000	-729'000	
340	Sports	119'500	147'000	900.400.00/06	Impôts PP	-10'425'000	-10'254'000	
343	Ports*	(+8'000)	(+5'000)	900.401/2/462	Impôts PM	-3'010'000	-4'095'000	
350	Espace Troglo	214'500	202'000	autres 90	Divers impôts & taxes	89'500	133'000	
351/352	Site de La Tène	-157'000	-174'500	922	Péréquation	2'900'000	4'131'000	
390	Chapelle	18'000	18'500	930/932/933	Autres parts aux taxes	-27'500	-27'500	
44/46	Santé	22'500	23'000	940.3	Intérêt de la dette	(910'500)	(1'035'500)	
49	Ambulance	194'000	138'000	940.4	Autres intérêts	3'000	1'000	
				942/943	Loyers nets	-233'500	-240'000	
A reporter		9'213'500	8'506'000	Excédent de charges		4'251'500	2'390'000	

* Le montant indique le prélèvement (+) ou l'attribution (-) à la réserve.

AMORTISSEMENTS

Annexe 5a

Compte exploitation	Compte bilan	Rubrique	Taux %	Montant de base	Solde au 31.12.2014	Investissement		Amortiss. 2015	Solde au 31.12.2015
						Dépenses	Revenus		
700.331.00	141.00.08	Foinreuse, conduite eau	2.50	310'000.00	265'796.95			7'800.00	257'996.95
700.331.00	141.00.09	Tertres, Couviers, Curtils	2.50	550'000.00	144'776.40			13'700.00	131'076.40
700.331.00	141.00.12	La Prévôté, mise en conformité, étude	4.50	610'000.00	316'365.00			27'500.00	288'865.00
700.331.00	141.00.13	Ls-de-Meuron, eaux potable	2.50	174'000.00	86'944.40			4'300.00	82'644.40
700.331.00	141.00.14	Ch. du Devens, eau viabilisation	5.00	37'000.00	7'385.30			1'900.00	5'485.30
700.331.00	141.00.15	Plan directeur eau potable PDDE	10.00	40'000.00	25'508.55			4'000.00	21'508.55
700.331.00	141.00.16	Le Vigner, assain. station de pompage	5.00	190'000.00	68'687.30			9'500.00	59'187.30
700.331.00	141.00.17	Grand'Rue, conduite	5.00		46'290.00			6'700.00	39'590.00
700.331.00	141.00.18	Bouclage eau	5.00		46'116.00			5'000.00	41'116.00
700.331.00	141.00.19	Montmirail, remplacement conduite	5.00		19'055.20			700.00	18'355.20
700.331.00	141.00.20	Achat réseau d'eau	5.00		242'789.30			23'400.00	219'389.30
700.331.00	141.00.22	Eau, interconnexion, réalisation et étude*	1.25	1'580'000.00	1'293'848.60			20'000.00	1'273'848.60
700.331.00	141.00.23	CEN-e, extension, étude	20.00	113'000.00	0.00	113'000.00			113'000.00
700.331.00	141.30.18	Gare, assainissement, réaménagement*	5.00	395'500.00	165'000.00	230'500.00			395'500.00
					3'757'505.11	343'500.00	0.00	187'015.00	3'916'005.11
Eaux usées								187'000.00	
710.331.00	141.10.00	Canaux égouts, compte général	2.50		378'804.50			27'900.00	350'904.50
710.331.00	141.10.01	Collecteur de Préfargier	5.00	152'000.00	1'042.30			1'042.30	0.00
710.331.00	141.10.02	Les Pasquiers, collectif eaux usées	2.50	163'000.00	64'761.75			4'100.00	60'661.75
710.331.00	141.10.03	Le Fournier, séparatif	2.50	160'000.00	108'507.15			3'900.00	104'607.15
710.331.00	141.10.04	Station de relevage STAP	10.00	118'000.00	3'424.80			3'424.80	0.00
710.331.00	141.10.05	Le Pré-aux-Andins, séparatif	2.50	1'129'000.00	433'426.39			28'200.00	405'226.39
710.331.00	141.10.06	La Tène, station pompage STAP	3.50	557'000.00	334'157.85			19'500.00	314'657.85
710.331.00	141.10.07	Ls-de-Meuron, eaux usées	2.50	156'600.00	71'672.20			4'000.00	67'672.20
710.331.00	141.10.08	Le Crêt, aménagement	2.50	50'000.00	42'830.03			1'300.00	41'530.03
710.331.00	141.10.10	La Tène, assainissement canaux	2.50	400'000.00	69'461.60			10'000.00	59'461.60
710.331.00	141.10.11	Gare, assainissement, réaménagement*	2.50	529'000.00	400'000.00	129'000.00			529'000.00
					1'908'088.57	129'000.00	0.00	103'367.10	1'933'721.47
Eaux claires								103'500.00	
711.331.00	141.20.00	Le Mouson, collecteur interc. eaux claires	2.50	429'710.35	56'000.00			2'000.00	54'000.00
711.331.00	141.20.01	Bois d'Epagnier, canal. eaux claires	5.00	170'000.00	33'655.30			6'100.00	27'555.30
711.331.00	141.20.02	Les Sors, canal. eaux claires	5.00	170'000.00	11'223.55			5'000.00	6'223.55
711.331.00	141.20.03	Les indiennes, séparatif	2.50	500'000.00	477'004.70			17'600.00	459'404.70
711.331.00	141.20.04	Tertres, Couviers, Ouches, séparatif	2.50	2'150'000.00	620'163.20			53'700.00	566'463.20
711.331.00	141.20.05	Les Sors, séparatif - amont	2.50	296'000.00	122'848.75			7'400.00	115'448.75
711.331.00	141.20.06	Ls-de-Meuron, eaux claires	2.50	539'400.00	185'165.85			13'500.00	171'665.85
711.331.00	141.20.07	Ch. du Devens, eau claires viabilisation	2.50	78'000.00	6'911.35			2'000.00	4'911.35
711.331.00	141.20.08	Séparatif, eaux claires	2.50		668'586.87			23'000.00	645'586.87
711.331.00	141.20.09	Réseau, eaux claires	2.50		13'050.00			8'600.00	4'450.00
711.331.00	141.20.10	Séparatif, 1er étape	2.50		1'151'903.03			38'700.00	1'113'203.03
711.331.00	141.20.11	Chenevier, séparatif	2.50	500'000.00	448'236.15			12'500.00	435'736.15
711.331.00	141.30.18	Gare, assainissement, réaménagement*	2.50	568'000.00	420'000.00	148'000.00			568'000.00
					4'214'748.75	148'000.00	0.00	190'100.00	4'172'648.75
								190'000.00	

* Montants estimés en raison des travaux d'investissement en cours.

AMORTISSEMENTS

Compte exploitation	Compte bilan	Rubrique	Taux %	Montant de base	Solde au 31.12.2014	Investissement		Amortiss. 2015	Solde au 31.12.2015
						Dépenses	Revenus		
Camping									
351.331.00	141.40.02	Camping passage, aménagement	3.00	595'000.00	432'995.25			17'900.00	415'095.25
351.331.00	141.40.05	Camping, étude bâtiment sanitaire	20.00	23'205.00	27'727.00			4'600.00	23'127.00
351.331.00	143.70.01	Camping, bâtiment sanitaire	4.20	1'972'500.00	1'706'435.20			83'000.00	1'623'435.20
					2'167'157.45	0.00	0.00	105'500.00	2'061'657.45
								105'500.00	
Culte									
390.331.00	143.90.00	Temple Cornaux	2.00		39'000.00			1'600.00	37'400.00
					39'000.00	0.00	0.00	1'600.00	37'400.00
								1'500.00	
		Total			2'462'334.50	0.00	0.00	133'900.00	2'328'434.50
SANTE									
		Total			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PREVOYANCE SOCIALE									
Structure d'accueil de l'enfance									
540.331.00	143.60.04	Structure d'accueil, étude	10.00	43'122.45	31'122.45			4'000.00	27'122.45
					31'122.45	0.00	0.00	4'000.00	27'122.45
		Total			31'122.45	0.00	0.00	4'000.00	27'122.45
TRAFIC									
Routes communales									
620.331.00	141.30.00	Grand'Rue, aménagement	2.50		210'687.15			7'700.00	202'987.15
620.331.00	141.30.01	Carrefour Bellevue - Fleur-de-Lys	2.50	160'000.00	83'254.30			4'000.00	79'254.30
620.331.00	141.30.08	Rte Gare Tène, nouvelle Rte s/Crêt	2.50	5'170'000.00	1'489'999.15			129'200.00	1'360'799.15
620.331.00	141.30.10	Cité Robinson, bande cyclable	2.50	80'000.00	38'485.00			2'000.00	36'485.00
620.331.00	141.30.11	Cession Fondation de Préfargier	10.00	34'170.00	20'570.00			3'400.00	17'170.00
620.331.00	141.30.12	Eclairage public	10.00	54'000.00	36'962.30			5'400.00	31'562.30
620.331.00	141.30.16	Rue des Indiennes, modération trafic	2.50	300'000.00	172'361.60			7'500.00	164'861.60
620.331.00	141.30.18	Gare, étude assainissement	10.00	110'000.00	142'719.50			11'000.00	131'719.50
620.331.00	141.30.18	Gare, assainissement, réaménagement*	3.00	3'814'700.00	1'600'000.00	2'214'700.00			3'814'700.00
620.331.00	141.30.23	Passerelle mobilité douce, étude	10.00	65'000.00	72'871.70			6'500.00	66'371.70
620.331.00	141.30.23	Passerelle mobilité douce, construction*	3.70	3'000'000.00	2'700'000.00	300'000.00			3'000'000.00
620.331.00	141.30.26	Eclairage public, assainissement partiel*	10.00	175'000.00	125'000.00	50'000.00			175'000.00
620.331.00	146.50.07	Véhicules, achat et modernisation	15.00	199'000.00	164'007.00			30'000.00	134'007.00
					6'856'917.70	2'564'700.00	0.00	206'700.00	9'214'917.70
								207'000.00	
Parkings									
621.331.00	141.30.15	Horodateurs, extention parcage payant	10.00	32'000.00	31'190.20			3'200.00	27'990.20
					31'190.20	0.00	0.00	3'200.00	27'990.20
		Total			6'888'107.90	2'564'700.00	0.00	209'900.00	9'242'907.90
PROTECTION ET AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT									
Eau potable									
700.331.00	141.00.00	Les indiennes	2.50	418'358.55	202'958.55			10'700.00	192'258.55
700.331.00	141.00.02	Ch. du Crêt, conduite eau	2.50	630'000.00	72'213.21			15'700.00	56'513.21
700.331.00	141.00.04	Camping, eau chalets, île	5.00	120'000.00	117'345.05			6'000.00	111'345.05
700.331.00	141.00.05	La Tène, adduction eau camping	2.50	200'000.00	123'444.75			5'000.00	118'444.75
700.331.00	141.00.06	Les Essertons, conduite eau	5.00	240'000.00	125'077.10			12'000.00	113'077.10
700.331.00	141.00.07	Rues Prairie et Verger-des-fontaines	2.50	445'000.00	387'903.45			11'100.00	376'803.45

* Montants estimés en raison des travaux d'investissement en cours.

AMORTISSEMENTS

Annexe 5c

Compte exploitation	Compte bilan	Rubrique	Taux %	Montant de base	Solde au 31.12.2014	Investissement		Amortiss. 2015	Solde au 31.12.2015	
						Dépenses	Revenus			
700.331.00	141.00.08	Foinreuse, conduite eau	2.50	310'000.00	265'796.95			7'800.00	257'996.95	
700.331.00	141.00.09	Tertres, Couviers, Curtils	2.50	550'000.00	144'776.40			13'700.00	131'076.40	
700.331.00	141.00.12	La Prévôté, mise en conformité, étude	4.50	610'000.00	316'365.00			27'500.00	288'865.00	
700.331.00	141.00.13	Ls-de-Meuron, eaux potables	2.50	174'000.00	86'944.40			4'300.00	82'644.40	
700.331.00	141.00.14	Ch. du Devens, eau viabilisation	5.00	37'000.00	7'385.30			1'900.00	5'485.30	
700.331.00	141.00.15	Plan directeur eau potable PDDE	10.00	40'000.00	25'508.55			4'000.00	21'508.55	
700.331.00	141.00.16	Le Vigner, assain. station de pompage	5.00	190'000.00	68'687.30			9'500.00	59'187.30	
700.331.00	141.00.17	Grand'Rue, conduite	5.00		46'290.00			6'700.00	39'590.00	
700.331.00	141.00.18	Bouclage eau	5.00		46'116.00			5'000.00	41'116.00	
700.331.00	141.00.19	Montmirail, remplacement conduite	5.00		19'055.20			700.00	18'355.20	
700.331.00	141.00.20	Achat réseau d'eau	5.00		242'789.30			23'400.00	219'389.30	
700.331.00	141.00.22	Eau, interconnexion, réalisation et étude*	1.25	1'580'000.00	1'293'848.60			20'000.00	1'273'848.60	
700.331.00	141.00.23	CEN-e, extension, étude	20.00	113'000.00	0.00	113'000.00			113'000.00	
700.331.00	141.30.18	Gare, assainissement, réaménagement*	5.00	395'500.00	165'000.00	230'500.00			395'500.00	
Eaux usées						3'757'505.11	343'500.00	0.00	187'015.00	3'916'005.11
								187'000.00		
710.331.00	141.10.00	Canaux égouts, compte général	2.50		378'804.50			27'900.00	350'904.50	
710.331.00	141.10.01	Collecteur de Préfargier	5.00	152'000.00	1'042.30			1'042.30	0.00	
710.331.00	141.10.02	Les Pasquiers, collectif eaux usées	2.50	163'000.00	64'761.75			4'100.00	60'661.75	
710.331.00	141.10.03	Le Fournier, séparatif	2.50	160'000.00	108'507.15			3'900.00	104'607.15	
710.331.00	141.10.04	Station de relevage STAP	10.00	118'000.00	3'424.80			3'424.80	0.00	
710.331.00	141.10.05	Le Pré-aux-Andins, séparatif	2.50	1'129'000.00	433'426.39			28'200.00	405'226.39	
710.331.00	141.10.06	La Tène, station pompage STAP	3.50	557'000.00	334'157.85			19'500.00	314'657.85	
710.331.00	141.10.07	Ls-de-Meuron, eaux usées	2.50	156'600.00	71'672.20			4'000.00	67'672.20	
710.331.00	141.10.08	Le Crêt, aménagement	2.50	50'000.00	42'830.03			1'300.00	41'530.03	
710.331.00	141.10.10	La Tène, assainissement canaux	2.50	400'000.00	69'461.60			10'000.00	59'461.60	
710.331.00	141.10.11	Gare, assainissement, réaménagement*	2.50	529'000.00	400'000.00	129'000.00			529'000.00	
						1'908'088.57	129'000.00	0.00	103'367.10	1'933'721.47
Eaux claires								103'500.00		
711.331.00	141.20.00	Le Mouson, collecteur interc. eaux claires	2.50	429'710.35	56'000.00			2'000.00	54'000.00	
711.331.00	141.20.01	Bois d'Epagnier, canal. eaux claires	5.00	170'000.00	33'655.30			6'100.00	27'555.30	
711.331.00	141.20.02	Les Sors, canal. eaux claires	5.00	170'000.00	11'223.55			5'000.00	6'223.55	
711.331.00	141.20.03	Les indiennes, séparatif	2.50	500'000.00	477'004.70			17'600.00	459'404.70	
711.331.00	141.20.04	Tertres, Couviers, Ouches, séparatif	2.50	2'150'000.00	620'163.20			53'700.00	566'463.20	
711.331.00	141.20.05	Les Sors, séparatif - amont	2.50	296'000.00	122'848.75			7'400.00	115'448.75	
711.331.00	141.20.06	Ls-de-Meuron, eaux claires	2.50	539'400.00	185'165.85			13'500.00	171'665.85	
711.331.00	141.20.07	Ch. du Devens, eau claires viabilisation	2.50	78'000.00	6'911.35			2'000.00	4'911.35	
711.331.00	141.20.08	Séparatif, eaux claires	2.50		668'586.87			23'000.00	645'586.87	
711.331.00	141.20.09	Réseau, eaux claires	2.50		13'050.00			8'600.00	4'450.00	
711.331.00	141.20.10	Séparatif, 1er étape	2.50		1'151'903.03			38'700.00	1'113'203.03	
711.331.00	141.20.11	Chenevier, séparatif	2.50	500'000.00	448'236.15			12'500.00	435'736.15	
711.331.00	141.30.18	Gare, assainissement, réaménagement*	2.50	568'000.00	420'000.00	148'000.00			568'000.00	
						4'214'748.75	148'000.00	0.00	190'100.00	4'172'648.75
								190'000.00		

* Montants estimés en raison des travaux d'investissement en cours.

AMORTISSEMENTS

Compte exploitation	Compte bilan	Rubrique	Taux %	Montant de base	Solde au 31.12.2014	Investissement		Amortiss. 2015	Solde au 31.12.2015
						Dépenses	Revenus		
Aménagement du territoire									
790.331.00	141.10.09	Etude PGEE, ME + TW	10.00	270'000.00	69'461.60			18'000.00	51'461.60
790.331.00	141.30.20	SIG	15.00	72'000.00	23'559.55			10'800.00	12'759.55
790.331.00	141.81	Etude coordonnée TEDA	10.00	70'000.00	48'126.75			7'000.00	41'126.75
790.331.00	141.81.01	Derrière-Chez-Menod, étude	10.00	24'120.40	11'549.80			2'400.00	9'149.80
					152'697.70	0.00	0.00	38'200.00	114'497.70
								38'000.00	
		Total			10'033'040.13	620'500.00	0.00	518'682.10	10'136'873.03
ECONOMIE PUBLIQUE									
		Total			0.00			0.00	0.00
FINANCES ET IMPÔTS									
Immeubles du patrimoine financier									
942.330.00	123.03.00	A.-Bachelin 6	10.00	944'225.00	905'092.10			24'700.00	880'392.10
942.330.00	123.04.00	Ls-de-Meuron 8	2.00	559'395.50	527'247.00				527'247.00
942.330.00	123.06.00	CIS	2.00	1'800'000.00	1'788'867.20				1'788'867.20
942.330.00	123.06.00	CIS, remplacement chaudière	7.50	85'000.00	68'153.60			6'400.00	61'753.60
942.330.00	123.06.00	CIS, travaux divers*	10.00	140'000.00	110'000.00	30'000.00			140'000.00
					3'399'359.90	30'000.00	0.00	31'100.00	3'398'259.90
								31'000.00	
		Total			3'399'359.90	30'000.00	0.00	31'100.00	3'398'259.90
RECAPITULATION									
		Total			32'151'782.93	3'215'200.00	0.00	1'243'069.15	34'125'928.78
								1'243'000.00	

* Montants estimés en raison des travaux d'investissement en cours.

Evolution des impôts par genre (en francs)

Annexe 6

Genre	B2015	B2014	C2013	C2012
Impôt revenu PP	8'700'000	8'653'000	7'650'000	7'981'065
Impôt fortune PP	800'000	766'000	675'000	634'893
Prestations en capital PP	200'000	184'000	150'000	189'444
Récupérations PP	75'000	75'000	75'000	71'218
Impôt à la source PP	300'000	277'000	250'000	206'502
Impôt frontaliers PP	350'000	299'000	220'000	250'053
Impôt sur gains de loterie				1'540
Impôt bénéfice PM	1'000'000	1'500'000	2'750'000	2'170'806
Impôt capital PM	380'000	162'000	150'000	1'106'192
Récupérations PM	150'000	100'000	85'000	-108'058
Fonds PM, rép. habitants	430'000			
Fonds PM, rép. emplois	650'000			
Impôt foncier PM	400'000	400'000	350'000	601'265
Fonds répartition PM		1'933'000	4'000'000	3'862'816
	13'435'000	14'349'000	16'355'000	16'967'736

Regroupement	B2015	B2014	C2013	C2012
Impôts PP	10'425'000	10'254'000	9'020'000	9'334'715
Impôts PM	3'010'000	4'095'000	7'335'000	7'633'022
	13'435'000	14'349'000	16'355'000	16'967'736

Evolution de la dette

(en milliers de francs)

B221.	Libellés	Taux	Dettes au 01.01.2014	2014	Dettes au 31.12.2014	Variations 2015	Dettes au 31.12.2015
07	2004/14 KK Wien	3.12%	1'460	-1'460			
08	2004/14 KK Wien	3.40%	4'000	-4'000			
09	2004/14 UBS	3.00%	865	-865			
10	2005/15 SUVA*	2.63%	800	-100	700	-700	
11	2006/16 SUVA*	2.95%	1'400	-200	1'200	-200	1'000
13	2007/17 SUVA*	3.09%	2'250	-250	2'000	-250	1'750
14	2008/18 KK Wien	3.00%	5'640		5'640		5'640
23	2005/15 UBS	2.90%	1'936.75	-155.80	1'780.95	-155.80	1'625.15
25	2011/21 BCGE	2.69%	2'300		2'300		2'300
26	2011/26 BCGE	2.46%	6'500		6'500		6'500
27	2012/22 BCGE	1.70%	3'200		3'200		3'200
28	2012/20 SUVA	1.17%	2'000		2'000		2'000
29	2012/22 PostFinance	1.51%	3'000		3'000		3'000
30	2013/23 SUVA	1.63%	3'000		3'000		3'000
31	2013/21 PostFinance	1.34%	2'000		2'000		2'000
32	Nv. emprunt 2014	1.70%		4'000	4'000		4'000
34	Nv. emprunt 2015	1.70%				6'000	6'000
	Amortissements ordinaires			-780.8		-705.8	
	Remboursement			-6'250		-600	
	Refinancement			4'000		6'000	
	Total		40'351.75		37'320.95		42'015.15

* Amortissements facultatifs.

La dette de 40.015 millions de francs à fin 2015 comprend le montant des investissements réalisés pour l'EORéN (Collège Billeter, CSUM, salle polyvalente, pour lesquels une refacturation a lieu sur un montant de 10.579 millions de francs pour les amortissements et sur 7.848 millions de francs pour les intérêts).

Le prêt de la commune de La Tène à la Fondation des Indiennes a été intégralement remboursé fin mars 2014 pour la somme de 6.65 millions de francs.

Imputations internes des intérêts

940.490.00

(en francs)

	Répart. en %	N° de compte débit		N° de compte crédit	Imputations des intérêts*
Ecole obligatoire cycles 1 - 3	3.74	201.390.00	à		16'500
CSUM	35.34	212.390.00	à		153'000
Espace Perrier	0.22	303.390.00	à		1'000
Parcs publics et places de jeux	0.92	330.390.00	à		4'000
Camping	8.98	351.390.00	à		38'500
Temple	0.16	390.390.00	à		500
Stuctures d'accueil de l'enfance	0.14	540.390.00	à		500
Trafic	10.55	620.390.00	à		45'500
Parkings	0.05	621.390.00	à		500
Aménagement du territoire	0.42	790.390.00	à		2'000
Immeubles, patrimoine financier	39.48	942.390.00	à		170'500
	100.00				432'500

Postes autofinancés	N° de compte débit		N° de compte crédit	Imputations des intérêts
Service des eaux	700.390.00	à		70'000
Protection des eaux	710.390.00	à		42'000
Eaux claires	711.390.00	à	940.490.00	138'000
Déchets logements	720.390.00	à		1'500
Déchets entreprises	722.390.33	à		500
				252'000
				684'000

* Remarque : tous les montants sont arrondis.

Tableau de répartition des énergies et eau
eau, gaz, électricité, mazout, entretien et divers
(en francs)

Compte	Libellés	B2015	Le Vigner	Electricité	Energie (gaz + mazout)	Eau	Régie + entretien	Abonn.	B2014	C2013
020.312.00	Administration générale	8'000		4'000	2'500	500	500	500	8'000	9'095
113.312.00	Police	1'500		1'500	0	0	0	0	1'500	1'705
140.312.00	Police du feu	2'500		700	1'100	300	300	100	2'500	2'842
160.312.00	Protection civile	3'500		3'500	0	0	0	0	2'000	3'979
201.312.00	Ecole obligatoire cycles 1 à 3	120'000		40'000	70'000	7'500	1'500	1'000	107'500	71'060
212.312.00	CSUM	49'000		8'000	36'000	4'000	500	500	43'000	51'163
300.312.00	Bibliothèque	1'000		1'000	0	0	0	0		1'010
303.312.00	Espace Perrier	37'500		14'000	18'500	4'000	500	500	36'500	48'889
340.312.00	Sports activités générales	4'000		3'000	0	0	1'000	0	2'000	41'499
350.312.00	Espace Troglodyte	4'500		1'000	2'000	500	500	500	4'500	2'274
351.312.00	Site de La Tène	19'000		4'000	2'000	10'000	2'500	500	18'500	5'116
620.312.00	Réseau des routes communales	23'000		3'000	15'000	1'000	3'000	1'000	21'000	21'034
620.312.01	Eclairage public	35'000		35'000	0	0	0	0	45'000	23'876
621.312.00	Parkings	1'000		300	400	100	100	100	1'000	1'137
700.312.00	Eau	153'500	153'500	0	0	0	0	0	165'500	155'477
700.312.01	Eau, achat d'eau	0	0	0	0	0	0	0	5'000	79'430
710.312.00	Eaux usées	4'000		4'000	0	0	0	0	3'500	3'979
942.312.00	Bachelin 2	1'000		300	400	100	100	100	1'000	1'137
942.312.01	Bachelin 4	4'000		1'100	1'800	500	500	100	4'000	4'548
942.312.02	Bachelin 6	4'000		1'100	1'800	500	500	100	4'000	4'548
942.312.03	Louis-de-Meuron 8	4'000		1'000	2'000	500	400	100	4'000	4'548
942.312.04	Grand'Rue 4	2'500		400	1'000	500	500	100	2'500	2'842
				126'900	154'500	30'000	12'400	5'200		
		482'500	153'500			329'000			482'500	541'191

Site de La Tène

(en francs)

Annexe 10

Recettes	B2015**	B2014**	B2013	C2012*
Location parcelles de camping	400'000	415'000	285'000	242'975.80
Camping de passage	100'000	100'000	100'000	95'314.35
Location emplacement véhicules	9'000	8'000	8'500	8'538.00
Ordures et eau	1'000	1'500	1'500	3'205.80
Taxe déchets à forfait	5'000	9'000	20'000	8'713.05
Electricité et remboursement de tiers	4'500	500	500	4'894.25
Chalets	104'000	104'000	104'000	104'041.08
Locations Octogone	5'000	5'000		
Loyers port	69'500	67'000	66'000	66'750.66
Loyers places de bateaux	6'500	6'500	6'000	6'490.00
Location supports planches à voile	2'000	4'000	1'500	137.50
	706'500	720'500	593'000	541'060.49

Charges	B2015**	B2014**	B2013	C2012*
Camping, charges de personnel	276'000	283'000	299'000	298'796.20
Imputations, charges de personnel	-62'500	-65'000	-70'000	-63'521.05
Surveillance du camping	11'000	11'000	11'000	11'656.35
Camping, charges diverses	81'000	86'000	93'000	79'156.22
Enlèvement algues et déchets	12'000	16'000	28'000	15'689.25
Imputations, intérêts et traitements	48'500	32'000	4'500	20'244.80
Amortissements ordinaires	105'500	105'500	102'500	22'450.00
	471'500	468'500	468'000	384'471.77

Excédent de recettes	235'000	252'000	125'000	156'588.72
----------------------	---------	---------	---------	------------

* C2012 - reconstruction du bâtiment sanitaire du camping et fermeture anticipée.

** B2015 et B2014 avec prise en considération du nouveau tarif résident.

CIS Sports et Loisirs Marin

(en francs)

Libellés	B2015		B2014		C2013		C2012	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais d'entretien	45'000		45'000		25'033		64'822	
Assurance RC, chose	2'300		2'300		1'851		1'851	
Assurance des bâtiments, ECAP	4'500		4'500		4'488		4'488	
Amortissement ordinaire	6'500				14'000		14'000	
Imputations d'intérêts	37'000		37'000		34'761		34'761	
Honoraires gérance immobilière	6'000		6'000		4'912		4'912	
Loyer		127'000		127'000		126'936		126'936
	101'300	127'000	94'800	127'000	85'045	126'936	124'834	126'936
Excédent de recettes		25'700		32'200		41'891		2'102

* L'amortissement du CIS est suspendu en application de la recommandation du DFS puisque MCH2 prévoira de comptabiliser au bilan les éléments du patrimoine financier selon les méthodes de la valeur de rendement ou de Discounted Cash Flow (et non plus selon la valeur d'estimation cadastrale).



République et canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TENE

Cahier 6

Signatures

Le budget communal qui précède a été adopté par le Conseil général de la commune de La Tène lors de sa séance du 11 décembre 2014.

La Tène, le 11 décembre 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, Le secrétaire,

S. Fassbind-Ducommun H. Hoffmann

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, La secrétaire,

M. Eugster S. Praz



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

Arrêté du Conseil général approuvant le budget 2015

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,
Entendu le rapport de la commission financière,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t é :

Approbation
du budget

Article premier Est approuvé le budget de l'exercice 2015 comprenant

a) le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	Fr.	28'643'000
Revenus	Fr.	24'391'500
Excédent de charges	Fr.	4'251'500

b) le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	6'043'000
Recettes	Fr.	4'950'000
Investissements nets / augmentation	Fr.	1'093'000

Entrée en vigueur

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

La Tène, le 11 décembre 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,

Le secrétaire,

S. Fassbind-Ducommun

H. Hoffmann